



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU VENDREDI 30 JUIN 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU VENDREDI 30 JUIN 2017

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, maire de la ville de Saint-Avold, à la suite de la convocation en date du 21 juin 2017, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE
Conseillers élus : 33 **en exercice : 33**

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (12)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (6)**

Mme SALAMANOWSKI à M STEINER
 M. BREM à Mme IMBAUT
 Mme PILI à Mme AUDIS
 Mme BOUR-MAS à M TLEMSANI
 Mme LAUER à Mme PISTER
 Mme HALBWACHS à M SLIWINSKI

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (6)

M. KIEFFER (excusé)
 Mme JOHO (excusée)
 M. LANG (excusé)
 M. MALICK (non excusé)
 Mme PIGEOT (non excusée)
 Mme ODDO (non excusée)

Observations :

- (1) Mlle HALBWACHS est arrivée au début de la présentation du compte administratif.
 (2) M. SLIWINSKI a quitté définitivement la séance après le vote du point 36 (n'a pas donné de procuration).

ORDRE DU JOUR

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2017/47/00	Secrétariat du conseil municipal	Communications.	M. le Maire	224 à 226
DCM2017/48/1	Direction générale	Désignation des délégués suppléants du Conseil municipal pour l'élection des sénateurs (en exécution de l'arrêté préfectoral n°2017-DCL/4 du 15 juin 2017).		227 à 234
DCM2017/49/2	Finances	Présentation du compte administratif principal de l'exercice 2016.	M. STEINER Adjoint	235 à 250
DCM2017/50/3		Présentation des comptes administratifs annexes de l'exercice 2016. (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor).		251 à 254
DCM2017/51/4		Présentation du compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » exercice 2016.		255 à 256
DCM2017/52/5		Présentation du compte de gestion principal de l'exercice 2016.	Mme la Trésorière	257 à 258
DCM2017/53/6		Présentation des comptes de gestion annexes de l'exercice 2016. (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor).		259 à 260
DCM2017/54/7		Présentation du compte de gestion de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».		261 à 262
DCM2017/55/8		Affectation des résultats constatés au compte administratif principal 2016.		M. STEINER Adjoint
DCM2017/56/9		Affectation des résultats constatés aux comptes administratifs annexes 2016. (action culturelle, parking Saint-Nabor).	265 à 266	

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX <i>Page n° à page n°</i>
DCM2017/57/10	Conservatoire	Décision modificative.		267
DCM2017/58/11	Culturel	Attribution de subvention 2017-Associations à vocation culturelle.	M. SLIWINSKI Conseiller municipal	268 à 272
DCM2017/59/12	Centre culturel Pierre Messmer	Programmation saison 2017/2018-validation de la programmation.		273 à 275
DCM2017/60/13	Logement	Participation à la manifestation « Fête des Voisins-Edition 2017.	M. HAYDINGER Conseiller municipal	276
DCM2017/61/14		Attribution de subventions aux associations pour l'année 2017.	M. TLEMSANI Adjoint	277
DCM2017/62/15	Vie Associative	Attribution de la subvention de fonctionnement à la Maison des Jeunes et de la Culture et signature de la convention exercice 2017.	M. STEINER Adjoint	278 à 287
DCM2017/63/16		Attribution de la subvention de fonctionnement aux associations Vie Associative, exercice 2017.	M. Sylvain BECKER Conseiller municipal	288 à 290
DCM2017/64/17		Politique de la Ville du Pays Naborien - Programmation contrat de ville 2017.	M. GAUDIG Conseiller municipal	291 à 293
DCM2017/65/18	Environnement	Attribution de subventions aux associations relevant de la compétence du service de l'environnement au titre de l'exercice 2017.	Mme STELMASZYK Adjointe	294 à 298
DCM2017/66/19		Convention entre la ville de Saint-Avoid et le club Vosgien relative à l'entretien et au balisage des sentiers pédestres de la commune.	M. HELFENSTEIN Conseiller municipal	299 à 302
DCM2017/67/20	Scolaire	Demande de subvention Collège la Carrière.	Mme BOISSENOT Conseillère municipale	303
DCM2017/68/21		Attribution de subventions aux associations intervenant dans le cadre des ateliers péri-éducatifs.		304 à 305
DCM2017/69/22		Subventions annuelles aux établissements scolaires, secondaires, techniques publics et privés - Année 2017.	M. SLIWINSKI Conseiller municipal	306 à 307
DCM2017/70/23		Réforme des rythmes scolaires-approbation du principe de retour à la semaine de quatre jours.		308 à 309
DCM2017/71/24	Jeunesse et sports	Subvention de fonctionnement aux clubs sportifs - convention à intervenir entre la ville de Saint-Avoid et les clubs -année 2017.	Mme AUDIS Adjointe	310 à 313
DCM2017/72/25		Subventions au titre de l'équipement des associations sportives locales -exercice 2017.	Mme BOISSENOT Conseillère municipale	314 à 315
DCM2017/73/26		Attribution de subvention aux clubs dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives - exercice 2017.	Mme AUDIS Adjointe	316 à 317
DCM2017/74/27		Fêtes de fin d'année 2017 -mise en place d'une patinoire sur le parking du pensionnat convention de partenariat avec l'ACASA.	Mme HALBWACHS Conseillère municipale	318 à 322
DCM2017/75/28	Affaires sociales	Subvention à l'association « Arc-en-Ciel » - gestionnaire du multi-accueil - versement du solde.		323
DCM2017/76/29		Elections des représentants du Conseil municipal : A) au Conseil d'Administration de l'Association « Arc-en-Ciel » B) au Comité de gestion de l'association « Arc-en-Ciel ».	Mme PISTER Adjointe	324 à 325

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°	
DCM2017/77/30	Affaires sociales	Aide aux œuvres de vacances pour la jeunesse – reconduction des taux journaliers de participation. – année 2017.	M. GAUDIG Conseiller municipal	326 à 327	
DCM2017/78/31		Convention de compensation tarifaire entre la Ville de Saint-Avold et BUS-EST, société exploitante du réseau urbain TRANSAVOLD.	M. TLEMSANI Adjoint	328 à 331	
DCM2017/79/32		Convention entre la Ville de Saint-Avold et l'Association d'Actions en faveur des personnes Agées de Saint-Avold et de ses cantons.	Mme BECKER Conseillère municipale	332 à 336	
DCM2017/80/33		Subvention à l'Association d'Actions en faveur des personnes Agées de Saint-Avold et de ses cantons.		337	
DCM2017/81/34		Subvention à l'Equipe de Prévention Spécialisée du Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) pour le fonctionnement du Club de Prévention.	Mme PISTER Adjointe	338 à 343	
DCM2017/82/35		Subventions aux associations à caractère social au titre de l'année 2017.	Mme STELMASZYK Adjointe	344 à 345	
DCM2017/83/36		Archives	Attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2017.	M. VUKOJEVIC Adjoint	346 à 348
DCM2017/84/37	Foncier	cession d'une emprise communale sise avenue Patton au regard de la station Total.	M. TLEMSANI Adjoint	349 à 351	
DCM2017/85/38		acquisition d'un terrain appartenant à la SAS Sainte Barbe sis impasse Gutenberg.	M. THIERY Adjoint	352 à 354	
DCM2017/86/39		Mise à disposition de locaux au prêtre et au conseil de fabrique et demande de désaffectation du presbytère de Dourd'hal auprès de la préfecture.	M. BRETTNACHER Conseiller municipal	355 à 359	
DCM2017/87/40		Acquisition et échange de places de stationnement pour le futur commissariat de police nationale.	M. TLEMSANI Adjoint	360 à 362	
DCM2017/88/41		Avis à donner sur une opération immobilière projetée par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Nabor.	M. THIERY Adjoint	363 à 364	
DCM2017/89/42		Marchés publics		Attribution du marché travaux de génie civil sur la voirie.	365
DCM2017/90/43	Direction générale	Association d'action en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et de ses cantons – travaux de réhabilitation du foyer résidence Les Platanes – emprunt de 1 500 000 € auprès de la BPALC - Garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 100 % - modification du taux.	M. STEINER Adjoint	366 à 367	
DCM2017/91/44		Stationnement payant. Mode de gestion – constitution de la commission de délégation de service public.	M. TLEMSANI Adjoint	368 à 371	
DCM2017/92/45		MOTIONS	contre la baisse des dotations de l'Etat.	M. le Maire	372 à 374
DCM2017/93/46			de soutien à la candidature de Paris pour les jeux olympiques et paralympiques 2024.		375
DCM2017/Q01/Q01		Question orale de Mme TIRONI-JOUBERT – réponse de M. le Maire.		376 à 378	
			Page signatures ...	379	

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)**Absent(s) avant donné procuration à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
Mlle HALBWACHS à M. SLIWINSKI
M. BREM à Mme IMBAUT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (6)

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire.

Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer...

Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 4^{ème} séance du Conseil municipal de l'année 2017, consacrée en grande partie à la désignation des suppléants pour l'élection des sénateurs, élection qui se déroulera en septembre prochain, mais aussi à la présentation du compte administratif de l'exercice 2016, en présence de Mme la Trésorière.

Je vous souhaite à toutes et à tous, la bienvenue.

Cependant, avant d'entrer dans le « vif du sujet », je tenais à vous rappeler le décès de notre collègue Daniel SCHROETER, décédé le 17 mai dernier à l'âge de 52 ans.

Daniel était entré en mairie en 2001 en tant qu'agent de maîtrise, nous retiendrons de lui surtout, sa simplicité, sa générosité, sa sensibilité et sa discrétion.

Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

QUESTIONS ORALES

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal, je répondrai en fin de séance, à la question qui m'a été adressée par Mme TIRONI JOUBERT, le 26 juin 2017.

POINT REPORTE

Je tiens tout d'abord à vous annoncer que j'ai pris la décision de retirer de l'ordre du jour le point n° 44 – Stationnement payant – mode de gestion – constitution de la commission de délégation de service public, dont certains détails restent à affiner ; l'examen de ce point est donc reporté.

REMERCIEMENTS

Divers remerciements nous ont été adressés, ils émanent de M. Charles HEYMES président de l'association Parc du Tyrol, pour l'installation d'un point lumineux près du cabanon de l'association.

CARTE SCOLAIRE – RENTREE 2017

Je vous informe que le Comité Technique Spécial Départemental de l'Education Nationale réuni le 13 juin 2017, a été consulté sur les ajustements de mesures de carte scolaire qu'il convenait d'apporter dans le cadre de la préparation de la rentrée 2017 dans les écoles élémentaires et maternelles.

Notre commune est concernée par les mesures suivantes :

- Attribution du 2^{ème} poste élémentaire de l'école de Dourd'hal
- Retrait du 4^{ème} poste de l'école maternelle de la Carrière

A cela s'ajoutent les mesures déjà prises lors du Conseil municipal du 4 avril 2017, savoir :

- Ecole élémentaire Wenheck : attribution du 7^{ème} poste élémentaire
- Ecole élémentaire La Carrière : retrait du 6^{ème} poste élémentaire

MOTION

En fin de séance je vous proposerai également une motion supplémentaire visant à soutenir la candidature de PARIS pour les jeux olympiques et paralympiques de 2024.

POINTS MODIFIES

Vous avez trouvé sur vos tables des projets de délibération ou annexe dont la rédaction a quelque peu été modifiée, savoir :

- Pt 12 – programmation centre culturel – saison 2017-2018
- Pt 23 – réforme des rythmes scolaires

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Je vous informe que suite à la démission de Mme PIGEOT au conseil communautaire, en application de l'article L.273-10 du code électoral, M. le Président de la communauté de communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan a procédé le 28 juin 2017 à l'installation de Mme Virginie ODDO.

PROCES-VERBAUX

Par courrier du 23 juin 2017, vous avez été destinataires des deux derniers procès-verbaux, :

- PV du 04/04/2017
- PV du 12/04/2017

Y a-t-il des observations à formuler quant à la rédaction de ces procès-verbaux ?
Si non, on va vous le faire passer pour signature

Aucune observation n'a été relevée, les deux procès-verbaux sont remis aux élus pour signature.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juillet 2017
Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,


Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER
A. WOJCIECHOWSKI

CONSEIL MUNICIPAL**du vendredi 30 juin 2017 à 16H00****Election des délégués suppléants du Conseil municipal pour l'élection des sénateurs (point n°1 de l'ordre du jour)**M. WOJCIECHOWSKI, Maire, Conseiller départemental, **Président**

Je vérifie le quorum :

N°Rang	Nom	Prénom	Fonction au sein du conseil municipal Maire, adjoint (1er, 2nd...) conseiller municipal	Présent Absent Absent représenté par Absent excusé non représenté
1	WOJCIECHOWSKI	ANDRE	MAIRE	présent
2	STEINER	RENE	1ER ADJOINT	présent
3	TLEMSANI	YAHIA	2EME ADJOINT	présent
4	KIEFFER	MICHEL	3EME ADJOINT	ABSENT EXCUSE - PAS DE PROCURATION
5	PISTER	GABRIELLE	4EME ADJOINT	présente
6	THIERCY	CHRISTIAN	5EME ADJOINT	présent
7	STELMASZYK	MIREILLE	6EME ADJOINT	présente
8	AUDIS	NADINE	7EME ADJOINT	présente
9	VUKOJEVIC	GILBERT	8EME ADJOINT	présent
10	BOUR-MAS	VERONIQUE	9EME ADJOINT	ABSENTE représentée par M. TLEMSANI
11	BRETTNACHER	GERARD	CONSEILLER MUNICIPAL	présent
12	GAUDIG	LOTHAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL	présent
13	BECKER	JOSYANE	CONSEILLERE MUNICIPALE	présente
14	PELLEGRINI	ANTOINE	CONSEILLER MUNICIPAL	présent
15	BECKER	SYLVAIN	CONSEILLER MUNICIPAL	présent
16	LAUER	ANNE	CONSEILLERE MUNICIPALE	ABSENTE représentée par : Mme PISTER
17	BOISSENOT	SYLVIE	CONSEILLERE MUNICIPALE	présente
18	JOHO	MICHELE	CONSEILLERE MUNICIPALE	ABSENTE EXCUSEE - PAS DE PROCURATION
19	HELFENSTEIN	PASCAL	CONSEILLER MUNICIPAL	présent
20	ELMERICH	ESTELLE	CONSEILLERE MUNICIPALE	présente
21	PILI	NATHALIE	CONSEILLERE MUNICIPALE	ABSENTE représentée par : Mme AUDIS
22	SALAMONOWSKI	MARILYN	CONSEILLERE MUNICIPALE	ABSENTE représentée par : M. STEINER
23	WITTMER	RAPHAEL	CONSEILLER MUNICIPAL	présent
24	SLIWINSKI	FREDERIC	CONSEILLER MUNICIPAL	présent
25	HALBWACHS	SOPHIE	CONSEILLERE MUNICIPALE	ABSENTE représentée par M. SLIWINSKI
26	HAYDINGER	SERGE	CONSEILLER MUNICIPAL	présent
27	BREM	JEAN-CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	ABSENT représenté par : Mme IMBAUT

N°Rang	Nom	Prénom	Fonction au sein du conseil municipal Maire, Maire délégué, adjoint (1er, 2nd...) conseiller municipal	Présent Absent Absent représenté par Absent excusé non représenté
28	IMBAUT	MONIQUE	CONSEILLERE MUNICIPALE	présente
29	TIRONI JOUBERT	MICHELE	CONSEILLERE MUNICIPALE	présente
30	LANG	DOMINIQUE	CONSEILLER MUNICIPAL	ABSENT EXCUSE - PAS DE PROCURATION
31	MALICK	PATRICK	CONSEILLER MUNICIPAL	ABSENT non excusé - non représenté
32	PIGEOT	NATHALIE	CONSEILLERE MUNICIPALE	ABSENTE non excusée - non représentée
33	ODDO	VIRGINIE	CONSEILLERE MUNICIPALE	ABSENTE non excusée - non représentée

Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer.

- En exécution des dispositions de l'article L. 2541-7 du Code général des collectivités territoriales, j'ai prescrit que M. le Directeur général des services, et ses collaborateurs assisteront à la présente séance à l'effet d'apporter leur concours au secrétaire que le Conseil municipal sera appelé à désigner.

En premier lieu, je porte à la connaissance de l'assemblée, qu'en vue de l'élection des suppléants du Conseil municipal pour la prochaine élection des Sénateurs, objet pour lequel nous sommes réunis ce jour, « 2 » listes ont été déposées dans les délais prescrits par la loi, savoir :

Liste 1 : « SAINT-AVOLD DYNAMIQUE »

Liste 2 : « ST-AVOLD AVENIR »

1. Constitution du bureau électoral

Le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant en application de l'article L.2122-17 du CGCT, et conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code électoral, le bureau est constitué des deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes, savoir :

Les 2 conseillers les + âgés

- (1) M. Gérard BRETTNACHER (né le 17/05/1949)
(2) M. Lothaire GAUDIG (né le 20/12/1951)

Les 2 conseillers les + jeunes

- (1) M. Frédéric SLIWINSKI né le 27/12/1976
(2) M. Raphael WITTMER (né le 02/10/1972)

Je vous propose de choisir M. SLIWINSKI notre plus jeune collègue présent(e) pour remplir la fonction de secrétaire de séance.



Le Conseil élit pour secrétaire **M. SLIWINSKI**.

Etant donné qu'ils ont été portés à votre connaissance en annexe de la convocation à la présente séance qui vous a été remise le **23 juin 2017**, je vous demande votre accord pour être dispensé de la lecture :

- des articles LO 276, LO 278, LO 438-1, LO 555, L. 66, L. 280 à L. 295, L. 301, L. 309 à L.311, L. 318, L. 439, L. 441, L. 445, L. 446, L. 556, L. 557, R. 99, R. 130-1, R. 131 à R. 134, R. 136, R. 137, R. 138, R. 140 à R. 150, R. 152, R. 153, R. 162, R. 271, R. 271-1, R. 274 à R. 276, R. 333, R. 344, R. 25-1, **du code électoral**

et

- L. 66, L.2113-1, L. 2113-6, L. 2121-11, L. 2121-12, L. 2121-14 à L.2121-18, L.2121-20, L.2121-26, L.2122-17, L. 2541-7 **du Code général des collectivités territoriales**.
- du décret n°2017-1091 du 2 juin 2017, fixant la date à laquelle les Conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le **dimanche 24 septembre 2017** dans le département ;
- de la circulaire n°NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 ;
- de l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/4-131 du 15 juin 2017 convoquant à cet effet les Conseils municipaux.

Remplacement des Conseillers municipaux qui exercent aussi un mandat de Conseiller départemental, Conseiller régional ou Député

Aux termes de l'article L. 287 du Code électoral, les Conseillers municipaux dans les communes de 9 000 habitants également détenteurs d'un mandat de Député, Conseiller régional ou Conseiller départemental (...) ne peuvent être désignés délégués, élus ou de droit, par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent. Le choix des conseillers municipaux pour l'élection des délégués ou de leurs suppléants ne peut donc pas se porter sur eux. Ces élus participent néanmoins à la désignation des délégués des conseils municipaux dans lesquels ils siègent et à celle de leurs suppléants.

Tous les Conseillers municipaux étant dans ces communes délégués de droit, un remplaçant leur sera désigné par le Maire sur sa présentation.

La désignation des remplaçants doit intervenir avant l'élection des délégués suppléants (article R. 134). Cette désignation est de droit. Elle n'a pas à être soumise à la ratification du Conseil municipal. Le Maire ne peut pas refuser de désigner la personne qui lui est présentée. Le Maire vérifie, cependant que celle-ci jouit de ses droits civiques et est inscrite sur la liste électorale de sa commune.

Par conséquent, j'ai désigné comme mon remplaçant :

- ✓ **M. René HERBETH demeurant Appartement 38, 3 avenue principale Huchet 57500 SAINT-AVOLD.**

ELECTION DES SUPPLEANTS

J'invite le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, c'est-à-dire sans ajouter, ni rayer de noms et sans modifier l'ordre de présentation des candidats à l'élection de 9 suppléants.

Un isoloir est à votre disposition si vous le souhaitez.

(Le secrétariat (M. SLIWINSKI) distribue les enveloppes et les bulletins de vote puis passe recueillir les enveloppes avec l'urne).

Le dépouillement du vote, commencé à 16h15

donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire : bulletins blanc et nuls (à contresigner par le bureau électoral)	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	27

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

N° DE LA LISTE	TITRE DE LA LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
1	SAINT-AVOLD DYNAMIQUE	24
2	ST-AVOLD AVENIR	3
Total des suffrages exprimés :		27

ELECTIONS SENATORIALES

désignation des délégués des conseils municipaux, de leurs suppléants et des délégués supplémentaires

Nom de la Commune :
Nombre de délégués à désigner :

SAINT-AVOLD
9

	Titre des Listes	Voix	Délégués
1	SAINT-AVOLD DYNAMIQUE	24	8
2	ST-AVOLD AVENIR	3	1
3			0
4			0
5			0
6			0
7			0
8			0
9			0
10			0
11			0
12			0
13			0
14			0
15			0
16			0
17			0
18			0
19			0
20			0
21			0
22			0
23			0
24			0
25			0
26			0
27			0
28			0
29			0

TOTAL	27	9

Proclamation des délégués suppléants

(Si les candidats sont présents, ils doivent déclarer s'ils acceptent ou refusent le mandat)

N° D'ORDRE	TITRE	PRENOM – NOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	ADRESSE	LISTE	NATIONALITE
1	M.	Gibert DAUB	07/10/1944 à L'Hôpital	Retraité	9, rue de France	SAINT-AVOLD DYNAMIQUE	Française
2	Mme	Estelle SPADACCINI	14/08/1973 à Creutzwald	Employée	13, rue des Saules	SAINT-AVOLD DYNAMIQUE	Française
3	M.	Patrick ROBERT	13/05/1962 à Forbach	Congé charbonnier	30 D, rue des Lys	SAINT-AVOLD DYNAMIQUE	Française
4	Mme	Anne-Marie SBAIZ	27/11/1942 à Saint-Avold	Retraîtée	10, rue Maillane	SAINT-AVOLD DYNAMIQUE	Française
5	M.	Jean-Claude PECOUL	01/11/1954 à Saint-Avold	Retraité	30, avenue Principale	SAINT-AVOLD DYNAMIQUE	Française
6	Mme	Monique JOLLY	03/03/1952 à Carling	Retraîtée	10, rue des Jardins	SAINT-AVOLD DYNAMIQUE	Française
7	M.	Daniel CERF	27/07/1965 à Saint-Avold	Pharmacien	27, parc du Tyrol	SAINT-AVOLD DYNAMIQUE	Française
8	Mme	Anne-Marie BERSWEILER	03/09/1947 à Creutzwald	Retraîtée	20, résidence du Faubourg	SAINT-AVOLD DYNAMIQUE	Française
9	M.	HILPERT Jean-Luc	06/08/1955 à Creutzwald	Retraité	14, rue de la Mertzelle	ST-AVOLD AVENIR	Française

J'invite les Conseillers municipaux, délégués de droit à désigner la liste sur laquelle sera retenu, le cas échéant, leur suppléant, j'appelle nominativement :


Nom et prénom du délégué de droit	Liste choisie pour la désignation de son suppléant en cas d'empêchement
M René STEINER	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
M Yahia TLEMSANI	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
M Michel KIEFFER	Liste : Absent – ne s'est pas prononcé
Mme Gabrielle PISTER	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
M Christian THIERCY	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
Mme Mireille STELMASZYK	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
Mme Nadine AUDIS	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
M Gilbert VUKOJEVIC	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
Mme Véronique BOUR-MAS	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
M Gérard BRETNACHER	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
M Lothaire GAUDIG	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
Mme Josiane BECKER	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
M Antoine PELLEGRINI	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
M Sylvain BECKER	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
Mme Anne LAUER	Liste : Absente – ne s'est pas prononcée
Mme Sylvie BOISSENOT	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
Mme Michèle JOHO	Liste SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
M Pascal HELFENSTEIN	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
Mme Estelle ELMERICH	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
Mme Nathalie PILI	Liste : Absente – ne s'est pas prononcée
Mme Marilyn SALAMONOWSKI	Liste : Absente – ne s'est pas prononcée
M Raphael WITTMER	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
M Frédéric SLIWINSKI	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
Mme Sophie HALBWACHS	Liste : Absente – ne s'est pas prononcée
M Serge HAYDINGER	Liste : SAINT-AVOLD DYNAMIQUE
M Jean-Claude BREM	Liste : Absent – ne s'est pas prononcé
Mme Monique IMBAUT	Liste :ST-AVOLD AVENIR
Mme Michèle TIRONI-JOUBERT	Liste : ST-AVOLD AVENIR
M Dominique LANG	Liste : Absent – ne s'est pas prononcé

Nom et prénom du délégué de droit	Liste choisie pour la désignation de son suppléant en cas d'empêchement
M Patrick MALICK	Liste : Absent – ne s'est pas prononcé
Mme Nathalie PIGEOT	Liste : Absente – ne s'est pas prononcée
Mme Virginie ODDO	Liste : Absente – ne s'est pas prononcée

Mesdames et Messieurs les Conseillers sont priés de patienter quelques instants dans la salle pour signer les 3 exemplaires du procès-verbal de cette séance qui doit être transmis à la Préfecture dans les meilleurs délais.

Levée de séance à 17h00.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017
Pour le Maire absent, ✓
Le 1^{er} adjoint délégué,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (8)**

M. WOJCIECHOWSKI
M. KIEFFER
Mme JOHO
Mme BOISSENOT
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS : Conformément à la loi, M. le Maire et Mme la trésorière ont quitté la salle avant le vote de ce point.

2. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2016

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur.

Après que M. le Maire ait quitté la salle de séance, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. René STEINER, Adjoint, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 dressé par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs		450 647,03		3 193 760,54		3 644 407,57
Part affectée à l'investissement				-1 062 770,57		-1 062 770,57
Opérations de l'exercice	5 370 397,63	5 624 088,47	27 946 933,07	28 410 788,52	33 317 330,70	34 034 876,99
TOTAUX	5 370 397,63	6 074 735,50	27 946 933,07	30 541 778,49	33 317 330,70	36 616 513,99
Résultats de clôture		704 337,87		2 594 845,42		3 299 183,29
Restes à réaliser	1 442 951,70				1 442 951,70	
TOTAUX CUMULES	1 442 951,70	704 337,87		2 594 845,42	1 442 951,70	3 299 183,29
RESULTATS DEFINITIFS	738 613,83			2 594 845,42		1 856 231,59

- 2) constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte principal ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

----discussion----

Mme BETTING : lecture des chapitres du compte administratif principal (pages blanches).

M. STEINER demande à Mme de SANTIS si les chiffres présentés sont conformes.

Mme DE SANTIS atteste que les résultats de son compte de gestion sont bien conformes à ceux du compte administratif.

Décision du Conseil municipal

M. le Maire a quitté la salle, par conséquent et conformément à la loi, il n'a pas participé au vote de point.

A noter également que Mme BOISSENOT a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Par ailleurs, Mme TIRONI JOUBERT annonce que Mme IMBAUT et son mandant M. BREM, et elle-même, ne participeront pas aux votes des points n°2 à n°9 mis à l'ordre du jour de cette séance.

Puis, soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de 22 voix POUR.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 4 juillet 2017

Le Maire, 


Pour le Maire
Le 1^{er} adjoint

René STEINER A. WOJCIECHOWSKI

VILLE DE SAINT-AVOLD



RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

SOMMAIRE

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses et en recettes. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif (établi par le Maire, ordonnateur) est soumis à l'approbation du conseil municipal, qui l'arrête définitivement par un vote au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion (établi par le trésorier, comptable) est également soumis au vote de l'assemblée délibérante, qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion)

Le compte administratif de la Ville de Saint-Avoid se compose :

- Du budget principal
- Du budget annexe de l'action culturelle
- Du budget annexe lotissement Ardant du Picq
- Du budget annexe du crématorium
- Du budget annexe du parking Saint-Nabor

S'y ajoute le budget de la régie du camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le compte administratif 2016.

Vous trouverez, ci-après des informations relatives aux différents comptes :

BUDGET PRINCIPAL		
Section de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Pages 2-3
	Recettes de fonctionnement	Pages 3-4
	Résultat de fonctionnement	Page 5
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	Page 6
	Recettes d'investissement	Page 7
	Résultat d'investissement	Page 8
BUDGETS ANNEXES et Centre de séjour LE FELSBURG		Pages 9 à 12 Page 13

**Compte administratif 2016
Budget principal**

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISE

a) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2016 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2015	Prévu 2016 (BP + DM)	Réalisé CA 2016	taux de réalisation CA 2016/prévu	Evolution CA 2015 CA 2016
011 charges à caractère général	6 226 459,48	7 200 819,74	6 748 288,11	93,71%	8,38%
012 charges de personnel	13 839 165,21	13 758 500,00	13 682 600,71	99,45%	-1,13%
014 atténuations de produits	604 546,00	905 046,00	874 630,00	96,64%	44,67%
65 autres charges de gestion courante	4 657 263,80	4 598 626,26	4 208 510,03	91,52%	-9,63%
66 charges financières	491 328,36	476 954,00	469 464,10	98,43%	-4,45%
67 charges exception.	9 494,48	47 356,00	2 652,25	5,60%	-72,06%
TOTAL DEPENSES REELLES	25 828 257,33	26 987 302,00	25 986 145,20	96,29%	0,61%
DEPENSES D'ORDRE	1 360 476,00	2 254 000,00	1 960 787,87	86,99%	44,12%
TOTAL REEL + ORDRE	27 188 733,33	29 241 302,00	27 946 933,07	95,57%	2,78%

Opérations réelles :

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement (25 986 145,20€) se composent des :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 6 748 288,11€
(soit 25,97% du total des dépenses réelles) :
fluides, fournitures diverses, contrats de prestations de services, entretien des bâtiments, des voiries et réseaux, assurances, honoraires, transports, frais d'affranchissements, frais de téléphone...
- Charges de personnel (chapitre 012) : 13 682 600,71€
(soit 52,65% du total des dépenses réelles) :
Rémunération personnel titulaire, non titulaire, contrats aidés, contributions patronales
- Atténuations de produits (chapitre 014) : 874 630,00€
(soit 3,37% du total des dépenses réelles) :
Participation au fonds de péréquation FPIC : 830 046€
(+ 300 325€ par rapport à 2015)
Dégrèvement de taxe d'habitation sur logements vacants : 44 584€

- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) 4 208 510,03€
(soit 16,20% du total des dépenses réelles) : dont
 - Subvention d'équilibre budget action culturelle : 793 730,79€
 - Contingent service incendie : 797 998,26€
 - Subvention au CCAS : 570 000,00€
 - Subvention d'équilibre budget parking St-Nabor : 307 834,77€
 - Subventions organismes publics : 145 729,08€
 - Subventions aux associations : 1 201 748,05€

- Charges financières (chapitre 66) 469 464,10€
(soit 1,80% du total des dépenses réelles)
 Intérêts de la dette

- Charges exceptionnelles (chapitre 67) 2 652,25€
 Bourses et prix, titres annulés

Opérations d'ordre (chapitre 042)= recettes d'investissement chapitre 040

- Dotation aux amortissements (article 68111) 692 838,48€

- Ecritures d'ordres relatives aux cessions (articles 6751 et 6761) 1 267 949,39€

b) Recettes

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2016 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2015	Prévu 2016 (BP + DM)	Réalisé CA 2016	taux de réalisation CA 2016/prévu	Evolution CA 2015 CA 2016
013 atténuations de charges	1 099 497,82	1 216 700,00	1 227 631,65	100,90%	11,65%
70 ventes de produits prestations services	712 140,58	667 710,00	654 981,27	98,09%	-8,02%
73 impôts et taxes	19 959 361,32	20 406 405,00	20 515 925,77	100,54%	2,79%
74 dotations, subvent. et participations	3 516 029,26	2 855 839,00	2 753 887,25	96,43%	-21,67%
75 autres produits gest.	2 114 868,31	1 901 913,99	1 908 030,96	100,32%	-9,78%
76 produits financiers	31,53	20,04	14,87	74,20%	-52,83%
77 produits exception.	770 965,55	26 324,00	963 192,64		24,93%
78 reprises s.provisions	73 365,81	35 000,00	26 739,72	76,40%	-63,55%
TOTAL RECETTES REELLES	28 246 260,18	27 109 912,03	28 050 404,13	103,47%	-0,69%
RECETTES D'ORDRE	1 000,00	400,00	360 384,39		
TOTAL REEL + ORDRE	28 247 260,18	27 110 312,03	28 410 788,52	104,80%	5,78%
Excédent fonct.reporté N-1	2 135 233,69	2 130 989,97	2 130 989,97		-0,19%

Opérations réelles :

Les recettes réelles de la section de fonctionnement (28 050 404,13€) se composent des :

- Atténuations de charges (chapitre 013) 1 227 631,65€
(soit 4,38% du total des recettes réelles)
Remboursements sur rémunérations de personnel (personnel mis à disposition, remboursements indemnités journalières, emplois aidés, exercices droits syndicaux, capital décès...)
- Ventes de produits fabriqués, prestations de services (chapitre 70) 654 981,27€
(soit 2,34% du total des recettes réelles)
Coupes de bois, concessions dans les cimetières, redevances conservatoire, redevances des services périscolaires, cantines, centre aéré, locations diverses...
- Impôts et taxes (chapitre 73) 20 515 925,77€
(soit 73,14% du total des recettes réelles) dont :
* Taxes foncières et d'habitation (augmentation de 12% des taux en 2016) :
6 784 418€ perçus (contre 6 971 026€ votés)
(-> différence de -186 608€ due à l'application de l'article 75 de la loi de finances pour 2016)
* Attribution de compensation de la communauté de communes : 10 118 340€
* FNGIR : 2 576 556€
- Dotations, subventions et participations (chapitre 74) 2 753 887,25€
(soit 9,82% du total des recettes réelles) dont :
*Dotation globale de fonctionnement (forfaitaire) : 435 005€ (contre 1 000 780€ en 2015)
*Dotation de solidarité urbaine : 135 301€ (identique à 2015)
*Dotation de compensation de la réforme TP : 1 354 774€ (identique à 2015)
- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 1 908 030,96€
(soit 6,80% du total des recettes réelles) dont :
*revenus des immeubles (loyers) 235 856€ (en baisse suite à la vente d'immeuble)
*excédent reversé par ENERGIS 1 600 000€ (contre 1 700 000€ en 2015)
- Produits financiers (chapitre 76) 14,87€
- Produits exceptionnels (chapitre 77) 963 192,64€
(soit 3,43% du total des recettes réelles) dont :
Produit des cessions d'immobilisations : 907 965€
Cette recette est reversée en section d'investissement par le biais des chapitres 040 et 042(opérations d'ordre)
- Reprises sur provisions (chapitre 78) 26 739,72€

Opérations d'ordre (chapitre 042)= dépenses d'investissement chapitre 040

Dont :

- Ecritures d'ordres relatives aux cessions (article 7761) 359 984,39€
- Quote-part subvention investissement (article 777) 400,00€

c) Résultats de fonctionnement

REALISE SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
Dépenses réelles	25 986 145,20	Recettes réelles	28 050 404,13	2 064 258,93
Dépenses d'ordre	1 960 787,87	Recettes d'ordre	360 384,39	-1 600 403,48
Total s. exercice	27 946 933,07	Total s. exercice	28 410 788,52	463 855,45
résultat reporté N-1			2 130 989,97	2 130 989,97
résultat global				2 594 845,42

2) SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISE

d) Dépenses

Les dépenses d'investissement réalisées en 2016 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2015	Prévu 2016 (BP + DM)	Réalisé CA 2016	restes à réaliser
20 Immobilisations incorporelles	58 749,86	236 574,00	86 062,72	77 703,48
204 subventions d'équipements versées	50 032,00	1 072 779,00	501 496,00	508 333,00
21 immobilisations corporelles	4 216 659,13	4 457 326,65	2 982 350,65	856 915,22
opération 1201 centre équestre	162 209,48	10 353,95	0,00	0,00
16 emprunts et dettes	1 365 460,91	1 391 749,40	1 329 677,03	
27 autres immob.financ	380 865,13	111 014,00	110 426,84	
TOTAL DEPENSES REELLES	6 233 976,51	7 279 797,00	5 010 013,24	1 442 951,70
DEPENSES D'ORDRE	1 000,00	400,00	360 384,39	
TOTAL REEL + ORDRE	6 234 976,51	7 280 197,00	5 370 397,63	1 442 951,70

Opérations réelles :

Les dépenses réelles de la section d'investissement (5 010 013,24€) se composent des :

- immobilisations incorporelles (chapitre 20) 86 062,72€
(soit 1,72% du total des dépenses réelles) dont :
Frais d'études (43 680€) et acquisition logiciels (42 382€)
- subventions d'équipement versées (chapitre 204) 501 496,00€
(soit 10% du total des dépenses réelles) dont :
Participation à la requalification quartier Wenheck (417 446€)
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 2 982 350,65€
(soit 59,52% du total des dépenses réelles) dont :
Espaces verts, travaux dans les bâtiments municipaux, mise en conformité électricité et gaz divers bâtiments, équipement des cimetières, aménagement cuisine et sanitaires foyer Huchet, travaux de voirie et de réseaux, vidéo protection, acquisition matériel et outillage, matériel informatique...)
- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 1 329 677,03€
(soit 26,54% du total des dépenses réelles)
Remboursement du capital sur emprunts
- Autres immobilisations financières (chapitre 27) 110 426,84€
(soit 2,20% du total des dépenses réelles) dont :
Avance au budget annexe Ardant du Picq (100 823,84€)

Opérations d'ordre (chapitre 040) = recettes de fonctionnement chapitre 042

Ecritures d'ordre relatives aux cessions

e) Recettes

Les recettes d'investissement réalisées en 2016 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2015	Prévu 2016 (BP + DM)	Réalisé CA 2016	restes à réaliser
13 subventions d'investissement	204 380,23	157 714,00	206 950,74	0,00
16 emprunts et dettes assimilées	2 804 898,04	2 500 000,00	1 700 000,00	0,00
10 dotations, fonds divers, réserves	1 919 839,64	1 816 860,57	1 754 867,90	0,00
27 autres immobilis. financières	3 230,40	1 600,00	1 481,96	0,00
024 produits cessions		97 850,00		0,00
TOTAL RECETTES REELLES	4 932 348,31	4 574 024,57	3 663 300,60	0,00
RECETTES D'ORDRE	1 360 476,00	2 254 000,00	1 960 787,87	0,00
TOTAL REEL + ORDRE	6 292 824,31	6 828 024,57	5 624 088,47	0,00
<i>Excédent invest. reporté N-1</i>	<i>392 799,23</i>		<i>450 647,03</i>	

Opérations réelles :

Les recettes réelles de la section d'investissement (3 663 300,60€) se composent des :

- Subventions d'investissement (chapitre 13) 206 950,74€
(soit 5,65% du total des recettes réelles) dont :
Subvention pour vidéo surveillance (28 301€), fonds de concours CCPN pour foyer Huchet (50 000€)
Amendes de police (119 761€)
- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 1 700 000,00€
(soit 46,41% du total des recettes réelles)
- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) 1 754 867,90€
(soit 47,90% du total des recettes réelles) dont :
F.C.T.V.A. perçu sur les travaux réalisés en 2015 (556 879,22€)
taxes d'aménagement et TLE (135 218,11€)
Excédent de fonctionnement capitalisé (1 062 770,57€)
- Autres immobilisations financières (chapitre 27) 1 481,96€

Opérations d'ordre (chapitre 040) = dépenses de fonctionnement chapitre 042

Ecritures d'ordre relatives aux cessions	1 267 949,39€
Dotations aux amortissements	692 838,48€

f) Résultats d'investissement

REALISE SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
Dépenses réelles	5 010 013,24	Recettes réelles	3 663 300,60	-1 346 712,64
Dépenses d'ordre	360 384,39	Recettes d'ordre	1 960 787,87	1 600 403,48
Total s. exercice	5 370 397,63	Total s. exercice	5 624 088,47	253 690,84
résultat reporté N-1			450 647,03	450 647,03
résultat global				704 337,87

**Compte administratif 2016
Budgets annexes**

1) Action culturelle

REALISE				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	978 936,76	Recettes réelles	1 066 836,40	87 899,64
Dépenses d'ordre	26 357,51	Recettes d'ordre	0,00	-26 357,51
Total sur exercice fonctionnement	1 005 294,27	Total sur exercice fonctionnement	1 066 836,40	61 542,13
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	97 833,64	Recettes réelles	63 823,27	-34 010,37
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	26 357,51	26 357,51
Total sur exercice investissement	97 833,64	Total sur exercice investissement	90 180,78	-7 652,86
Total sur exercice	1 103 127,91	Total sur exercice	1 157 017,18	53 889,27
résultat reporté investissement	53 889,27			-53 889,27
résultat global	1 157 017,18		1 157 017,18	0,00

Le budget annexe « action culturelle » a bénéficié en 2016 d'une subvention d'équilibre du budget principal de 793 730,79€.

2) Crématorium

REALISE				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	48 734,99	Recettes réelles	45 942,00	-2 792,99
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00	0,00
Total sur exercice fonctionnement	48 734,99	Total sur exercice fonctionnement	45 942,00	-2 792,99
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	0,01	0,01
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00	0,00
Total sur exercice investissement	0,00	Total sur exercice investissement	0,01	0,01
Total sur exercice	48 734,99	Total sur exercice	45 942,01	-2 792,98
résultat reporté inv.	0,01			-0,01
résultat reporté fonct.			48 734,99	48 734,99
résultat global	48 735,00		94 677,00	45 942,00

Le budget annexe « lotissement Ardant du Picq » a bénéficié en 2016 d'une avance de 100 823,84€ versée par le budget princip

3) Lotissement Ardant du Picq

REALISE				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	17 122,45	Recettes réelles	0,00	-17 122,45
Dépenses d'ordre	944 386,28	Recettes d'ordre	961 508,73	17 122,45
Total sur exercice fonctionnement	961 508,73	Total sur exercice fonctionnement	961 508,73	0,00
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	80 809,84	Recettes réelles	100 823,84	20 014,00
Dépenses d'ordre	944 386,28	Recettes d'ordre	927 263,83	-17 122,45
Total sur exercice investissement	1 025 196,12	Total sur exercice investissement	1 028 087,67	2 891,55
Total sur exercice	1 986 704,85	Total sur exercice	1 989 596,40	2 891,55
résultat reporté inv.	20 014,00			-20 014,00
résultat reporté fonct.			20 014,00	20 014,00
résultat global	2 006 718,85		2 009 610,40	2 891,55

Le budget annexe « lotissement Ardant du Picq » a bénéficié en 2016 d'une avance de 100 823,84€ versée par le budget principal.

4) Parking Saint-Nabor

REALISE				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	199 134,18	Recettes réelles	331 834,77	132 700,59
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00	0,00
Total sur exercice fonctionnement	199 134,18	Total sur exercice fonctionnement	331 834,77	132 700,59
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	132 700,59	Recettes réelles	122 961,40	-9 739,19
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00	0,00
Total sur exercice investissement	132 700,59	Total sur exercice investissement	122 961,40	-9 739,19
Total sur exercice	331 834,77	Total sur exercice	454 796,17	122 961,40
résultat reporté inv.	122 961,40			-122 961,40
résultat reporté fonct.				0,00
résultat global	454 796,17		454 796,17	0,00

Le budget annexe « parking Saint-Nabor » a bénéficié en 2016 d'une subvention de 307 834,77€ versée par le budget principal.

**Compte administratif 2016
Budget camping- régie Felsberg**

DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	96 632,40	Recettes réelles	87 585,14	-9 047,26
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00	0,00
Total sur exercice fonctionnement	96 632,40	Total sur exercice fonctionnement	87 585,14	-9 047,26
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	3 000,00	Recettes réelles	2 500,00	-500,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00	0,00
Total sur exercice investissement	3 000,00	Total sur exercice investissement	2 500,00	-500,00
Total sur exercice	99 632,40	Total sur exercice	90 085,14	-9 547,26
résultat reporté inv.			31 250,00	31 250,00
résultat reporté fonct.	16 688,99			-16 688,99
résultat global	116 321,39		121 335,14	5 013,75

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (8)**

M. WOJCIECHOWSKI
M. KIEFFER
Mme JOHO
Mme BOISSENOT
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS : Conformément à la loi, M. le Maire et Mme la trésorière ont quitté la salle avant le vote de ce point.

**3. PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES DE L'EXERCICE 2016
(ACTION CULTURELLE, CREMATORIUM, ARDANT DU PICQ, PARKING SAINT-NABOR).**

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur

Après que M. le Maire ait quitté la salle de séance, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. René STEINER, Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs annexes de l'exercice 2016 dressés par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE DE L'ACTION CULTURELLE

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	53 889,27			53 889,27	53 889,27	53 889,27
Part affectée à l'investissement				-53 889,27		-53 889,27
Opérations de l'exercice	97 833,64	90 180,78	1 005 294,27	1 066 836,40	1 103 127,91	1 157 017,18
TOTAUX	151 722,91	90 180,78	1 005 294,27	1 066 836,40	1 157 017,18	1 157 017,18
Résultats de clôture	61 542,13			61 542,13		0,00
Restes à réaliser	20 125,52				20 125,52	
TOTAUX CUMULES	81 667,65			61 542,13	81 667,65	61 542,13
RESULTATS DEFINITIFS	81 667,65			61 542,13	20 125,52	

COMPTE ANNEXE POUR LE CREMATORIUM

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	0,01			48 735,00	0,01	48 735,00
Part affectée à l'investissement				-0,01		-0,01
Opérations de l'exercice		0,01	48 734,99	45 942,00	48 734,99	45 942,01
TOTAUX	0,01	0,01	48 734,99	94 676,99	48 735,00	94 677,00
Résultats de clôture		0,00		45 942,00		45 942,00
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00		45 942,00		45 942,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		45 942,00		45 942,00

COMPTE ANNEXE ARDANT DU PICQ

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	20 014,00			20 014,00	20 014,00	20 014,00
Part affectée à l'investissement				0,00		
Opérations de l'exercice	1 025 196,12	1 028 087,67	961 508,73	961 508,73	1 986 704,85	1 989 596,40
TOTAUX	1 045 210,12	1 028 087,67	961 508,73	981 522,73	2 006 718,85	2 009 610,40
Résultats de clôture	17 122,45			20 014,00		2 891,55
Restes à réaliser			26 210,00		26 210,00	
TOTAUX CUMULES	17 122,45		26 210,00	20 014,00	43 332,45	20 014,00
RESULTATS DEFINITIFS	17 122,45		6 196,00		23 318,45	

COMPTE ANNEXE PARKING SAINT-NABOR

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	122 961,40			122 961,40	122 961,40	122 961,40
Part affectée à l'investissement				-122 961,40		-122 961,40
Opérations de l'exercice	132 700,59	122 961,40	199 134,18	331 834,77	331 834,77	454 796,17
TOTAUX	255 661,99	122 961,40	199 134,18	331 834,77	454 796,17	454 796,17
Résultats de clôture	132 700,59			132 700,59		0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00				
TOTAUX CUMULES	132 700,59			132 700,59		0,00
RESULTATS DEFINITIFS	132 700,59			132 700,59		0,00

- 2) constate pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

----discussion----

Mme BETTING : lecture des chapitres des comptes administratifs annexes (pages jaunes, bleues, vertes, saumon).

M. STEINER demande à Mme de SANTIS si les chiffres présentés sont conformes.

Mme DE SANTIS atteste que les résultats de son compte de gestion sont bien conformes à ceux des comptes administratifs annexes :

- de l'action culturelle,
- du crématorium,
- de l'Ardant du Picq
- du parking St.Nabor.

Décision du Conseil municipal

M. le Maire a quitté la salle, par conséquent et conformément à la loi, il n'a pas participé au vote de point.

A noter également que Mme BOISSENOT a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

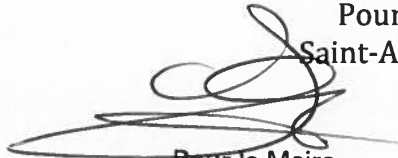
Par ailleurs, Mme TIRONI JOUBERT annonce que Mme IMBAUT et son mandant M. BREM, et elle-même, ne participeront pas aux votes des points n°2 à n°9 mis à l'ordre du jour de cette séance.

Puis, soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée :

- à la majorité de 22 voix POUR, pour le compte annexe de l'action culturelle ;
- à la majorité de 22 voix POUR, pour le compte annexe du crématorium ;
- à la majorité de 22 voix POUR, pour le compte annexe de l'Ardant du Picq
- à la majorité de 22 voix POUR, pour le compte annexe du parking St.Nabor.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 4 juillet 2017

Le Maire, 


Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint

René STEINER A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER	Marlyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (13)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (5)

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (8)

M. WOJCIECHOWSKI
M. KIEFFER
Mme JOHO
Mme BOISSENOT
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS : Conformément à la loi, M. le Maire et Mme la trésorière ont quitté la salle avant le vote de ce point.

4. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBERG » - EXERCICE 2016

Expose de M STEINER, Adjoint, rapporteur

Après que M. le Maire ait quitté la salle de séance, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. René STEINER, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » de l'exercice 2016 dressé par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs		31 250,00	16 688,99		16 688,99	31 250,00
Part affectée à l'investissement				0,00		0,00
Opérations de l'exercice	3 000,00	2 500,00	96 632,40	87 585,14	99 632,40	90 085,14
TOTAUX	3 000,00	33 750,00	113 321,39	87 585,14	116 321,39	121 335,14
Résultats de clôture		30 750,00	25 736,25			5 013,75
Restes à réaliser	0	0			0	0
TOTAUX CUMULES		30 750,00	25 736,25			5 013,75
RESULTATS DEFINITIFS		30 750,00	25 736,25			5 013,75

- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire au compte de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte de la régie du Felsberg ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

---discussion---

Mme BETTING : lecture des chapitres du compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « le Felsberg » (document distribué à part - pages blanches).

M. STEINER demande à Mme de SANTIS si les chiffres présentés sont conformes.

Mme DE SANTIS atteste que les résultats de son compte de gestion sont bien conformes à ceux du compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « le Felsberg ».

Décision du Conseil municipal


M. le Maire a quitté la salle, par conséquent et conformément à la loi, il n'a pas participé au vote de point.

A noter également que Mme BOISSENOT a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Par ailleurs, Mme TIRONI JOUBERT annonce que Mme IMBAUT et son mandant M. BREM, et elle-même, ne participeront pas aux votes des points n°2 à n°9 mis à l'ordre du jour de cette séance.

Puis, soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de 22 voix POUR.

Pour extrait conforme
Saint-Avoird le 4 juillet 2017
Le Maire,
Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER
A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

5. PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2016

Exposé de Mme la Trésorière, rapporteur.

Après que le Conseil municipal ait délibéré sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 de la Ville de Saint-Avold, Mme DE SANTIS, Trésorière, Receveur municipal expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2016 de la ville,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare,



que le compte de gestion principal, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil municipal

Mme TIRONI JOUBERT annonce que Mme IMBAUT et son mandant M. BREM, et elle-même, ne participeront pas aux votes des points n°2 à n°9 mis à l'ordre du jour de cette séance.

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de 24 voix POUR.

Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 4 juillet 2017
Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marlène SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**6. PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION ANNEXES DE L'EXERCICE 2016
(ACTION CULTURELLE, CREMATORIUM, ARDANT DU PICQ, PARKING SAINT-NABOR)**

Exposé de Mme la Trésorière, rapporteur

Après que le Conseil municipal ait délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 des services annexes (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor), Mme De SANTIS, Trésorière, Receveur municipal expose les écritures et les chiffres des comptes de gestion qui leur correspondent.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par Mme le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 des services annexes (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor),

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare,

Que les comptes de gestion des services annexes :

- de l'action culturelle
- du crématorium
- du lotissement Ardant du Picq
- du parking Saint-Nabor

dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil municipal

Mme TIRONI JOUBERT annonce que Mme IMBAUT et son mandant M. BREM, et elle-même, ne participeront pas aux votes des points n°2 à n°9 mis à l'ordre du jour de cette séance.

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de 24 voix POUR, pour les comptes de gestion :

- de l'action culturelle
- du crématorium
- du lotissement Ardant du Picq
- du parking Saint-Nabor

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 4 juillet 2017

Le Maire, ✓

Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**7. PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DE LA REGIE CAMPING ET CENTRE
INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBERG » - EXERCICE 2016**

Exposé de Mme la Trésorière, rapporteur

Après que le Conseil municipal ait délibéré sur le compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » de l'exercice 2016, Mme DE SANTIS, Trésorière, Receveur municipal expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2016 de la régie « Felsberg »

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

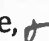
déclare,

que le compte de gestion de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil municipal

Mme TIRONI JOUBERT annonce que Mme IMBAUT et son mandant M. BREM, et elle-même, ne participeront pas aux votes des points n°2 à n°9 mis à l'ordre du jour de cette séance.

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de 24 voix POUR.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 4 juillet 2017
Le Maire, 



Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILLI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILLI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

8. AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2016

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur

Par délibération n°2 de ce jour, vous avez arrêté les résultats du compte administratif principal de l'exercice 2016.

La nomenclature M14 appliquée au budget principal prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2016 au compte administratif principal, celui-ci peut être :

- soit affecté en « réserves » c'est-à-dire en investissement pour exécuter l'autofinancement prévu ;
- soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations).

Votre commission des finances, qui a étudié ce dossier, vous propose :

- l'affectation de la somme de 738 613,83 € au compte « réserve » (article 1068) pour le financement des investissements 2017 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat de la section de fonctionnement des exercices 2016 et antérieurs = 2 594 845,42 € au compte administratif 2016

- de porter le reliquat de 1 856 231,59 € en report à nouveau (solde créditeur)

Décision du Conseil municipal

Mme TIRONI JOUBERT annonce que Mme IMBAUT et son mandant M. BREM, et elle-même, ne participeront pas aux votes des points n°2 à n°9 mis à l'ordre du jour de cette séance.

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de 24 voix POUR.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 4 juillet 2017

Le Maire, 



Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) avant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**9. AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AUX COMPTES ADMINISTRATIFS
ANNEXES 2016 – ACTION CULTURELLE, CREMATORIUM, PARKING SAINT-NABOR**

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur

Par délibération n°3 de ce jour, vous avez arrêté les résultats des comptes administratifs annexes de l'exercice 2016.

Les nomenclatures :

- M14 appliquée aux services annexes de l'action culturelle et du crématorium
- M4 appliquée au service annexe du parking Saint-Nabor

prévoient que l'affectation du résultat d'exploitation donne lieu à une délibération du Conseil municipal.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2016 dans les trois services annexes, celui-ci peut être :

- soit affecté en « réserves » c'est-à-dire en investissement pour exécuter l'autofinancement prévu ;
- soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations) ;
- soit être reversé à la collectivité de rattachement.

Votre commission des finances, qui a étudié ce dossier, vous propose :

Service annexe de l'action culturelle

- affectation de la somme de 61 542,13€ au compte « réserve » (article 1068) pour le financement des investissements 2017 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat de la section de fonctionnement des exercices 2016 et antérieurs (61 542,13€ au compte administratif 2016)

Service annexe du crématorium

- report de l'excédent de 45 942€ en section d'exploitation sur l'exercice 2017, pour reversement au budget principal de la Ville.

Service annexe parking Saint-Nabor



- affectation de la somme de 132 700,59€ au compte « réserve » (article 1068) pour le financement des investissements 2017 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 (132 700,59€ au compte administratif 2016)

Décision du Conseil municipal

Mme TIRONI JOUBERT annonce que Mme IMBAUT et son mandant M. BREM, et elle-même, ne participeront pas aux votes des points n°2 à n°9 mis à l'ordre du jour de cette séance.

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de 24 voix POUR,

- Pour le service annexe de l'action culturelle
- Pour le service annexe du crématorium
- Pour le service annexe du parking St. Nabor

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 4 juillet 2017
Le Maire, 
Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER 
A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERYC
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

10. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE - DECISION MODIFICATIVE

Exposé de M SLIWINSKI, Conseiller municipal, rapporteur.

En date du samedi 9 décembre 2017, le conservatoire de musique va donner au centre culturel Pierre Messmer de Saint-Avold, un spectacle pour le téléthon, avec la participation d'artistes de réputation nationale et d'artistes invités.


Une subvention départementale de 8 500 euros a été accordée par le Conseil départemental au titre de l'aide pour le fonctionnement et les projets du conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saint-Avold.


Il vous est proposé :


- a) l'inscription des crédits comme suit :
- En recette : 8 500 Euros au chapitre 74/3111-7473 (Subventions départementales)
 - En Dépenses : 8 500 Euros au chapitre 011/3111-6232 (Fêtes et cérémonies)
- b) d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents y relatifs,

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 4 juillet 2017
Le Maire, 


Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER


A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne-LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) avant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

11 ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2017 – ASSOCIATIONS A VOCATION CULTURELLE

Exposé de M SLIWINSKI, Conseiller municipal, rapporteur.


La commission municipale de la culture soumet à l'approbation de l'assemblée ses propositions d'attribution de subventions aux associations relevant de sa compétence pour l'exercice 2017.


La répartition par association sur l'état annexe qui prévoit, comme les années passées, l'octroi de subventions de fonctionnement normal et de subventions ponctuelles (crédits prévus au budget primitif 2017 sur les comptes 65/0232-6574 et 65/33 – 6574).

Dans le même ordre d'idée, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à la subvention attribuée à l'Harmonie de Saint-Avold (crédits prévus au budget primitif 2017 sur le compte 65/3112-6574).

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 4 juillet 2017
Le Maire, 

Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER 

A. WOJCIECHOWSKI

**ETAT DE REPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS
POUR L'EXERCICE 2017**

N° d'ordre	ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE (€)			Utilisation	
		FONCT. normal	SUBVENTION PONCTUELLE / AUTRE		TOTAL	Installations municipales
			DESTINATION	MONTANT		
Commission de la Culture Présidente : Mme BOUR-MAS Vice-Président : M. SLIWINSKI Chapitre 65/33-6574 Subventions aux associations culturelles						
1	UNION CHORALE CONCORDIA - N° 1482 Vol. XXVII C/c : CCM St-Avold n° 10278 05450 00020048540 92	200			200	ex CIO
2	CHORALE STE-CECILE - N° 459 C/c : CCM St-Avold n° 10278 05450 00050147840 74	100			100	
3	CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS - N° 58 Vol. X C/c : CIC St Avold n° 30087 33346 00016465101 85	100			100	ex CIO
4	PSALETTE GREGORIENNE - N° 475 C/c:CCM St-Avold n°10278 05450 00020524801 22	200			200	ex CIO
5	LES AMIS DE LA PEINTURE - N° 938 Vol. XVII C/c : BPLC St-Avold n° 14707 00007 00719141020 02	400			400	Salle Congrès : exposition annuelle
6	SOCIETE D'HISTOIRE DU PAYS NABORIEN - SECTION SAINT-AVOLD - N° 1803 Vol. 32 C/c : CCM St Avold n° 10278 05450 00020311401 22	1800			1 800	Salle des Congrès : assemblées générales
7	GLÜCK AUF JEANNE D'ARC - N°1782 Vol. 32 C/c: CCM St-Avold n° 10278 05450 00020144001 53	200			200	
8	PLASTICA NABORIA - N° 2243 Vol. 36 C/c: CCM ST-AVOLD n° 10278 05450 00020429201 90	200	plâtre dessin ordinateur - écran	500	700	Salle B. Crusem
TOTAL		3 200		500	3 700	
Chapitre 65/0232 - 6574 Subvention Radio St-Nabor						
9	RADIO SAINT-NABOR - N° 755 Vol. XIII C/c: CCM Folschviller n° 10278 05461 00017772545 82	2 800	contrepartie du loyer annuel locaux rue Ch. de Foucauld (délib. CM du 30/09/2015 et convention du 09/11/2015)	7 800	10 600	locaux rue Ch. de Foucauld
Chapitre 65/3112 - 6574 Subvention Harmonie Municipale						
10	HARMONIE DE ST-AVOLD - N° 923 Vol. XVI C/c : CCM St Avold n° 10278 05450 00024171140 83	42 500		Avance déjà versée (délib. CM du 12/04/2017) reste à verser	42 500 21 500 21 000	Bâtiment 002 - Rue de Dudweiler
TOTAL		42 500			42 500	
TOTAUX GENERAUX :		48 500		8 300	56 800	

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET L'HARMONIE DE SAINT-AVOLD Année 2017

Entre :

- 1) La Ville de SAINT-AVOLD, représentée par son Maire en exercice, M. André WOJCIECHOWSKI, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 30 juin 2017, ci-après désignée par les termes "la Ville",

d'une part,

Et

- 2) l'Association dénommée Harmonie de Saint-Avold, représentée par son Président Monsieur André JAEGER agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes "Harmonie de Saint-Avold",

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'Harmonie de Saint-Avold est inscrite au registre des associations depuis le 11 juin 1986 sous le numéro de Volume XVI N° 923. L'article 3 des statuts de l'Harmonie de Saint-Avold stipule que le but premier est de contribuer par sa participation musicale au rehaussement des fêtes et des manifestations organisées par la Ville de Saint-Avold. Elle peut aussi participer à toute autre fête ou manifestation à laquelle elle sera invitée ou elle-même organisatrice. Cette association compte aujourd'hui plus de 60 membres.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Ville à l'Harmonie de Saint-Avold pour remplir ses missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

Les missions confiées à l'Harmonie de Saint-Avold auront pour objectif de contribuer par sa participation musicale au rehaussement des fêtes et des manifestations organisées par la Ville de Saint-Avold. Elle participera à toutes les manifestations patriotiques organisées par la municipalité ainsi qu'aux défilés. L'Harmonie de Saint-Avold contribuera à l'animation culturelle de la ville par divers concerts qu'elle donnera au cours de l'année. Elle organisera également des stages de musique.

ARTICLE 3 – MISSIONS GÉNÉRALES

Pour bénéficier des subventions de la Ville, l'Harmonie de Saint-Avoid se doit de présenter des actions conformes aux missions décrites ci-dessous par catégories :

- manifestations patriotiques : participations à toutes les manifestations patriotiques ainsi qu'aux défilés organisés par la Ville de Saint-Avoid ;
- concerts : gala annuel, fête de la musique, concert lors de la saison estivale au parc municipal ;
- formation : pour les musiciens inscrits au Conservatoire de Musique et stages pour le chef d'orchestre.

Le Conservatoire de musique et l'Harmonie veilleront à constamment travailler en commun afin qu'une passerelle existe entre le potentiel du conservatoire et le renouvellement des membres de l'Harmonie. (En 2004, les deux structures ont élaboré un CD en commun.)

Une liste, non exhaustive, des besoins municipaux par rapport à l'Harmonie, est établie comme suit pour l'année 2017 :

- | | |
|---------------|--|
| - 8 mai | cérémonie Armistice 1945 |
| - 21 juin | fête de la musique |
| - 13 juillet | défilé Fête Nationale - concert |
| - 27 août | estivales du kiosque - concert au parc municipal |
| - 11 novembre | cérémonie Armistice 1918 |
| - 26 novembre | anniversaire Libération 1944 |
| - 2 décembre | défilé Saint-Nicolas |

Des besoins supplémentaires pourront être ajoutés à la demande de la municipalité dans un délai raisonnable (au moins 3 semaines à l'avance), l'Harmonie se réservant, uniquement dans ce cas, le droit de ne pas répondre à la demande de la Ville s'il y a impossibilité physique de réunir suffisamment de membres pour des besoins ponctuels. L'Harmonie mettra néanmoins tout en œuvre pour assurer ces besoins ponctuels.

ARTICLE 4 – CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement sont attribués par la Ville à l'Harmonie de Saint-Avoid pour contribuer à couvrir le coût des missions visées à l'article 3. La subvention accordée d'un montant de 42 500 € est déterminée au vu d'un programme d'actions et d'un budget présenté par l'Harmonie de Saint-Avoid en accompagnement de sa demande de subvention.

Ces crédits sont notamment affectés à la rémunération du chef d'orchestre, aux frais de fonctionnement, aux frais de formation, à l'achat d'équipements et d'habillement ainsi qu'aux indemnités de déplacement des musiciens.

La Ville adressera à l'Harmonie de Saint-Avoid une lettre de notification indiquant le montant de la subvention allouée et portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

ARTICLE 5 – CREDITS D'INVESTISSEMENT

Des crédits d'investissement peuvent être prévus au budget par la ville pour l'achat d'instruments de musique. Pour l'année 2017, le montant des crédits d'investissement inscrit s'élève à 4 000 €. Les instruments de musique restent propriété de la Ville et à ce titre font l'objet d'une inscription sur la liste d'inventaire.

ARTICLE 6 – COMPTES-RENDUS ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ

L'Harmonie de Saint-Avoid transmettra à la Ville de Saint-Avoid, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La Ville de Saint-Avoid se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la subvention donnée dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville de Saint-Avoid sont sauvegardés.

L'Harmonie de Saint-Avoid devra également communiquer à la Ville les procès-verbaux de ses Assemblées Générales.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville de Saint-Avoid se réserve le droit de demander à l'association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

ARTICLE 7 – DURÉE

La présente convention est conclue pour l'année 2017, exercice au cours duquel la subvention est octroyée, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'Harmonie de Saint-Avoid et qui porterait préjudice à la Ville, ou si la présente convention ne devait pas être appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

ARTICLE 9 – LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Fait à Saint-Avoid, le

Le Président de l'Association :

A. JAEGER

Le Maire :

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne-LAUR
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**
Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**
M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**12. CENTRE CULTUREL PIERRE MESSMER – PROGRAMMATION SAISON 2017/2018
– VALIDATION DE LA PROGRAMMATION**

Exposé de M. SLIWINSKI, conseiller municipal en remplacement de Mme BOUR MAS, adjointe, absente ayant donné procuration.

La programmation culturelle pour la saison 2017/2018 du centre culturel Pierre Messmer est établie et il vous est proposé, après avis favorables des commissions de la culture et des finances :

- ✓ d'adopter les tarifs de la billetterie
- ✓ d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs aux spectacles programmés.

Les spectacles ci-après seront programmés en co-réalisation :

- Claudia Tagbo
- Jarry
- Giselle
- Miguel Angel Estrella
- Le Ballet National de Russie

Ils seront intégrés à la programmation du Centre Culturel avec des modalités d'organisation définies par contrat entre les parties.

Pour les spectacles relevant de la programmation exclusive du Centre Culturel, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017 :

- article 11/0-6042 pour les dépenses ;
- article 70/0-7062 pour les recettes.

Pour les spectacles en co-réalisation, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'inscription sur ces mêmes articles de crédits estimés comme suit, sachant que pour certains le montant dépendra de la billetterie encaissée :

- Claudia Tagbo : estimation à 18000 € H.T avec versement de 90 % au producteur ;
- Jarry : estimation à 19200 € H.T avec versement de 90 % au producteur ;
- Giselle : estimation à 13000 € H.T avec versement de 90% au producteur ;
- Miguel Angel Estrella : estimation à 5400 € H.T avec versement de 90% au producteur ;
- Ballet National de Russie : estimation à 10400 € H.T avec versement de 90% au producteur.

Tarifs par spectacle :

Pour précision, le tarif réduit s'appliquera – sur présentation d'un justificatif – aux scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées, personnes de + 60 ans, titulaires de la carte « famille nombreuse », comités d'entreprises et partenaires, groupes d'au moins 10 personnes et abonnés de la saison pour les spectacles choisis hors abonnement.

Le tarif moins de 18 ans s'appliquera comme son nom l'indique – sur présentation d'un justificatif – aux personnes de moins de 18 ans. A noter qu'il est prévu sur certains spectacles et s'appliquera en priorité par rapport aux tarifs réduits.

Ces dispositions ne s'appliqueront pas pour les contrats en co-réalisation où les conditions de tarifs réduits seront établies conjointement par les deux parties.

Tarifs par abonnement

Ils sont fixés comme suit :

- 3 spectacles au choix sauf « Hors Abonnement » : 69 €
- 5 spectacles au choix sauf « Hors Abonnement » : 110 €

Il est précisé :

- que le spectacle d'ouverture de saison est offert aux personnes qui souscrivent un abonnement
- qu'en cas d'annulation de spectacle, le remboursement interviendra sur la base du tarif fixé lors de l'achat du spectacle : plein, réduit ou abonnement (prix de l'abonnement divisé par le nombre de spectacles payants compris dans l'abonnement, hors spectacle d'ouverture de saison).

Le tableau récapitulatif des spectacles de la saison figure ci-après. Il est précisé que les éléments relatifs à certains spectacles sont encore susceptibles de modification.

A noter que le spectacle Jeff Panacloc figurant au programme 2017-18 n'apparaît pas dans le tableau car ce dernier a déjà fait l'objet d'une validation par le conseil municipal.

Programmation Saint-Avoid
Centre Culturel Pierre Messmer
Saison 2017/2018

Nature	Info	Nbr	Titre	Date	Tarifs €		
					plein	réduit	18 ans
Musique		1	Outside Duo (ouverture de saison)	07/10/2017	14		10
Musique		2	Thomas Fersen	10/11/2017	26	22	10
Autre		3	Adopte un mentaliste	24/11/2017	24	20	10
Théâtre		4	Le Porteur d'Histoire	25/11/2017	24	20	10
Théâtre		5	Théâtre en Platt de Sarreguemines	03/12/2017	14		10
Musique		6	Le Tourdion	20/01/2018	10		
Humour	AL	7	Claudia Tagbo	26/01/2018	32	28	
Musique		8	Grand Corps Malade	27/01/2018	32	28	20
Théâtre		9	Ma belle-mère et moi, 9 mois après	03/02/2018	29	25	10
Humour	AL	10	Jarry	10/02/2018	32		
Danse		11	Giselle	15/02/2018	28	24	10
Théâtre		12	Théâtre de Grundviller	18/02/2018	14		10
Musique		13	Miguel Angel Estrella	24/02/2018	18		10
Danse		14	Ballet National de Russie	16/03/2018	28	24	10
Théâtre		15	Abracadabrunch	23/03/2018	27	23	
Humour	HA	16	Franck Dubosc	29/03/2018	45		
Humour		17	Pierre Palmade	12/04/2018	29	25	10

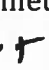
Note : HA : Hors Abonnement / AL : Abonnement limité

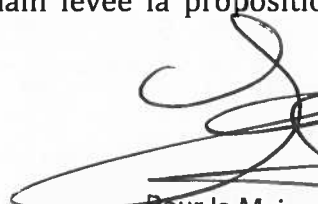
Discussion


A la question de Mme IMBAUT de savoir qui sont les partenaires dont il est fait allusion dans le paragraphe « tarifs par spectacle », M. SLIWINSKI répond qu'il s'agit d'entreprises telles que TOTAL.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 4 juillet 2017
Le Maire, 


 Pour le Maire,
 Le 1^{er} adjoint
 René STEINER


 A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christlan THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

13. PARTICIPATION A LA MANIFESTATION « FETE DES VOISINS – EDITION 2017 »

Exposé de M HAYDINGER, Conseiller municipal, rapporteur

La 18^{ème} édition nationale de la fête des voisins a été organisée cette année le 19 mai 2017.

La Ville est le partenaire privilégié de cette opération qui s'est déroulée grâce au concours d'associations de quartier telles que le CIA Huchet, le CIA Wenheck, le CIA de Jeanne d'Arc ainsi que l'Association Victor Calland.

La Fête des Voisins est une initiative pour contrer l'anonymat, elle permet de renforcer les liens de proximité, de créer une solidarité entre voisins.

Pour cette manifestation, le soutien de la ville se traduit par une participation financière pour les associations porteuses de projet.

Compte tenu de ce qui précède, votre assemblée est appelée à :

- approuver le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- Le CIA Huchet	250,00 €
- Le CIA Wenheck	250,00 €
- Le CIA de Jeanne d'Arc	250,00 €
- L'Association Victor Calland au quartier Faubourg	250,00 €

Les subventions seront à imputer au chapitre 65/70-6574

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité. MM. STEINER, BRETTNACHER, et PELLEGRINI ne participent pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint délégué,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (6)

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :**14. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017**

Exposé de M TLEMSANI, Adjoint, rapporteur.

La commission municipale du logement soumet à l'approbation de l'assemblée ses propositions d'attribution de subventions aux associations relevant de sa compétence pour l'exercice 2017.


La répartition par association est la suivante :

IMPUTATION BUDGETAIRE	ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION
65-401-6574	Century Club	7 000 €
65-401-6574	Bridge Club	7 000 €
65-33-6574	Carnaval Club	7 500 €
65-70-6574	Victor Calland	400 €

Les crédits sont disponibles au budget 2017 - chap.65 art.6574 subventions de fonctionnement aux associations

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 4 juillet 2017
Le Maire, 

Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) avant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

15. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION, EXERCICE 2017.

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, il est proposé à votre assemblée l'acceptation des termes de la convention ci-annexée à signer entre le Maire et la maison des jeunes et de la culture et la Ville de Saint-Avold. Celle-ci définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée par la ville à ladite association.

La subvention se répartit comme suit :

POSTES	PROPOSITION 2017
FONCTIONNEMENT	106 000 €
Dont prise en charge du personnel affecté à la structure	
LOYER	65 000 €
TOTAL GENERAL	171 000 €


Par conséquent, il vous est demandé d'approuver l'octroi de la subvention à la maison des Jeunes et de la culture pour un montant global de 171 000 euros et d'autoriser M. le Maire :


- à signer la convention d'objectifs 2017
- à verser la subvention de fonctionnement de 106 000 euros.

Par ailleurs, il est à noter que la maison des jeunes et de la culture a déjà bénéficié d'une avance de 51 500 euros suivant décision du Conseil municipal du 12 avril 2017, point n°.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 4 juillet 2017
Le Maire, 


Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER A. WOJCIECHOWSKI



**Convention entre la Ville de Saint-Avold
Et
La Maison des Jeunes et de la Culture
Année 2017**

Entre les soussignés :

La ville de Saint-Avold représentée par son Maire, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du __ juin 2017 point n° __, ci-après dénommée « la Ville »

Et

L'association « Maison des Jeunes et de la Culture » de Saint-Avold, association de droit local Alsace/Moselle, représentée par son Président, Monsieur Raymond Rusinek, habilité en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du _____, ci-après dénommée « la MJC ».

Préambule

Considérant que la Ville entend s'investir pleinement dans une politique sociale, socio-éducative et culturelle en faveur de tous les citoyens, à laquelle elle entend associer la MJC de Saint-Avold,

Considérant que la MJC souscrit aux objectifs de la politique de la ville de Saint-Avold en ce qu'elle vise à la formation globale de l'individu, en l'aidant à comprendre le monde et en s'y situant comme un citoyen actif et responsable d'une communauté vivante, ayant la possibilité par un acte volontaire d'épanouir ses facultés, de réaliser ses potentialités, de participer à la gestion de sa cité et d'être utile à la société,

Considérant que la Ville respecte et reconnaît les principes et les orientations dont l'association se dote librement s'ils ne contreviennent pas aux principes énoncés dans la présente convention,

Considérant que la MJC met en œuvre des méthodes éducatives et des modes de gestion suscitant l'adhésion volontaire des personnes et des groupes dans le respect des opinions religieuses, philosophiques et politiques de chacun, dans la mesure où elles ne remettent pas en cause les principes républicains et laïques,

Considérant que la MJC et la Ville s'attachent à rechercher avec leurs partenaires les moyens humains, financiers et matériels pour offrir à la population des activités correspondant aux aspirations et aux besoins de celle-ci,

Considérant que la MJC est membre de l'Union Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Moselle, affiliée la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Lorraine et la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, et qu'elle participe au développement de la vie fédérative et de l'éducation populaire, elle peut adhérer à toute association de son choix.

Il est convenu entre la Ville et la MJC ce qui suit :

Chapitre I

Relations Ville / MJC : Commission mixte de pilotage

Article 1.1 : Relations contractuelles

En vue de la réalisation des objectifs généraux énoncés précédemment, la présente convention définit entre les parties les modalités de leur collaboration, les règles de concertation et de coopération.

Les relations entre la Ville et la MJC sont contractuelles, la première reconnaît la vocation d'intérêt général des activités exercées par la seconde.

Article 1.2 : Instance bipartite

Constituée par les deux parties, dénommée Commission mixte de pilotage, composée de :

Pour la Ville :

- Le Maire ou son représentant.
- L'adjoint en charge de la vie associative ou son représentant.
- L'adjoint en charge de la vie culturelle ou son représentant.
- Une personne qualifiée.

Pour la MJC :

- Le Président ou son représentant.
- Un représentant du Conseil d'Administration.
- Le Directeur de la MJC.
- Un représentant des instances fédérales des MJC.

Article 1.3 : Objet

La commission mixte de pilotage est l'instance de discussion sur les objectifs proposés par la MJC à la Ville, y sont notamment définis les moyens humains, financiers et matériels à mettre en œuvre.

Le cas échéant, ces missions feront l'objet d'avenants à la présente convention, en fixant le contenu précis, la durée, les moyens humains et financiers, les modalités d'évaluation.

La Commission mixte de pilotage se réunira au minimum une fois par trimestre ou à la demande de l'une ou l'autre partie.

Ordre du jour indicatif des Commissions mixte de pilotage :

- Premier trimestre : travail sur le montant de la contribution municipale
- Second trimestre : travail sur les projets en cours
- Troisième trimestre : bilan de la saison 2016/2017
- Quatrième trimestre : évaluation des projets jeunesse menés durant l'année, propositions de projets pour l'année 2018.

Chapitre II

Aspects fondamentaux de la convention

Article 2.1 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 1 an. Elle se renouvellera par tacite reconduction, pour 1 an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au moins deux mois avant la fin de la dernière année civile.

Article 2.2 : Territoire d'action

L'action éducative de la MJC se définit dans le cadre du développement d'une action socioculturelle à l'échelle de la ville, pouvant être étendue à d'autres territoires dans le cadre du partenariat avec d'autres associations, collectivités territoriales, ou de dispositifs initiés par les services de l'État.

Article 2.3 : Principes fondamentaux

Le principe fondamental du projet éducatif de la MJC repose sur l'animation globale.

Elle s'adresse à toutes les couches de la population, elle œuvre dans toutes et avec toutes les structures sociales. Les activités sont un moyen pédagogique et non pas une fin en soi.

Elles répondent à des besoins exprimés par les adhérents ou la population, ou repérés par la MJC ou la Ville. Elles peuvent être créées à tout moment en fonction des besoins.

Chapitre III

Domaines d'intervention de la MJC

Article 3.1

La MJC par son action favorise la circulation de l'information, la discussion, la participation à la décision et à sa mise en œuvre. Elle favorise la vie démocratique parmi ses adhérents à travers ses instances légales et statutaires, et parmi la population à travers les actions qu'elle met en œuvre.

La MJC conduit un projet global d'éducation populaire dans les domaines les plus divers de la vie sociale et culturelle. Elle remplit une réelle mission d'intérêt général mise en œuvre à partir de projets pédagogiques s'appuyant sur :

Des activités socio-éducatives traditionnelles permanentes ou ponctuelles :

Il s'agit des activités qui se déroulent régulièrement dans les locaux mis à la disposition de la MJC par la Ville et qui sont encadrées par des animateurs permanents à temps plein ou partiel, salariés ou bénévoles.

Ces activités s'adressent à des publics de tous âges et dans les secteurs les plus divers :

- ✓ Activités créatives et récréatives, d'expression et de pratiques artistiques.
- ✓ Activités sportives et de pleine nature.
- ✓ Activités scientifiques et techniques.
- ✓ Activités en direction des populations les moins favorisées.
- ✓ Actions de formations des bénévoles et des militants de la MJC.
- ✓ Actions de création culturelle et de diffusion de spectacles.
- ✓ Participation au dispositif initié par le Conseil Général de la Moselle : Moselle Macadam Jeunesse
- ✓ Constructions de projets à caractères éducatifs prioritairement axés sur les pratiques théâtrales, danses et arts plastiques.

Ces activités sont évaluées annuellement lors du rapport d'activité de l'Assemblée Générale de la MJC. Comme toute organisation vivante la MJC évolue, des activités naissent, se transforment, disparaissent.

Le bureau du Conseil d'Administration prend les décisions relatives à ce sujet. Ainsi, les créations d'activités peuvent avoir des conséquences financières pour la MJC qui en supporte alors l'entière responsabilité.

La MJC de par sa volonté de partenariat et de dialogue, se rendra disponible si elle est sollicitée pour participer à toute commission municipale, extra-municipale, ou à toute consultation organisée par La Ville sur les sujets qui relèvent de la vie de la cité.

Chapitre IV

Financement de l'association MJC

Article 4.1 : Contribution annuelle et financement des projets

Pour aider la MJC à atteindre ses objectifs généraux et à remplir les missions permanentes définies dans la présente convention, la Ville s'engage à travailler en comité de pilotage partenarial chaque année pour définir le soutien financier approprié en fonction des moyens budgétaires de la Ville et des besoins structurels de la MJC.

La subvention globale annuelle de la ville incluant les coûts de location des infrastructures municipales s'élève à **171 000,00 €**,

Intégrée dans cette subvention, l'aide financière qui participe aux charges de personnel, aux coûts administratifs, aux frais relatifs aux activités culturelles et de loisirs de l'action culturelle représente **106 000,00 €** et sont déclinés comme suit :

Participation financière aux coûts des postes du personnel associatif suivant :

- Un directeur à temps plein, mis à disposition par la FFMJC
- Une secrétaire à temps plein

Participation financière à l'action « Faites le cirque » (3000 €).

Article 4.2 : Obligations légales

En contrepartie du versement de la subvention, la MJC dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre doit formuler la demande annuelle de subvention au plus tard le 30 novembre de l'année précédente.

La MJC s'engage à communiquer à la Ville, au plus tard le 6 juin de l'année suivante la date de clôture du dernier exercice comptable :

- Son bilan et son compte de résultat détaillés, certifiés conformément à l'article L.612-1 du code de commerce.
- Le rapport d'activités et le rapport moral de l'année écoulée.
- Les procès-verbaux des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration, ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du Bureau.

L'association s'engage :

- A tenir sa comptabilité par référence aux principes du plan comptable général, du plan comptable des associations - loi 1901, et de ses déclinaisons spécifiques recommandées par le Conseil National de la Vie Associative.
- A rechercher par ses propres moyens, des recettes propres aussi importantes que possible.
- A prendre un commissaire aux comptes.
- A s'interdire la redistribution des fonds publics à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres, comme le stipule le décret-loi du 2 mai 1938.

- La Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes qu'elle aura mandatés pour s'assurer du respect des différentes obligations du présent article. La MJC s'engage à laisser un libre accès à l'ensemble des documents permettant de mener à bien ces contrôles.
- Chaque année la MJC présentera en annexe de ses documents financiers, un justificatif des salaires bruts et des charges patronales versées aux divers organismes.
- La MJC fera connaître à la ville la quote-part des financements acquis et pérennes (CAF, DDCS, Conseil Départemental, etc...)

Article 4.3 : Conditions de versement de la subvention

Une avance de 50 % de la subvention de l'année précédente sera versée sur demande écrite au Maire afin d'assurer les charges fixes. Le solde interviendra après travail de la commission mixte de pilotage puis délibération du conseil municipal et signature de l'avenant à la convention.

Les versements seront effectués au compte N° ISBN 10278_05450_00019198140_95 établissement du Crédit Mutuel agence CCM SAINT AVOLD 9 Avenue Clémenceau 57500 SAINT AVOLD sous réserve du respect par l'Association des obligations mentionnées par l'article 2 du chapitre IV.

Article 4.4 : Engagement de gestion associative

Le conseil d'administration de la MJC s'engage à élaborer son budget au mieux des intérêts qui lui sont confiés. La MJC s'engage également à gérer celui-ci en bon père de famille.

Chapitre V

Les bâtiments

Article 5.1 : Descriptif des locaux

Considérant que la MJC est une association à caractère social, dont le siège social est à Saint-Avold, la Ville met à la disposition de la MJC les locaux suivants :

Le coût de location défini par le service des Domaines est de 41.16 €/ m²/an.

Il représente 65 000,00 € pour les bâtiments suivants :

- Le bâtiment principal situé 1 rue de la Chapelle, 57500 Saint Avold
- Le bâtiment annexe situé au 13 Avenue Clémenceau, 57500 Saint-Avold.

Différents locaux municipaux (Salle : Agora, des congrès), pour un usage exceptionnel, qui devront faire l'objet d'une demande écrite spécifique aux services municipaux concernés.

Article 5.2 : Engagement de la Ville

Comme pour tout bâtiment municipal, la Ville assure l'entretien des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire.

La Ville s'engage à prendre en charge les frais énergétiques, les frais d'entretiens des locaux (ménages), les assurances incombant au propriétaire, les taxes immobilières, les dépenses de protection contre l'incendie. Les transformations ou améliorations des lieux faites par le locataire feront l'objet d'une autorisation écrite du propriétaire. La MJC s'engage à faire figurer sur les documents comptables le montant de ces prises en charges municipales.

Article 5.3 : Engagement de la MJC

La MJC s'engage à tenir les bâtiments en bon état et à en faire un usage normal et justifiable. Elle souscrira toutes les assurances pour ses membres et pour toutes personnes présentes dans les locaux. Une attestation spécifique pour chaque bâtiment mis à disposition du contrat d'assurance portant sur les garanties suivantes devra être remise à la Ville à la signature de la convention :

- Responsabilité civile suite à des dommages corporels et matériels.
- Dommages aux biens mobiliers.
- Défense et recours.
- Manifestations spécifiques.
- Le vol.
- Indemnités des dommages corporels.

La valorisation de l'entretien des bâtiments situés 1 rue de la Chapelle, 57500 Saint Avold et 13 Avenue Clémenceau, 57500 Saint-Avold, le montant de leur valeur locative, celui de la prise en charge des fluides, seront communiqués chaque année par La ville et apparaîtront dans le budget de l'association MJC.

En cas d'extension des bâtiments ou locaux mis à la disposition de la MJC, ils seront ajoutés dans un descriptif annexe et gérés en fonction de la présente convention.

Chapitre VI

Utilisation des locaux par la commune et par d'autres organismes

Article 6.1

Les activités régulières de la MJC ne doivent pas souffrir du fait des manifestations publiques ou privées que la commune ou d'autres organismes lui demanderaient d'organiser, ou des demandes de mises à disposition de salles qui pourraient lui être adressées. Sauf cas exceptionnel, qui sera signalé par écrit avec un délai de deux mois.

Chapitre VII

Equipement et matériel

Article 7.1

La MJC pourra adresser à la Ville sa demande de subvention d'équipement, qui sera examinée dans le cadre de la commission mixte de pilotage, de même que les éventuelles demandes de mise à disposition de matériel autres que ponctuelles.

Article 7.2

Conformément à l'article 25 des statuts de la MJC, la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture est chargée de la liquidation et de la dévolution des biens (mais pas des locaux qui restent la propriété de la Ville) sous le contrôle du Ministère de la Cohésion Sociale.

Chapitre VIII

Évaluation

Article 8.1

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Ville a apporté son concours, autant sur le plan quantitatif que qualitatif, pourra être réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Ville et la MJC. L'évaluation portera sur l'impact des actions ou des interventions, sur les prolongements susceptibles d'être apportés au projet mis en place. Cette évaluation des projets annuels de la MJC fera l'objet d'une présentation annuelle lors du Comité de pilotage partenariale du 4ème trimestre de l'année 2017.

Chapitre IX

Durée et révision de la convention

Article 9.1 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville et la MJC. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La convention est conclue pour l'année 2017. Elle se renouvellera par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandées avec avis de réception postale, adressée deux mois au moins avant la date d'expiration.

Article 9.1 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Fait en deux exemplaires.

Saint-Avold, le _____ 2017.

Le Président de l'association MJC,

Le Maire de la Ville de Saint-Avold,

Raymond RUSINEK

André WOJCIECHOWSKI

N.B. : veuillez parapher chaque page et faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**16 ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
VIE ASSOCIATIVE EXERCICE 2017**

Exposé de M BECKER, Conseiller municipal, rapporteur.

Afin de promouvoir les activités des associations locales œuvrant pour l'intérêt de la collectivité et après examen des dossiers de demande de subvention, il est demandé aux membres du Conseil municipal l'approbation et le versement des subventions de fonctionnement aux associations relevant de la Vie associative, pour l'exercice 2017, selon les montants inscrits dans le tableau ci-annexé.

Les montants affectés à l'organisation des manifestations, l'achat d'équipements et autres dépenses (montants grisés dans le tableau) seront attribués sur présentation d'un justificatif ou d'une facture datée de la saison en cours.

Par ailleurs, vu la spécificité des trois comités inter-associations liée à leur regroupement d'associations diverses, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les avenants aux conventions de subvention intervenant entre la Ville et :

- Le Comité Inter-associations Huchet
- Le Comité Inter-associations Jeanne d'Arc
- Le Comité Inter-associations Wenheck/Carrière.

Ces conventions ont fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal en date du 18 juin 2009, point n° 13. Elles définissent le cadre de versement de la subvention sur la base d'un engagement mutuel, la participation financière de la Ville représentant un soutien conséquent aux actions de l'association.

Les crédits disponibles sont inscrits au budget primitif 2017 selon l'imputation budgétaire : chapitre 65/334 - article 6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter que MM. STEINER, PELLEGRINI et BRETTNACHER n'ont pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 juillet 2017

Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

Tableau de répartition des subventions de fonctionnement

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant global de la subvention (€)			Coût Inst. Sp. St-Avoid (€)	TOTAL (€)
	Fonct.	Manif.	Equipt.		
Ass Apprends-moi ta langue	500,00	500,00	1 000,00		2 000,00
Ass Bien Vivre au Faubourg	400,00	600,00			1 000,00
Ass Bien Vivre au Langacker	300,00				300,00
Ass Cardiologie de Lorraine	500,00			786,90	1 286,90
Ass Culturelle et Loisirs Carrière	500,00	500,00		822,96	1 822,96
Ass Culturelle et Loisirs Huchet				1 317,60	1 317,60
Ass Culturelle et Loisirs J. d'Arc	150,00		250,00		400,00
Ass Culturelle et Loisirs Wenheck	100,00	100,00	200,00		400,00
Ass Détente et Loisirs	150,00				150,00
Ass Jeunes Sapeurs-Pompiers	50,00	350,00			400,00
Ass Le dé pipé	100,00		150,00		250,00
Ass Les Heures d'amitié	200,00	100,00			300,00
Ass Locataires Sainte Barbe	400,00				400,00
Ass Lois. Vétérans W./Carrière		500,00		685,80	1 185,80
Ass Motos Custums Toutes Cylindrées	350,00	650,00			1 000,00
Ass Pour Am. Cadre de Vie Arcadia	150,00	100,00			250,00
Ass Trav. Maghrébins de France	1 000,00	1 500,00			2 500,00
Au bonheur des doigts	150,00	250,00			400,00
Bridge club Saint-Avoid	150,00				150,00
Carnaval club	300,00	1 200,00	1000,00		2500,00
Club anciens plate-forme Carling	150,00				150,00
Club Canin Saint-Avoid	200,00	200,00			400,00
Club Epargne Lion d'Or	150,00				150,00
Club de Loisir Act. Aquatiques de St-Avoid	200,00		150,00	1 756,80	2 106,80
Comité Inter-associations Huchet	500,00	7 000,00			7 500,00
Comité Inter-associations J. d'Arc	4 000,00	3 500,00			7 500,00
Comité Inter-associations Wenheck/Carrière	500,00	7 000,00			7 500,00
Graines de couturières	150,00	100,00	150,00		400,00
Halter'Native Saint-Avoid	400,00		200,00		600,00
Idéal DS Lorraine	150,00		150,00		300,00
Microtel club multimédia			200,00		200,00
Radio club St-Avoid F4KIP	200,00		500,00		700,00
Scrabble club St-Avoid	150,00				150,00
Solidarité Gueules Noires	300,00				300,00
Tiffany France club	200,00				200,00
Amicale du personnel municipal				548,64	548,64
Dynagym				549,00	549,00
CE Hospitalor				2 708,64	2 708,64
MONTANTS ATTRIBUES		40 800		9 176,34	49 976,34
<i>Déduction avances versées DCM 12.04.2017 point 7</i>					<i>12 000,00</i>
MONTANTS A VERSER					37 976, 34

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel-KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
Mme ELMERICH
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

17. POLITIQUE DE LA VILLE DU PAYS NABORIEN - PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2017.

Exposé de M GAUDIG, Conseiller municipal, rapporteur

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et la circulaire du 15 octobre 2014 développe une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale, conduite par l'Etat, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Porté par la Communauté de communes agglo Saint-Avold centre mosellan, le contrat de ville fédère l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville entre autres la Région, le Département, les services de l'Etat, les bailleurs sociaux, l'Agence régionale de santé, la Caisse d'allocations familiales, pôle emploi, la mission locale.

Sur la base du contrat cadre du Commissariat général à l'égalité des territoires (C.G.E.T.) qui présente les enjeux de la politique de la ville pour la période 2015 à 2020 pour la Communauté d'Agglo St-Avold centre mosellan, ses quartiers et sur la base du diagnostic partagé, un contrat de ville a été élaboré et validé par le Préfet.

Prenant en compte le critère des revenus des habitants, l'Etat a déterminé le quartier Carrière-Wenheck sur la commune de Saint-Avold éligible au titre de la politique de la ville.

En plus des crédits de droit commun apportés par toutes les institutions et collectivités compétentes, les objectifs de la politique de la ville par la mise en œuvre d'actions concrètes ciblées, se déclinent comme suit :

- La cohésion sociale
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- La citoyenneté

La cohérence du contrat de ville passe également par une articulation étroite de ce dernier avec les autres contrats tels que le projet éducatif territorial, le contrat local de santé, le Plan Local de l'Habitat.

Pour cette année 2017, il vous est proposé d'approuver et de valider la programmation d'actions décrites sur le tableau et fiches actions ci-annexés.

Les subventions attribuées aux associations concernées, à charge de la commune de Saint-Avold, sont intégrées dans le montant global de la subvention annuelle de fonctionnement ainsi que dans les participations financières indirectes (valorisation du coût d'utilisation des équipements municipaux).

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter que Mme ELMERICH a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 juillet 2017

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE de Saint-Avoid 2017										
PILIER	ENJEU/OBJECTIF STRATÉGIQUE DU CPV	PORTEUR	ACTION	MONTANT DE L'ACTION	AUTOFINANCEMENT	COMMUNES	C.C.A.STA.C EM	AUTRES	Financement Programme 147 demandé	
1	Cohésion Sociale R	CIA Carrière-Wenheck	Conseil Citoyen 2016	3 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
2	Cohésion Sociale R	CIA Carrière-Wenheck	Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.)	29 000,00 €		8 000,00 €		- €		21 000,00 €
3	Cohésion Sociale R	Association Culturelle et de Loisirs Carrière (ACLC)	Atelier Alphabétisation	2 500,00 €		1 000,00 €		- €		1 500,00 €
4	Cohésion Sociale R	Association Culturelle et de Loisirs Carrière (ACLC)	Atelier Culinaire	4 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		500,00 €		1 500,00 €
5	Cohésion Sociale R	Association Culturelle et de Loisirs Carrière (ACLC)	Atelier Hip-Hop	5 000,00 €		1 500,00 €		1 000,00 €		2 500,00 €
6	Cohésion Sociale NA	MJC	Accueil Compagnie de Clown et de Théâtre	15 230,00 €	3 100,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 130,00 €		5 000,00 €
7	Cohésion Sociale R	Radio SAINT-NABOR	Ateliers d'initiations aux techniques d'Animation et du Journalisme RADIO	4 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		- €		2 000,00 €
8	Cohésion Sociale NA	CMSEA Saint-Avoid	Activités sportives et culturelles	2 200,00 €	500,00 €	500,00 €		- €		1 200,00 €
9	Cohésion Sociale NA	CMSEA Saint-Avoid	Aère-toi	1 650,00 €	470,00 €	480,00 €		- €		700,00 €
10	Cohésion Sociale R	CMSEA Saint-Avoid	Atelier culin'air	900,00 €	150,00 €	150,00 €		- €		600,00 €
11	Cohésion Sociale NA	Mairie Saint-Avoid	Réhabilitation et Extension du complexe sportif COSEC	850 000,00 €		200 000,00 €		650 000,00 €		- €
TOTAL				917 480,00 €	6 220,00 €	217 630,00 €	4 000,00 €	652 630,00 €		37 000,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
Mme ELMERICH
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**18. ENVIRONNEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
RELEVANT DE LA COMPETENCE DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT AU TITRE
DE L'EXERCICE 2017**

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur

La commission de l'environnement soumet à votre approbation ses propositions d'attribution de subventions aux associations relevant de sa compétence, pour l'exercice 2017, selon les critères suivants :

A) subvention de fonctionnement

Il est alloué une subvention de fonctionnement de 150 € à chaque association.

Il a été convenu de l'adoption d'une convention bipartite entre la Ville de Saint-Avold et l'association 'L'école du Chat', visant à allouer une subvention annuelle de deux mille euros pour la réalisation de stérilisations des chats errants sur la commune de Saint-Avold.

B) subvention ponctuelle

Sur présentation d'un bilan prévisionnel du projet et de justificatifs, la répartition est fixée selon les critères suivantes :

- 1) participation à la vie locale (manifestation, salon...)
- 2) objectif de l'association dans l'année (projets...)
- 3) nombre d'adhérents
- 4) interventions aux niveaux scolaires

Il sera tenu compte également des avantages en nature (gratuité du local associatif...)

Associations	Subvention de Fonctionnement	Subvention Ponctuelle	Total
Association des Amateurs de Jardinage	150 €	800 €	950 €
Association de Protection des Oiseaux et de la Nature (APON)	150 €	450 €	600 €
Ecole du Chat	150 €	2000 €	2150 €
Syndicat des Apiculteurs de Saint-Avoid	150 €	600 €	750 €
Syndicat des Aviculteurs de Saint-Avoid Centre	150 €	1200 €	1350 €
<i>Total</i>	<i>750 €</i>	<i>5050 €</i>	<i>5800 €</i>

Concernant le versement des subventions ponctuelles, celui-ci n'interviendra que sur demande écrite, avec présentation des justifications adéquates comme précisées ci-dessus.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017 sur le compte 65/833-6574.

Après avis favorable de la commission de l'environnement et la commission des finances, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à procéder :

- au versement des subventions susvisées.
- à la signature de la convention avec l'association « L'école du Chat ».

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter que Mme ELMERICH a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

A noter également que Mme PISTER et M. HELSFENSTEIN ne participent pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 5 juillet 2017

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI



**CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD
ET**

L'ECOLE DU CHAT

SUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'association « L'Ecole du Chat de Moselle »
Délégation de Valmont – B.P. 10054 – 57502 SAINT-AVOLD,
représentée par sa Présidente, Madame Marie-Concetta LO BIANCO

d'une part,

La Commune de Saint-Avold dont le siège est au 36 Bld de Lorraine, 57500 Saint-Avold,
représentée par son Maire, Monsieur André WOJCIECHOWSKI,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La Commune a souhaité mettre en place une convention visant à maintenir l'action de la limitation de la population féline libre, et ce en conformité avec la législation en vigueur. Par conséquent, l'Association « L'Ecole du Chat » s'engage sur le ban de la commune de Saint-Avold à capturer, transporter et faire stériliser par un vétérinaire les chats errants et les ramener sur les lieux de capture après les interventions..

Article 2 :

L'association remplira une demande d'intervention qui sera signée par le demandeur et approuvée par la Ville de Saint-Avold – Service Environnement.

L'Association travaillera avec le vétérinaire de son choix

Le vétérinaire établira des factures détaillées qui comporteront :

- Le jour et le lieu de capture
- Le nom et l'adresse du demandeur

Le montant de la subvention ponctuelle allouée à l'Association « l'école des chats » pour la réalisation de stérilisations des chats errants sur la commune s'élève à 2 000,00 € TTC pour l'année 2017.

La subvention sera versée trimestriellement à l'Ecole du Chat sur présentation des justificatifs adéquats à savoir :

- Facture du vétérinaire
- Demande d'intervention relative à la facture présentée et approuvée par la Ville de Saint-Avold - Service Environnement

Article 3 : durée de la convention

La présente convention est établie pour l'année 2017.

Article 4 :

La convention pourra être résiliée à tout moment. La partie à l'origine de la résiliation devant en informer l'autre au moins 2 mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Saint-Avoid, le

Pour la Commune

Pour la l'Association « Ecole du Chat »

Le Maire :

La Présidente :

André WOJCIECHOWSKI

Maria-Concetta LO BIANCO

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Syvaln BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

19. ENVIRONNEMENT – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET LE CLUB VOSGIEN RELATIVE A L'ENTRETIEN ET AU BALISAGE DES SENTIERS PEDESTRES DE LA COMMUNE

Exposé de M. HELFENSTEIN, Conseiller municipal, rapporteur

La présente délibération a pour but d'allouer une subvention au Club Vosgien de Saint-Avold destinée à l'entretien et au balisage des sentiers de randonnées pédestres de la commune de Saint-Avold, ainsi qu'à la signature d'une convention fixant les conditions d'attribution de cette subvention.

La Ville de Saint-Avold, dans le cadre de sa politique environnementale, entend préserver le milieu naturel et pérenniser l'action du club Vosgien en matière d'entretien et de balisage des circuits pédestres sur le territoire de la commune. Le but de l'association est de mettre à la disposition du public des itinéraires balisés et sécurisés.

Au regard de ladite convention, l'association du Club Vosgien de Saint-Avold :

- Assurera bénévolement l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées pédestres de la commune, représentant une distance de 42,5 km ;
- Fournira le matériel nécessaire à l'entretien et au balisage ;
- Assurera un suivi annuel de l'état des itinéraires et transmettra un bilan des entretiens et balisages effectués ;
- S'engage à être en règle avec les assurances au titre de ses activités et à transmettre une copie du contrat d'assurance souscrit.

Le montant de la subvention est calculé selon un forfait kilométrique, fixé à 19 Euros, par le comité de l'association.

Montant de la subvention :

- 42,5 kilomètres x 19 euros, soit 807,50 €.

La convention est conclue pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Après avis favorable de la commission de l'environnement et de la commission des finances, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à procéder :

- au versement de la subvention susvisée soit 807,50 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention annexée.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 juillet 2017

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD et LE CLUB VOSGIEN
RELATIVE A L'ENTRETIEN ET AU BALISAGE DES SENTIERS PEDESTRES DE LA COMMUNE**

Entre :

M. André WOJCIECHOWSKI, Maire de la Ville de Saint-Avold, Conseiller Départemental de la Moselle, ci-après dénommée « la Ville », dûment habilité, d'une part,

Et :

M. Gérard FAUST, Président du Club Vosgien de Saint-Avold, association reconnue d'utilité publique, ci-après dénommée « l'Association », dûment habilitée, dont le siège est fixé au Centre International de Séjour du Felsberg à 57500 Saint-Avold d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des associations et soucieuse de favoriser le développement les pratiques de loisirs et la préservation de son environnement, la commune entend pérenniser l'action du Club Vosgien de Saint-Avold en matière d'entretien et de balisage des circuits pédestres sur le territoire de la commune.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les conditions selon lesquelles la Ville de Saint-Avold verse au Club Vosgien de Saint-Avold une subvention affectée à l'entretien et au balisage des 42,5 km de sentiers de randonnées pédestres communaux.

Il est rappelé que l'Association consacre son temps à créer, modifier et entretenir des itinéraires pédestres grâce à une équipe de baliseurs bénévoles dans le seul but et de mettre à disposition de tous les publics des itinéraires pédestres balisés selon la « Charte de la Fédération du Club vosgien » et d'assurer la sécurité des randonneurs, promeneurs, marcheurs et des familles.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage d'une part à entretenir et d'autre part à baliser les 42,5 km de sentiers pédestres sur le territoire de la commune. Tous ces itinéraires sont opérationnels.

L'association fournira le matériel nécessaire à l'entretien et au balisage à l'exception des portiques de départ qui devront faire l'objet d'un appel d'offres et assurera la mise en place de tout le matériel de balisage nécessaire à l'équipement d'un circuit.

L'association garantit un suivi annuel de l'état des itinéraires et s'engage à fournir sur demande à la Ville un bilan des entretiens et balisages effectués.

L'association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la Ville ou ses représentants dûment habilités, de l'utilisation de cette subvention, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

L'association s'engage à être en règle avec les assurances au titre de ses activités et à transmettre le jour de la signature de la présente convention, et à peine de nullité de celle-ci, une copie du contrat d'assurance souscrit.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE LA VILLE

La ville assure l'entretien du foncier dans les zones qui la concernent conformément à ses devoirs de sécurité envers tous les usagers et en particulier sur les parcours pédestres.

La ville s'engage à informer l'association de tout projet (construction, route, canalisation...) qui pourrait mettre en cause la pérennité des itinéraires pédestres.

La ville s'engage à verser chaque année à l'association une subvention affectée à l'entretien et au balisage des sentiers pédestres. Le montant de la subvention est calculé selon un forfait kilométrique fixé par l'association.

La subvention ne pourra être réactualisée que par avenant dans le respect des règles de l'annualité budgétaire et sous réserve de la disponibilité des crédits et des justificatifs produits par l'association.

Le paiement de cette subvention sera effectué par mandat administratif imputé au compte du Club Vosgien de Saint-Avoid - N° d'inscription au Tribunal : Volume XXIV n° 1314 - Compte courant : CCM Saint-Avoid n° 10278 05450 00022492340 49

La subvention sera notifiée à l'association après délibération du Conseil municipal.

ARTICLE 4 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention est fixé à **huit cent sept euros et cinquante centimes (807,50 €)**

42,5 kilomètres x 19 euros /km (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2017)

ARTICLE 5 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ARTICLE 6 – MODIFICATIONS

La présente convention pourra être modifiée en cours d'exécution, sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties par voie d'avenant ; chaque avenant serait alors soumis aux mêmes procédures d'adoption que la présente convention.

ARTICLE 7 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou par l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 – CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Saint-Avoid, le en deux exemplaires

Le Président de l'Association,
Gérard FAUST

Le Maire,
André WOJCIECHOWSKI

N.B. : Veuillez faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

20. DEMANDE DE SUBVENTION – COLLEGE LA CARRIERE

Exposé de Mme BOISSENOT, Conseillère municipale, rapporteur.

Le Collège de la Carrière, dans le cadre d'un échange scolaire avec la St Peter Middle/Scholl de St Peter dans le Minnesota, sollicite l'obtention d'une subvention afin d'organiser un voyage aux Etats-Unis.

Un programme ambitieux, initié par un professeur d'anglais qui est en relation constante depuis 1998, avec cet établissement scolaire.

La commission des affaires scolaires émet un avis favorable quant à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 €.

Ces crédits sont prévus au budget 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 juillet 2017

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christlan THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

21. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CADRE DES ATELIERS PERI-EDUCATIFS

Exposé de M. SLIWINSKI, conseiller municipal, rapporteur en remplacement de Mme BOUR-MAS, Adjointe, absente ayant donné procuration.

Vu la délibération en date du 23 septembre 2014, point n°13, relative à la valorisation des interventions des associations en fixant à 25 € net de l'heure leur participation aux ateliers péri-éducatifs, la commission des affaires scolaires émet un avis favorable au 2ème versement d'un montant de 2 800 €, correspondant à la période 3 et 4, savoir du 3 janvier au 10 février 2017 et du 27 février au 7 avril 2017.

Pris l'avis favorable de la commission des affaires scolaires et de la commission des finances.

Il est à noter que les crédits sont prévus au BP 2017 chapitre 65/2551-6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 juillet 2017
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

ATELIERS PERI-EDUCATIFS**(période 3 du 3 janvier au 10 février 2017 et période 4 du 27 février au 7 avril 2017)**

Associations	Nombre de séances	Valorisation	Subventions allouées
TGA La Naborienne	6	25 €	150,00 €
Longeville et St-Avoid Basket Club	12	25 €	300,00 €
Bibliothèque pour tous	12	25 €	300,00 €
Apprends-moi ta langue	25	25 €	625,00 €
Cercle d'Escrime	6	25 €	150,00 €
Bridge club	6	25 €	150,00 €
Radio amateurisme	6	25 €	150,00 €
Unicef	10	25 €	250,00 €
Molky Club	12	25 €	300,00 €
Handisport	11	25 €	275,00 €
Fils et aiguilles	6	25 €	150,00 €
TOTAL	112		2 800,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**22. - SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES,
SECONDAIRES, TECHNIQUES PUBLICS ET PRIVÉS - ANNEE 2017**

Exposé de M SLIWINSKI, Conseiller municipal, rapporteur

Par délibération en date du 5 janvier 1984, point n°14, complétée par celles des 23 mars 1995, point n°10 et 7 septembre 2000, point n°9, le Conseil municipal adoptait le principe de verser aux établissements scolaires secondaires et techniques, publics et privés, une subvention annuelle dont les montants sont fixés actuellement à :

- 60,98 € par classe pour les sections d'éducation spécialisée (S.E.G.P.A.) du Collège La Carrière ;
- 762,25 € par établissement pour les lycées, collèges ainsi que l'ensemble scolaire privé Sainte-Chrétienne

Les fonds en question sont destinés à l'achat de petit matériel, équipement ou à la prise en charge de frais de location de salles.

Pour l'exercice 2017 votre commission des affaires scolaires vous propose de reconduire ces dispositions sous la même forme étant entendu que les versements ne peuvent intervenir que sur présentation de justificatifs, à savoir des factures dûment acquittées, présentant une somme totale de 4 817,42 € pour l'ensemble des établissements concernés selon répartition et imputation budgétaire détaillées ci-dessous :

ETABLISSEMENTS	MONTANTS	IMPUTATIONS
<u>COLLEGES ET S.E.G.P.A</u> dont : - La Carrière : 762,25 € - La Fontaine : 762,25 € - S.E.G.P.A. : 243,92 € (4 classes)	1 768,42 €	<u>65/221-65738</u> Collèges – Autres organismes (fonctionnement organismes publics)
<u>ENSEMBLE PRIVE STE CHRETIENNE</u>	762,25 €	<u>65/221-6574</u> Collèges – Subventions (fonctionnement associations - autres organismes privés)
<u>LYCEE REGIONAL J.V. PONCELET</u>	762,25 €	<u>65/222-65738</u> Lycée – Autres organismes (fonctionnement organismes publics)
<u>LYCEES PROFESSIONNELS ET</u> <u>TECHNOLOGIQUES</u> dont : - Lycée V. Metzinger : 762,25 € - Lycée Ch. Jully : 762,25 €	1 524,50 €	<u>65/223-65738</u> Enseignement technique – Autres organismes (fonctionnement organismes publics)
TOTAL :	4 817,42 €	

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 5 juillet 2017

Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
 Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Aane LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
 Mme LAUER à Mme PISTER
 Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
 Mme PILI à Mme AUDIS
 M. BREM à Mme IMBAUT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (6)

M. KIEFFER
 Mme JOHO
 M. LANG
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS :

23. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – APPROBATION DU PRINCIPE DE RETOUR A LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

Exposé de M. SLIWINSKI, Conseiller municipal, rapporteur, en remplacement de Mme BOUR-MAS, Adjointe, absente, ayant donné procuration.

Conformément à la loi de refondation de l'école, et à la modification des rythmes scolaires, dans le cadre de l'article 4 du décret n°2013-77 du 26 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la ville de Saint-Avold a mis en œuvre, à titre dérogatoire, la réforme scolaire en septembre 2014.

La commune, soucieuse d'apporter aux enfants les meilleures chances de réussite, avait mené la concertation avec les instances représentatives et tous les membres de la communauté éducative pour la construction d'un projet consensuel qui s'est traduit par la mise en place d'un "Projet éducatif territorial" innovant, cohérent et partagé malgré les difficultés en matière d'organisation, de ressources humaines et de financement.

Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la république a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires. L'objectif est de permettre aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Cette démarche s'est concrétisée par la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permettant ainsi le retour de la semaine des quatre jours.

La Ville de Saint-Avoid est favorable pour s'inscrire dans cette démarche d'autant qu'il y a un consensus local. Néanmoins, la commune, toujours ambitieuse en matière éducative, maintiendra des accueils périscolaires et les ateliers péri-éducatifs pour favoriser la réussite de nos enfants.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

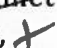
- d'approuver le principe d'un retour à la semaine de quatre jours à la rentrée de septembre 2017 ;
- de prendre l'avis des Conseils d'école sur cette nouvelle organisation de la semaine de quatre jours ;
- de poursuivre et d'adapter le « Projet éducatif de territoire » approuvé par délibération du Conseil municipal du 20 octobre 2015 afin de garantir pour chaque enfant un parcours éducatif cohérent ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette modification des rythmes scolaires.

----discussion----

A la question de Mme IMBAUT de savoir si cette modification aura un coût financier, M. SLIWINSKI répond par la négative.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 5 juillet 2017
Le Maire, 



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUBER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. SLIWINSKI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**24. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION A
INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET LES CLUBS - ANNEE 2017.**

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur.

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 7 juillet 2003 et du 18 juin 2009 instaurant les critères d'attribution et de calculs de répartition des subventions, il est proposé au Conseil municipal de verser aux clubs sportifs les subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 conformément à l'annexe ci-jointe ;

Vu la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, modifiant les lois n°84-410 du 16 juillet 1984, n°99-1124 du 18 décembre 1999, n°92-652 du 13 juillet 1992 ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.212-14 ;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 organisant le contrôle de l'Etat sur les sociétés, syndicats et associations ou entreprises de toutes natures ayant fait appel au concours financier de l'Etat ;

Vu le décret-loi du 2 mai 1938, relatif au budget ;

Vu la circulaire 1B n°142 du Ministère de l'économie et des finances du 1^{er} février 1988 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

Vu la loi Joxe n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi Sapin n° 93-122 du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu le décret n°96-71 du 24 janvier 1996, pour l'application de l'article 19-3 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984, relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Considérant la nécessité d'attribuer les subventions en adéquation avec l'évolution du monde associatif et sportif, de clarifier les relations de la collectivité avec les associations et de disposer d'une méthode claire pour le versement des subventions ;

Considérant que les subventions sont octroyées en fonction d'objectifs définis par la collectivité ;

Considérant les dossiers de demande de subventions transmis par les associations et les capacités d'autofinancement des associations et les contributions financières de l'Etat et des autres collectivités territoriales ;

Considérant que les associations sont légalement déclarées, attestent de leur capacité juridique et qu'elles possèdent un agrément ministériel auprès de la Direction départementale des sports ;

Considérant que l'objet et que les activités des associations présentent un intérêt certain et reconnu par la collectivité ;

Vu la délibération du 12 avril 2017, point n° 9, relative au versement d'avances sur subventions de fonctionnement aux associations ayant fait une demande correspondant à 30 % du montant versé en 2016 ;

Vu les conventions de subventions à intervenir et vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques ;

Pris l'avis des commissions de la jeunesse et des sports, ainsi que des finances,

Il vous est demandé par conséquent :

- d'attribuer les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs pour l'exercice 2017 conformément à l'annexe ci-jointe, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 sur les lignes 65/401-6574 (aides aux associations sportives),
- d'autoriser le Maire, l'Adjointe déléguée ou la conseillère déléguée à la jeunesse et aux sports à signer les conventions de subvention ou avenants à intervenir.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS SPORTIFS – ANNEE 2017

CLUBS SPORTIFS	Montant de la subvention de fonctionnement (*) Avances versées DCM du 12/04/2017	Participation aux frais d'utilisation salles, gymnases
Association Sportive de Jeanne d'Arc	1 584 €	2 675,91 €
Athlétic Club Saint-Avoid	1 244 €	6 860,76 €
Avenir Bouliste	343 €	1 058,07 €
Badminton Club	1 296 €	7 587,62 €
Basket Club	1 572 €	5 717,12 €
Boxing Club	1 812 €	3 184,88 €
Century Club	400 €	
Cercle de Billard	210 €	
Cercle Nautique	2 393 € (*) 715 € <u>1 678 €</u>	
Ecole d'Equitation	3 083 € (*) 865 € <u>2 218 €</u>	
Cercle d'Escrime	1 013 €	5 323,30 €
Etoile Naborienne	9 450 € (*) 2 385 € <u>7 065 €</u>	30 349,45 €
Gymnastique Rythmique	1 520 €	5 468,64 €
Club Handisport	6 606 €	5 941,82 €
Huchet Athletic Club	1 083 €	15 157,78 €
Jeunesse Sportive Wenheck	2 382 €	7 349,25 €
Judo Club et D.A.	4 415 € (*) 1 345 € <u>3 070 €</u>	15 182,47 €
Rugby Club Naborien	3 187 €	7 092,12 €
Tennis Club St-Avoid	3 300 €	
Cercle de Tennis de Table	2 091 € (*) 631 € <u>1 460 €</u>	4 067,00 €
Triathlon Club	454 €	792,81 €
Triplette Pétanque	413 €	2 984,00 €
Union Cycliste du Bassin Houiller	5 198 € (*) 1 555 € <u>3 643 €</u>	
Cyclo Club	250 €	
Plongée Argonaute	480 €	

CLUBS SPORTIFS	Montant de la subvention de fonctionnement (*) Avances versées DCM du 12/04/2017	Participation aux frais d'utilisation salles, gymnases
Taekwondo	1 090 €	3 055,11 €
Trampoline Gym Accro	750 €	5 334,00 €
USEP Saint-Avoid	305 €	
UGSEL Collège Ste Chrétienne	105 €	
UGSEL Lycée Ste Chrétienne	105 €	
UNSS Collège la Carrière	105 €	2 070,45 €
UNSS Collège La Fontaine	105 €	804,66 €
UNSS Lycée Poncelet	105 €	
UNSS Lycée Charles Jully	105 €	
UNSS Lycée Valentin Metzinger	105 €	1 226,43 €
Foulées Naboriennes	/	1 341,12 €
A.S. Volley-Ball Loisirs	/	2 251,35 €
Huchet Pétanque	/	2 798,44 €
TOTAL	58 659,00 €	145 674,56 €

Montant total des subventions de fonctionnement 2017	58 659,00 €
Participation financière de la Ville aux frais d'utilisation des installations sportives (stades/gymnases 2016-2017)	145 674,56 €
TOTAL	204 333,56 €

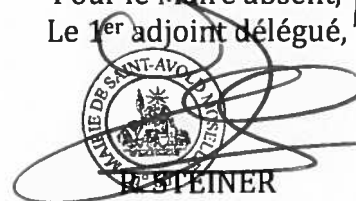
Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter que Mme PILI et M. PELLEGRINI ne participent pas au vote de ce point.

A noter également que M. SLIWINSKI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 10 juillet 2017
Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint délégué,



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
 Mme LAUER à Mme PISTER
 Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
 Mme PILI à Mme AUDIS
 M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
 Mme JOHO
 M. LANG
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**25. SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EQUIPEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
 LOCALES – EXERCICE 2017.**

Exposé de Mme BOISSENOT, Conseillère municipale

Dans le cadre des politiques publiques partenariales, l'Etat par le biais du Centre National du Développement du Sport (C.N.D.S.), de la nouvelle Région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine, le Conseil Départemental de la Moselle et d'autres partenaires accordent des subventions au titre de l'équipement des clubs sportifs et des associations.

Vu le décret 2016-191 du 24 février 2016 ;

Vu les directives du Conseil d'administration du C.N.D.S. des 30 novembre et 16 décembre 2016 relative à la répartition au titre de l'année 2017 des subventions attribuées sur la part territoriale ;

Vu la commission territoriale du C.N.D.S. de la nouvelle Région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine du 2 mars 2017 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du 24 avril 2017,

Vu les dossiers de demande de subvention des clubs sportifs ;

Vu les dispositions réglementaires en matière de subventionnement et le règlement général d'octroi des subventions d'Etat et des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction des dossiers et les avis favorables de la Commission de la Jeunesse et des Sports et de la Commission des Finances pour une participation financière au montant subventionnable selon la nature de l'achat ;

Précisant que le montant total des subventions publiques ne peut excéder 80 % du montant TTC de la dépense totale ;

Considérant la politique sportive de la Ville et l'intérêt général des clubs sportifs et des associations à se doter d'équipements aux normes des fédérations,

Il est proposé au Conseil municipal :

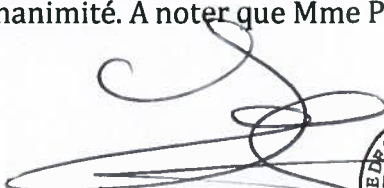
- de verser une aide financière selon le tableau ci-dessous ;
- d'autoriser M. le Maire à signer, le cas échéant, toutes conventions et documents
- afférents à ces opérations d'investissement ;

SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EQUIPEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES - EXERCICE 2017

Maître d'ouvrage	BOXING CLUB	
Nature de l'opération	Achat de sacs de frappe, minuterie, tapis puzzle	
Montant du devis TTC	3 461 euros	
Financiers	Subventions accordées	
<u>Conseil Départemental de la Moselle</u> <i>Commission permanente du 24 avril 2017</i> Montant subventionnable : <u>3 461 €</u>	<u>Taux</u> : 30 %	<u>Montant</u> : 1 030 euros
Ville de Saint-Avoid <i>Délibération du C.M. en date de ce jour</i> Montant subventionnable : 3 461 €	<u>Taux</u> : 40 %	<u>Montant</u> : 1 380 euros
Maître d'ouvrage	CERCLE DE BILLARD FRANÇAIS	
Nature de l'opération	Achat d'un billard	
Montant du devis TTC	2 200 euros	
Financiers	Subventions accordées	
<u>Conseil Départemental de la Moselle</u> <i>Commission permanente du 24 avril 2017</i> Montant subventionnable : <u>2 200 €</u>	<u>Taux</u> : 30 %	<u>Montant</u> : 660 euros
Ville de Saint-Avoid <i>Délibération du C.M. en date de ce jour</i> Montant subventionnable : 2 200 €	<u>Taux</u> : 40 %	<u>Montant</u> : 880 euros


Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 sous l'imputation 204-401 20421 – Aide à l'équipement des associations sportives – matériels.

Décision du Conseil municipal : Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité. A noter que Mme PILI ne participe pas au vote de ce point.



Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER



Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 6 juillet 2017
Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILLI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILLI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (6)

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

26. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX CLUBS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES – EXERCICE 2017

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur.

Vu la délibération du Conseil municipal adoptée en date du 30 mai 2006 autorisant l'application de critères d'attribution de subventions au titre des manifestations sportives ;

Considérant les dossiers de demande de subvention des clubs, au titre de l'aide à l'organisation des manifestations sportives inscrites aux calendriers des fédérations ;

Pris l'avis favorable de la commission de la jeunesse et des sports, affaires sociales, la vie associative et de la commission des finances ;

Il est proposé de verser une aide financière comme suit :

Association	Type d'épreuve	Date	Lieu	Montant
Century Club	Finale des Championnats de France Juniors Snooker 2017	8 janvier 2017	Century Club	250 €
Boxing Club	Rencontre Internationale de boxe féminine « France-Italie »	15 avril 2017	COSEC	500 €
Rotary Club	Course extrême NABORRAID	21 mai 2017	Agora/Oderfang	3 000 €

Il est précisé que la deuxième édition de la course extrême « NABORRAID » organisée par le ROTARY CLUB de Saint-Avold avait pour objectif de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers pour récolter des fonds destinés à soutenir des opérations d'aides à la création d'entreprises locales, de favoriser le « student exchange », de soutenir des actions sociales et lutter contre la maladie d'Alzheimer et la poliomyélite, etc ...

Cette manifestation dont on soulignera l'intérêt local indéniable, le caractère innovant, ambitieux et attractif pour notre territoire fut une véritable réussite à l'instar des autres événements sportifs organisés par nos clubs locaux.

Il y a lieu de procéder au virement de crédits des lignes budgétaires suivantes vers le chapitre 65/401-6574 :

- 1 000 € de la ligne 65/5202-6574 (CCAS)
- 1 000 € de la ligne 65/334-6574 (Vie Associative)

Le reste des crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 - chapitre 65/401-6574.

Par ailleurs, il est précisé que les groupes TOTAL Pétrochemicals France de Carling Saint-Avold, ARKEMA France ainsi que l'enseigne de distribution E. LECLERC DRIVE s'engage dans la manifestation « Week-end Sport en fête », organisée par la Ville de Saint-Avold, qui se déroulera les 9 et 10 septembre prochain au Complexe de Brack afin de soutenir la transmission des valeurs du sport auprès des jeunes.

Cet accompagnement se traduit par le versement d'une aide de 2 000 euros comme suit : 1 000 € TOTAL, 500 € ARKEMA et 500 € LECLERC DRIVE à la commune.

Il y a donc lieu d'inscrire :

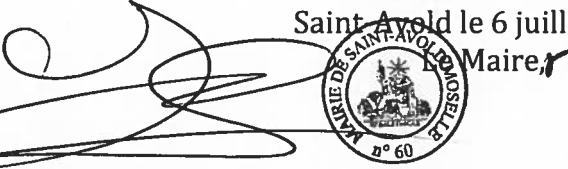
- en recettes la somme de 2 000,00 euros sur la ligne budgétaire 74/401-7478 (Subventions)
- en dépenses la somme de 2 000,00 euros sur la ligne budgétaire 011/40-6188 (Autres frais divers).


et d'autoriser M. le Maire à signer, le cas échéant, toutes conventions et documents afférents à ces partenariats.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter que Mme PILI ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juillet 2017
Maire, 



Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
 Mme LAUER à Mme PISTER
 Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
 Mme PILI à Mme AUDIS
 M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
 Mme JOHO
 M. LANG
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS :

27. FETES DE FIN D'ANNEE 2017 - MISE EN PLACE D'UNE PATINOIRE SUR LE PARKING DU PENSIONNAT - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ACASA.

Exposé de Mme HALBWACHS, Conseillère municipale.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la ville de Saint-Avold installera comme à l'accoutumée une patinoire ouverte au public du 9 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclus, sur le parking du pensionnat. Cet évènement attire chaque année un public considérable. L'an passé, elle a généré la visite de 21 562 patineurs.

Celle-ci, d'une dimension de 570 m² incluant une mini-patinoire de 114 m² destinée aux enfants de moins de 8 ans accompagnés d'un parent, sera mise en place par la société Satellite Ice sise à Ostende en Belgique pour un montant de 61 000,00 € H.T.

L'association des commerçants et artisans de Saint-Avold s'engage à verser à la ville une participation de 10 000,00 €.


Compte tenu de ce qui précède, votre assemblée est appelée à :


- ✓ approuver le principe d'un contrat de location entre la ville de Saint-Avold et la société Satellite Ice concernant l'installation d'une patinoire sur le parking du pensionnat dans le cadre des animations de Noël 2017 ;
- ✓ approuver le principe d'une convention entre la ville et l'ACASA pour participation financière ;
- ✓ autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir ;

- ✓ autoriser le paiement d'un acompte de 50 % à l'installation définitive de la patinoire, le solde étant à payer au terme de la manifestation (à prévoir sur le budget de l'exercice 2018) étant entendu que les crédits nécessaires pour la location sont inscrits en dépenses au chapitre 011-6232 et en recettes au chapitre 74-7478 du budget annexe de l'action culturelle 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juillet 2017
Maire, 



Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER

A. WOJCIECHOWSKI

VILLE DE SAINT-AVOLD
SERVICE JEUNESSE & SPORTS
PP/SLA 188.2017

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET L'ACASA**
« ANIMATION PATINOIRE DE NOËL 2017 »

Vu les délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Avold, point n°15 en date du 26 août 2003, relatif à la politique de contractualisation et point n° ... du 2017, relatif aux fêtes de fin d'année 2017,

Entre,

La Ville de Saint-Avold, représentée par M. André WOJCIECHOWSKI, agissant en qualité de Maire, dûment mandaté, ci-après dénommée « la Ville » dans la présente convention, d'une part,

Et,

L'Association des Commerçants et Artisans de la Ville de Saint-Avold, dont le siège social est situé au 53 rue Hirschauer – 57500 SAINT-AVOLD, représentée par Mme Danièle BERTAUX, agissant en qualité de Présidente, ci-après dénommée « l'ACASA » dans la présente convention, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville de Saint-Avold entend développer des relations partenariales avec l'ACASA pour l'animation « Patinoire de Noël ».

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les conditions selon lesquelles la Ville et l'ACASA concluent un acte de partenariat à l'occasion de la Patinoire de Noël, qui se déroulera du 09 décembre 2017 au 02 janvier 2018 inclus, période d'ouverture au public.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville s'engage à prendre en charge :

- Coût :
 - Location de la patinoire (avec mise à disposition des patins, patinettes, plancher et chapiteau...) pour un montant de 61 000 €.
- Logistique et maintenance :
 - Prise en charge (restauration + hébergement) de l'équipe de montage et démontage,
 - Prise en charge des trois chalets (caisse et restauration),
 - Prise en charge des fluides (gaz, eau, électricité, éclairage...),
 - Mise à disposition d'un téléphone portable pour la caisse,
 - Décoration du site,
 - Gestion de l'animation (remise des patins au public, surveillance, contrôle d'accès...)
 - Prise en charge d'une sonorisation.
- Charges :
 - Frais liés aux charges du personnel (Ville, sécurité, secourisme),
 - Communication liée à l'évènement (tracts et affiches).
- Animations :
 - « Jardin d'enfants » les dimanches 10, 17, 24 et 31 décembre 2017 de 10h00 à 12h00,
 - « Concours de dessin » avec les écoles.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE L'ACASA

L'ACASA s'engage à apporter sa contribution à la manifestation précitée selon le descriptif ci-après :

- Charges :
 - Frais liés au personnel de caisse, selon horaires d'ouverture à définir,
 - Gestion de la caisse,
 - Edition d'une billetterie,
 - Communication Républicain Lorrain + programme TV R.L.
- Participation financière :

- Au coût de la location de la patinoire, à hauteur de 10 000 €, à verser comme suit :
 - ✓ 5 000 € le 09 décembre 2017
 - ✓ 5 000 € le 02 janvier 2018
 - Sur le compte de la Trésorerie de Saint-Avold – Domiciliation : BDF METZ
Code Banque : 30001 – Code Guichet : 00529 – N° Compte : G5780000000 –
Clé RIB : 29

- Les droits d'entrées de la patinoire seront conservés par l'ACASA.

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention est conclue pour la période du 09 décembre 2017 au 02 janvier 2018 inclus.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS

La présente convention pourra être modifiée en cours d'exécution, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par voie d'avenant, chaque avenant sera alors soumis aux mêmes procédures d'adoption que la présente convention.

ARTICLE 6 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de l'une ou de plusieurs clauses, des lois et règlements ou, en cas de force majeure, par courrier avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Saint-Avold, en deux exemplaires, le

La Présidente de l' A.C.A.S.A.,

Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,

Danièle BERTAUX

André WOJCIECHOWSKI

Veillez parapher chaque page et faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
 Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JONG
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (11)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
 Mme LAUER à Mme PISTER
 Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
 Mme PILI à Mme AUDIS
 M. BREM à Mme IMBAUT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (6)

M. KIEFFER
 Mme JOHO
 M. LANG
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**28. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ARC EN CIEL » GESTIONNAIRE DU MULTI-ACCUEIL.
 (VERSEMENT DU SOLDE).**

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur

Conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M14 applicable aux communes, les crédits relatifs aux subventions versées sont suivis au niveau auquel est intervenu le vote. Toutefois, le paiement de ces dépenses est subordonné à la production d'une décision individuelle d'attribution, prise par l'assemblée délibérante.

Une avance de 50 % de la subvention attribuée à l'Association Arc en Ciel gestionnaire du multi-accueil en 2016 (298 000 € - hors déficit) soit 149 000€ avait été accordée le 15/12/2016 par délibération du conseil municipal afin de ne pas mettre l'association en difficulté en début d'année et lui permettre un bon fonctionnement.



Après examen des documents budgétaires transmis par l'association, vos Commissions des affaires sociales et des finances donnent un avis favorable et vous proposent le versement du solde, soit 141 000 € (subvention 2017 : 290 000 €).

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65/64-6574 du budget 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
 Saint-Avold le 6 juillet 2017
 Le Maire, r

Pour le Maire,
 Le 1^{er} adjoint
 René STEINER

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
 Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virgile ODDO

Absents (11)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
 Mme LAUER à Mme PISTER
 Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
 Mme PILI à Mme AUDIS
 M. BREM à Mme IMBAUT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (6)

M. KIEFFER
 M. JOHO
 M. LANG
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS :**29. ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.****A) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "ARC EN CIEL"****B) AU COMITE DE GESTION DE L'ASSOCIATION "ARC EN CIEL"**

Exposé de Mme Gabrielle PISTER, Adjointe, rapporteur en remplacement de Mme SALAMANOWSKI, Conseillère municipale, absente ayant donné procuration.

L'Association "Arc en Ciel" s'est vue confier par la municipalité la gestion du Multi-Accueil, rue Maréchal Joffre.

Les statuts de l'association stipulent au Chapitre 2 Article 1 que la Ville sera représentée au Conseil d'Administration par 2 conseillers municipaux.

Aussi la convention intervenue le 1 juillet 2005, prévoit dans son Article 3, la mise en place d'un comité chargé de contrôler la gestion du Multi-Accueil et composé notamment de 3 représentants désignés par la Ville.

Leur mandat arrivant à échéance le 8 avril 2017, il convient donc d'élire :

- a) deux conseillers municipaux devant siéger au sein du conseil d'administration de l'association précitée jusqu'au prochain mandat électoral,
- b) trois représentants de la Ville au comité de gestion.

Pour ces élections, il sera fait application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à savoir que, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il sera procédé à un troisième tour de scrutin où la majorité relative sera suffisante.

A égalité de voix, l'élection sera acquise au plus âgé.

M. le Maire invite à l'élection et propose les candidatures de :

A. CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Madame Gabrielle PISTER
- Madame Josyane BECKER


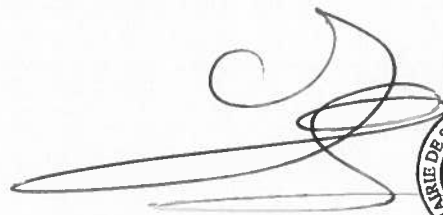
B. COMITE DE GESTION

- Madame Michèle JOHO
- Madame Marilyn SALAMONOWSKI
- Madame Nathalie PILI

Aucun autre candidat n'est enregistré, M. le Maire propose donc de passer au vote.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.



Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juillet 2017
Le Maire, *T*

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. PELLEGRINI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**30. AIDE AUX ŒUVRES DE VACANCES POUR LA JEUNESSE-RECONDUCTION DES
TAUX JOURNALIERS DE PARTICIPATIONS - ANNEE 2017.**

Exposé de M GAUDIG, Conseiller municipal

Le Conseil municipal attribue aux familles naboriennes une aide financière à titre de participation aux séjours effectués par leurs enfants en colonie de vacances ou centres aérés autres que ceux organisés par la Ville.

Les conditions d'attribution de l'aide de la Ville aux œuvres de vacances en faveur de la jeunesse sont fixées comme suit :

1. Bénéficiaires

Enfants et adolescents de 4 à 18 ans dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la commune ;

2. Nombre de jours maximum

21 jours annuels, tous séjours confondus, pour une période de 5 jours consécutifs (durée minimum d'un C.L.S.H.) ;

3. Versement

A l'œuvre organisatrice, sous réserve qu'elle soit agréée par le service départemental de la cohésion sociale, après le séjour des enfants, sur présentation d'une liste nominative faisant ressortir l'adresse exacte des parents.

4. Taux journalier

Modulation de la participation en fonction du quotient familial selon la grille de répartition, avec adaptation aux conditions économiques, par indexation annuelle sur la valeur de l'indice 100 des traitements de la fonction publique – valeur février année considérée.

Conformément aux dispositions stipulées sous paragraphe 4, il convient de procéder à la reconduction de l'aide municipale aux œuvres de vacances pour la jeunesse pour l'année 2017. Ces dispositions resteront en vigueur tant que le point d'indice n'évoluera pas.

Quotient familial valeur Indice 100 - Traitement Fonction Publique 2017 : 5 623 €	Taux de participation		Soit pour 21 jours (maximum)
	Pourcentage	Journalière	
Inférieur à 502 €	60 %	8,96 €	188,16 €
De 503 € à 574 €	50 %	8,39 €	164,19 €
De 575 € à 654 €	40 %	7,80 €	163,80 €
De 655 € à 747 €	30 %	7,25 €	152,25 €
De 748 € à 850 €	20 %	6,71 €	140,91 €

Pour mémoire, les séjours déjà réglés par les particuliers ne sont pas remboursés. Le mode de calcul de la participation financière de la ville est le suivant :

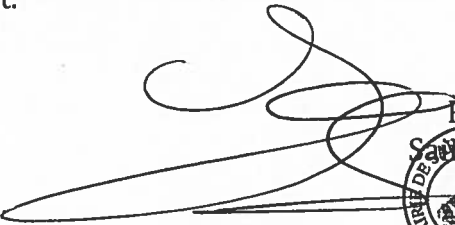
Revenu fiscal de référence / 12 / Nombre de parts inscrit sur l'avis d'imposition.

Les crédits sont prévus au budget 2017 Chapitre 65/423 Article 65738 – colonies de vacances –autres organismes (fonctionnement organisme public).


Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter que M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Amand le 6 juillet 2017
Le Maire, 

Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint
René STEINER

 n° 60

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. PELLEGRINI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

31. CONVENTION DE COMPENSATION TARIFAIRE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET BUS EST, SOCIETE EXPLOITANTE DU RESEAU URBAIN TRANSAVOLD.

Exposé de M TLEMSANI, Adjoint, rapporteur

Par délibérations du 5 mai 2009 et du 16 mai 2011, le Conseil municipal entérinait une convention avec la société BUS EST, visant à la prise en charge d'une carte Mobilité pour le transport des personnes âgées de plus de 65 ans disposant de faibles ressources (minimum vieillesse) et celles titulaires d'une carte d'invalidité d'au moins 80%, à hauteur de 12 € TTC par mois.

A la suite de la reconduction avec BUS EST de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain de la Communauté de Communes du Pays Naborien (1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 août 2019), il y a lieu d'actualiser les dispositions de la convention.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention de compensation tarifaire entre la ville de Saint-Avold et BUS EST, société exploitante du réseau urbain Transavold.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter que M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme ✕
Saint-Avold le 10 juillet 2017
Pour le maire absent,
1^{er} adjoint délégué,



**CONVENTION DE COMPENSATION TARIFAIRE ENTRE LA VILLE
DE SAINT-AVOLD ET BUS EST, SOCIETE EXPLOITANTE DU
RESEAU URBAIN TRANSAVOLD**

Entre :

La Ville de Saint-Avold, représentée par son Maire, Monsieur André WOJCIECHOWSKI,
ci-après désignée « LA VILLE », d'une part,

Et :

La Société BUS EST, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés de Nancy sous le
numéro B.392 083 911, dont le siège social est au 8, Place de La république 54000 NANCY,
représentée par son Directeur, Monsieur Laurent DARTOY,

ci-après désignée « BUS EST », d'autre part

PREAMBULE

La ville de Saint-Avold souhaite maintenir sa politique de compensation tarifaire auprès des
personnes âgées de plus de 65 ans sous conditions de ressources et les titulaires d'une carte
d'invalidité d'au moins 80%.

Dans le cadre de la convention pour l'exploitation du réseau urbain TRANSAVOLD entre la
Communauté de Communes du Pays naborien et BUS EST, la ville de Saint-Avold compense
le tarif du Pass Mobilité mensuel depuis septembre 2004.

A la suite de la reconduction de la convention de délégation de service public pour l'exploitation
du réseau de transport urbain de la Communauté de Communes du Pays Naborien, en date du
1^{er} septembre 2014, il y a lieu d'établir une nouvelle convention de compensation tarifaire entre
la ville de Saint-Avold et BUS EST, société exploitante du réseau urbain Transavold.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention reprend les modalités de compensation tarifaire de la ville de Saint-Avold définies par les délibérations du Conseil municipal du 5 mai 2009 et du 16 mai 2011. Elle a pour objet de préciser les modalités de prise en charge de la ville de Saint-Avold pour les personnes âgées sous certaines conditions et les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 2 – MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Prise en charge de la carte Mobilité annuelle par la ville de Saint-Avold pour les personnes âgées sous conditions de ressources ou titulaires de la carte d'invalidité.

Les conditions de prise en charge sont les suivantes :

Par délibération en date du 10 décembre 1998, le Conseil municipal de Saint-Avold maintenait la gratuité pour les personnes âgées de plus de 65 ans sous conditions de ressources et habitant Saint-Avold et les titulaires d'une carte d'invalidité d'au moins 80%, habitant Saint-Avold.

Dans le cadre de la convention entre Bus Est et la Communauté de Communes du Pays Naborien, la CCPN a fixé le nouveau tarif mensuel de l'abonnement commercial personnes âgées à 12 € TTC.

Par délibération en date du 5 mai 2009, le Conseil municipal de la ville de Saint-Avold a voté la nouvelle prise en charge à hauteur de 12 € TTC par mois, de la gratuité pour les personnes âgées de plus de 65 ans sous conditions de ressources (plafond minimum vieillesse) et habitant Saint-Avold, ainsi que les titulaires d'une carte d'invalidité (Maison Départementale des Personnes handicapées de la Moselle MDPH) d'au moins 80%, habitant Saint-Avold, sur demande expresse des ayants-droits déposée auprès du service des Affaires Sociales de la Ville.

Si les conditions et le montant de prise en charge des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite par la Ville étaient modifiés de nouveau en cours de convention, ces modifications pourraient remettre en cause les estimations de recettes sociales versées par la Ville et en conséquence, l'équilibre économique du contrat. Dans ce cas, les parties accepteraient de renégocier le montant de compensation tarifaire financière afin d'assurer l'équilibre économique du contrat et de passer un avenant dans un délai de 6 mois.

Le tarif de prise en charge correspondant au pris du Pass Mobilité mensuel est modifié par délibération du Conseil sivolmal lors du vote de la nouvelle gamme tarifaire.

ARTICLE 3 – FACTURATION ET REGLEMENT

Concernant la prise en charge de la carte Mobilité susvisée, la facturation sera établie trimestriellement par BUS EST et sur la base du listing établi et transmis par BUS EST à la ville de Saint-Avoid, au vu de l'utilisation effective des cartes délivrées.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est conclue pour une période allant jusqu'à la fin de la convention entre BUS EST et la Communauté de Communes du Pays Naborien, soit le 31 août 2019.

Fait à Saint-Avoid

Le,

Le Maire de la Ville de Saint-Avoid

Le Directeur de BUS EST

M. André WOJCIECHOWSKI

M. Laurent DARTOY

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERYC
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique-BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

**32. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET L'ASSOCIATION
D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES DE SAINT-AVOLD ET SES
CANTONS**

Exposé de Mme BECKER, Conseillère municipale, rapporteur.

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant que la ville souhaite confirmer son partenariat avec l'association d'action en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et de ses cantons, par sa contribution au fonctionnement de l'association ;

Considérant que l'examen des demandes de subvention présentées par l'association laisse apparaître que certaines dépenses ne rentrent plus dans le cadre de la convention du 31 mars 1998 ;

Il y a donc lieu d'actualiser ces dispositions.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la présente convention entre la ville et l'association d'action en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et de ses cantons.

---discussion---

A la question de Mme TIRONI JOUBERT de savoir si les travaux prévus et annoncés l'année dernière ont eu lieu, M. le Maire répond par la négative et explique qu'il était indispensable de s'assurer tout d'abord de la faisabilité de ces travaux, compte tenu des nombreux désaccords qui existaient avec LogiEst, concernant la propriété de l'immeuble. Pour l'heure, il précise que la ville et LogiEst sont parvenus à un accord amiable, qui permet aujourd'hui d'engager ces travaux puisque la ville est bien propriétaire des studios, reste toutefois à s'entendre sur tous les points techniques et financiers avec l'architecte.

A la question de Mme TIRONI JOUBERT de savoir si la ville financera les travaux, M. le Maire répond par la négative et explique que l'association a des fonds et financera elle-même les travaux. Il précise toutefois que la ville donnera un « *coup de pouce* » si nécessaire.

A la question de Mme IMBAUT de savoir si l'association prendra en charge les fluides, M. le Maire répond par l'affirmative.

Mme IMBAUT remarque que ce détail ne figure pas clairement dans la convention et suggère de l'ajouter.

M. le Maire accepte et précise que la convention sera complétée.

Décision du Conseil municipal : Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité. A noter que M. le Maire, Mme PISTER et Mme BECKER ne participent pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 30 juillet 2017
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET
L'ASSOCIATION D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES DE
SAINT-AVOLD ET DE SES CANTONS**

Entre,

La Ville de Saint-Avold sis 36 Boulevard de Lorraine à Saint-Avold, représentée par M. André WOJCIECHOWSKI, agissant en sa qualité de Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du ... juin 2017.

d'une part,

et

L'Association d'Action en Faveur des Personnes Agées de Saint-Avold et de ses Cantons (AAFPA) sis 8 Rue Mangin à Saint-Avold, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Saint-Avold, vol. VII n°386, depuis le 29.09.1971, représentée par M. André WOJCIECHOWSKI, agissant en sa qualité de Président en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 22.10.2010 et de l'Assemblée Générale du 14.10.2011.

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

L'examen des dernières demandes de subvention présentées par l'Association laisse apparaître que certaines dépenses ne rentrent pas dans le cadre de la Convention du 31 mars 1998 ; il y a donc lieu d'actualiser ces dispositions.

Article 1 : Objet

La présente convention fixe les conditions selon lesquelles la Commune s'engage à verser des subventions à l'Association.

Article 2 : Engagements de l'Association d'Action en Faveur des Personnes Agées

L'Association d'Action en Faveur des Personnes Agées s'engage à :

- Proposer diverses activités aux membres de l'Association du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture ;
- Organiser les repas pour les membres de l'Association ;
- Gérer le personnel ;
- Entretenir les locaux ;
- Entretenir les espaces verts ;
- Justifier, lors de la demande de subvention, des sommes versées pour l'entretien des locaux (factures) et pour les salaires et charges des personnels (fiches de salaire) ;
- Déposer en Mairie, pour le 15 décembre de chaque année, les programmes de travaux touchant à l'entretien du bâtiment ou/et aux installations, afin qu'ils puissent être budgétisés. Tout projet de travaux, non programmés ou imprévus devront faire l'objet d'un accord préalable de la Ville, faute de quoi les dépenses engagées seront à la charge de l'Association ;
- Prendre en charge les fluides.

Article 3 : Engagements de la Ville de Saint-Avoid

La Ville de Saint-Avoid s'engage à :

- Mettre gratuitement à disposition de l'Association, le bâtiment de la Maison du 3^{ème} Age,
- Fournir les fleurs bi-annuel,
- Procéder à l'entretien du monte-plats,
- Procéder à l'entretien de la chaufferie,
- Participer, sous forme de subvention, à la rémunération d'un agent d'entretien (0.5 ETP),
- Financer, sous forme de subvention, les achats des produits d'entretien nécessaires au nettoyage des locaux,
- Financer, sous forme de subvention, les frais de personnel d'un agent des services logistiques (1 ETP).

Article 5 : Durée – Renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Elle prendra effet le 1^{er} juin 2017, chacune des parties ayant la possibilité d'en faire cesser l'effet à la fin de la période, à la condition expresse de prévenir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

Article 6 : Modification

La présente convention pourra être modifiée en cours d'exécution, sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par voie d'avenant. Ce dernier serait alors soumis aux mêmes procédures d'adoption que la présente convention.

Article 7 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues à la présente convention, par l'une ou l'autre des parties, ou de non-respect de la réglementation, la convention sera résiliée de plein droit après envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 8 : Contentieux

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement.

En cas d'échec des voies amiables, tout contentieux devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires à SAINT-AVOLD, le

Pour le Maire de SAINT-AVOLD,

Le Président de l'Association,

L'adjoint délégué

R. STEINER

A. WOJCIECHOWSKI

N.B. : Veuillez parapher chaque page et faire précéder les signatures de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETINACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**
Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
Mme BOISSENOT
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

33. - SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES DE SAINT-AVOLD ET DE SES CANTONS

Exposé de Mme BECKER, Conseiller municipale, rapporteur

Conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M 14 applicables aux communes, les crédits relatifs aux subventions versées sont suivis au niveau auquel est intervenu le vote. Toutefois le paiement de ces dépenses est subordonné à la production d'une décision individuelle d'attribution, prise par l'assemblée délibérante.

Aussi, vos commissions des affaires sociales et des finances vous proposent d'accorder une subvention de 32 942,30 €, correspondant aux dépenses de personnel et d'entretien engagées pour le foyer club du 3^{ème} âge au cours de l'année 2016, conformément à la convention du 31 mars 1998.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 - chapitre 65 - 611 - article 6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter que M. le Maire, Mme PISTER et Mme BECKER n'ont pas participé au vote de ce point.

A noter que Mme BOISSENOT a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017
Pour le Maire absent, J
Le Maire Adjoint délégué,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Matilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

34. SUBVENTION A L'EQUIPE DE PREVENTION SPECIALISEE DU COMITE MOSELLAN DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES POUR LE FONCTIONNEMENT DU CLUB DE PREVENTION.

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur

Intervenant dans les quartiers de la Ville éligible au CUCS (à partir de 2015, cadre des nouveaux contrats de ville), l'Equipe de Prévention Spécialisée effectue chaque jour un travail de rue auprès d'un public jeune en difficulté. Mené en partenariat avec les associations de quartier, le collège et les services sociaux du département, le travail de l'équipe lors de l'année écoulée se traduit par les données statistiques ci-dessous :

L'âge des jeunes

AGE ET SEXE DES JEUNES	Garçons	Filles	Ensemble
Moins de 10 ans	18	15	33
De 10 à 15 ans	52	29	81
De 16 à 21 ans	51	48	99
Plus de 21 ans et jusqu'à 25 ans	34	20	54
Total	155	112	267

Le flux des jeunes entrant ou sortant de l'action de la prévention spécialisée

Catégorie de flux des jeunes	Garçons	Filles	Ensemble
Jeunes <u>entrant</u> en relation avec l'équipe de prévention spécialisée	40	34	74
Jeunes <u>dans</u> une relation avec l'équipe de prévention spécialisée	83	49	132
Jeunes <u>sortant</u> d'une relation avec l'équipe de prévention spécialisée	37	24	61
Total	160	107	267

Les familles

Nombre total de familles dont les enfants sont en contact avec l'équipe de prévention spécialisée	105
Parmi ces familles combien sont connues par l'équipe de prévention spécialisée	85
Avec combien de familles connues l'équipe de prévention spécialisée travaille-t-elle ?	35

La prise en charge

Catégorie	Garçons	Filles	Ensemble
1) Jeunes sans difficulté participant aux activités de l'équipe de prévention spécialisée	29	5	34
2) Jeunes ayant des difficultés mais sans relation éducative	51	25	76
3) Jeunes accompagnés ou suivis dans une relation éducative	95	62	157
Total	175	92	267

Au sein du territoire d'intervention, les problématiques sociétales se retrouvent encore plus fortement. Les situations économiques deviennent compliquées, tant pour les familles que pour les jeunes majeurs que rencontre l'équipe de prévention, qui disent avoir du mal à s'en sortir.

Aussi, en ce qui concerne les activités de loisirs, l'équipe a fait le choix de privilégier les mini-séjours et d'orienter les jeunes vers le centre social et la vie associative.

L'âge des jeunes

Les jeunes se situant dans la tranche d'âge de 16 à 21 ans sont accompagnés par l'équipe dans le cadre de problématiques liées à l'insertion sociale et professionnelle. La tranche d'âge des plus de 21 ans sollicite l'équipe pour des recherches d'emploi et/ou de formation professionnelle. Ces jeunes sont orientés vers les dispositifs de droit commun.

Le flux des jeunes

Pour la plus grande partie, les jeunes issus du territoire connaissent l'équipe de prévention par les « grands » frères et sœurs ayant déjà participé à ses actions éducatives ou ayant bénéficié d'un accompagnement, connaissant le travail mené par l'équipe éducative seule ou en partenariat.

Les jeunes entrant en relation avec l'équipe

Ces jeunes entrant en relation avec les éducateurs sont ceux avec lesquels l'EPS n'avait pas établi de contact au premier janvier de l'année du rapport d'activité. Ce sont ceux qui sont rentrés pour la première fois dans le périmètre d'action de l'EPS en cours d'année. Ce sont des personnes qui atteignent la tranche d'âge concernée par les missions de la prévention spécialisée et qui habitent les quartiers concernés.

L'équipe de prévention constate une augmentation des jeunes envoyés par les assistantes sociales de secteur, au préalable informés des missions et des actions de l'équipe.

Les jeunes dans une relation avec l'équipe de prévention

Ce sont les jeunes qui étaient déjà en contact avec l'EPS avant le premier janvier de l'année du rapport d'activité. Tout au long de l'année, ils ont participé aux activités, comme simple participant ou dans le cadre d'une relation éducative. Des jeunes rencontrés dans le cadre du travail de rue, sur les city stades, au sein des structures sociales, à la sortie du collège. Le nombre de jeunes est en hausse grâce au travail de partenariat engagé avec le collège.

Les familles

L'EPS est connue par les familles et son travail est reconnu par les partenaires ainsi que par les usagers. Certaines familles qui la sollicitaient directement, sans demander l'accord du jeune, ont maintenant compris et adhèrent à sa démarche éducative qui doit impérativement passer par l'adhésion du jeune au préalable. Ceci a pour but, entre autre de favoriser la relation de confiance entre le jeune et l'éducateur. Le travail de partenariat a permis de faciliter le premier contact et la mise en confiance.

La prise en charge

L'EPS accompagne des jeunes rencontrant des difficultés et les oriente vers les dispositifs adaptés à leurs problématiques. Les jeunes souhaitant participer à des activités de loisirs sont dirigés vers les différentes structures d'accueil de la Ville, de manière à ce que l'équipe se concentre davantage sur un travail d'accompagnement et de suivi. De plus, l'orientation vers ces structures permettra peut-être l'adhésion des jeunes au sein de leurs murs.

Elle participe à la mise en place d'activités collectives ou individuelles, qui vont lui permettre le rapprochement vers un jeune qu'elle aura repéré. Il n'est pas toujours aisé de gagner la confiance de ce type de public. Avec le temps et la persévérance et la mise en place de diverses actions, les jeunes prennent conscience de leurs difficultés et sont demandeurs.

L'EPS accompagne des personnes dont la situation est compliquée du fait de l'accumulation des problématiques qui engendre une mobilisation plus importante en termes de temps et d'énergie.

Secteurs géographiques

Le Wenheck

- Aspect urbain et habitat : les bailleurs continuent leurs rénovations, notamment à la rue Charcot et le tissu associatif est toujours aussi dense.
- Vie sociale : L'espace du Wenheck, anciennement « centre social PAIS » est resté fermé en 2016, ce qui fut une période difficile, sans point d'ancrage pour les jeunes. Ceux-ci ont été orientés vers la Maison pour Tous de La Carrière, afin qu'ils participent aux activités.
- Problématiques rencontrées : Les phénomènes de squats ont nettement diminué. Les city-stades sont régulièrement fréquentés par les jeunes, la tranche d'âge des 5-12 ans l'utilise entre 16 h 00 et 18 h 00, les plus grands prenant le relais entre 18 h 00 et 21 h 00. Toutefois, cette aire de loisirs est en piteux état.

La carrière

- Aspect urbain et habitat : la population est jeune. Il existe des services de proximité (commerce, pharmacie,...) même si le bureau de tabac a fermé ses portes. Il reste un café, un snack, une épicerie et la pharmacie.
Suite à la politique publique de rénovation du parc immobilier, un diagnostic dit « marchand » a mis en lumière la vétusté des bâtis situés rue de la Carrière, plus communément appelé par les habitants « les 4 plots ».
Après concertation entre le bailleur social et l'équipe éducative, des ateliers-jeunes ont été mis en place dans les halls de ces immeubles en 2016.
A ce jour, ces lieux ont été respectés par les habitants et les jeunes qui occupent souvent l'endroit, mais selon l'heure et la période de l'année, les tranches d'âge varient.
Un plan d'aménagement a été lancé dans la rue du Pré aux Moines pour la réalisation d'un parking, qui facilitera le quotidien des habitants.
- Vie sociale : aucun changement notoire à signaler sur le quartier, si ce n'est le décès du Président de l'association ACL, figure emblématique de La Carrière, qui est à l'origine de la fête de quartier et avec qui l'équipe de prévention collaborait parfaitement. Ce fut un choc pour les différents partenaires.
Seule la rue du château d'eau a subi un changement. Des entrées ont été condamnées et leurs habitants relogés en différents lieux, ceci afin de permettre la destruction des bâtiments devenus vétustes et insalubres. C'est à cet endroit que l'on retrouve de jeunes adultes, à bord de leur véhicule de luxe s'adonner à la course, genre 'fast ans furious ».
- Problématiques rencontrées : Le désœuvrement des jeunes reste un point noir. Celui-ci induit une forme d'apathie souvent incompatible avec une recherche d'emploi. De plus, cela peut conduire à intégrer des réseaux d'économie parallèle. Le problème lié au regroupement des personnes devant le centre commercial perdure et ne trouve, hélas, pas de solution. L'équipe accentue sa présence en ce lieu, échange énormément avec les jeunes pour faire changer les habitudes. Les commerçants chassent les jeunes de leur devanture.
Les autres lieux de regroupement sont quasi identiques d'une année à l'autre : l'abri bus, le haut des escaliers donnant accès à la rue de la Carrière.

Le Faubourg

- La maison pour Tous du Faubourg accueille à nouveau les adolescents en soirée de 17 h à 20 h, pour l'aide aux devoirs et leur proposer des activités.

La situation de ce quartier questionne l'équipe car elle constate des phénomènes de « bandes », malgré un travail de terrain assidu. Certains jeunes ont rencontré des difficultés liées à un comportement agressif au collège. Des réunions ont été organisées afin de comprendre et remédier au problème de ces jeunes, qui se mettent en danger par leur comportement parfois violent, ce qui occasionne des tensions avec les habitants.

Partenariats

- Lycée Valentin Metzinger
- Lycée Poncelet
- Collège La Carrière
- La MPT la Carrière
- La maison des Adolescents
- La Maison du département
- Le CCAS de Saint-Avoid
- Le CIO
- La Mission Locale
- L'IME du Wenheck
- Les bailleurs sociaux
- Les clubs sportifs

Conformément aux dispositions de la convention intervenue entre le CMSEA, le Conseil Départemental et la Ville, votre Commission des Affaires Sociales propose l'attribution d'une subvention de 24 500 € (comme les années précédentes) à l'Equipe de Prévention Spécialisée, au titre de l'année 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 - Chapitre 65/5204 - article 6574.

---discussion---

Mme TIRONI JOUBERT souhaite connaître le nombre de conseils de discipline qui ont eu lieu et savoir quelles sanctions ont été appliquées pour les jeunes au comportement agressif, savoir notamment si des exclusions définitives ont été prononcées.

M. le MAIRE répond par la négative pour ce qui est des exclusions définitives et propose à Mme TIRONI JOUBERT de se rapprocher de l'établissement scolaire pour obtenir des renseignements plus précis concernant les conseils de discipline.

Il explique que l'équipe spécialisée aide le principal de l'établissement à trouver des solutions avec les parents des élèves concernés afin de les recentrer sur leur scolarité et travaillent ensemble sur un projet d'avenir.

A la question de Mme TIRONI JOUBERT de connaître le nombre d'animateurs que compose le CMSEA, M. le Maire répond qu'ils sont 3.

Mme TIRONI JOUBERT souhaite savoir si certains jeunes du Lycée Valentin Metzinger ont été orientés à un moment donné vers l'équipe du CMSEA ou vers les centres sociaux.

M. le Maire répond par l'affirmative et précise qu'il n'y a pas de limite d'âge.

A la question de Mme TIRONI JOUBERT de savoir si la ville a été alertée par le fait que la Maison bleue ainsi que la Maison des ados ne parviennent pas à proposer des délais raisonnables pour recevoir les jeunes qui y sont orientés, M. le Maire et Mme PISTER répondent par la négative.

M. le Maire informe toutefois qu'un projet de restructuration est en cours à proximité de la clinique St.Nabor, visant à regrouper toutes ces structures, ce qui facilitera peut être le travail de chacun et notamment celui du psychiatre dont la présence est systématique lors des entretiens.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 20 juillet 2017
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS :

35. - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

La commission des affaires sociales soumet à votre homologation ses propositions de subventions aux associations relevant de sa compétence pour l'exercice 2017.

Il est prévu l'octroi de subventions :

- ✓ de fonctionnement normal
- ✓ ponctuelles : pour les manifestations programmées, équipement ou autre destination dont le versement aux associations ne pourra intervenir qu'après présentation de justificatifs adéquats : bilan des manifestations, factures pour équipement, etc.

Les crédits sont inscrits au BP 2017 - Chapitre 65 - Fonction 5202 Art. 6574, subventions aux associations à caractère social.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2016	PROPOSITIONS POUR 2017			
		Fonctionnement	Manifestation programmée	Equipement	TOTAL
Aide Familiale d'aide à Domicile (AFAD)	150 €	150 €			150 €
Association régionale d'information au droit salarial (ARIDS)	150 €	150 €			150 €
Conférence Saint-Vincent de Paul	200 €	200 €			200 €
Donneurs de sang	500 €	500 €		500 €	1 000 €

Chapitre 65 – Fonction 5202 Art. 6574.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2016	PROPOSITIONS POUR 2017			
		Fonctionnement	Manifestation programmée	Equipement	TOTAL
IMMA JUNG	300 €	300 €			300 €
La croix bleue	150 €	150 €			150 €
Association « Le temps du lien »	150 €	150 €			150 €
Les amis de la Santé de Moselle	150 €	150 €		130 €	280 €
Secours populaire	500 €	500 €			500 €
Association des retraités de Jeanne d'Arc et environs	200 €	200 €			200 €
UNIAT section de SAINT-AVOLD et environs	150 €	150 €			150 €
UNIAT section de JEANNE d'ARC	150 €	150 €			150 €
VMEH	300 €	300 €			300 €
Association familiale Saint-Avold	200 €	200 €		200 €	400 €
Associations Handi' Chiens en Lorraine	1 000 €	1 000 €			1 000 €
TOTAL					5 080 €

• pour la mise à disposition d'infrastructure :

ASSOCIATIONS	Installations utilisées	Coût horaire	Utilisation	Coût Année Scolaire
IME	Gymnase Wenheck	7,62 €	105 heures	800,10 €
CMP adultes	Gymnase de Brack	6,10 €	34 heures	207,40 €
TOTAL				1 007,50 €

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter que Mme PISTER ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017
Pour le Maire absent,
Le 1^{er} Adjoint délégué,



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
 Mme LAUER à Mme PISTER
 Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
 Mme PILI à Mme AUDIS
 M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (6)**

M. KIEFFER
 Mme JOHO
 M. LANG
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS :

36. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017.

Exposé de M VUKOJEVIC, Adjoint ; rapporteur

La commission municipale Sécurité, occupation du domaine communal, patriotique, soumet à l'approbation de l'Assemblée ses propositions d'attribution de subventions aux associations patriotiques et du devoir de mémoire qui figurent sur l'état annexé. Celui-ci prévoit, comme les années passées, l'octroi de subventions de fonctionnement normal et de subventions ponctuelles pour dépenses spécifiques, pour un montant total de 2 000,00€.

Les crédits sont prévus au budget primitif sur le compte 65/33-6574 pour la somme de 2 000,00€.

Après avis de la commission sécurité, occupation du domaine communal, patriotique, et de la commission des finances, il vous est donc proposé :

- de verser aux associations le montant de leur subvention de fonctionnement 2017 comme défini dans le tableau ci-dessous :

**ETAT DE REPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET DU DEVOIR DE MEMOIRE POUR L'EXERCICE 2017**

N° D'ORDRE	ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE			Utilisation Installations municipales	
		FONCTIONNEMENT NORMAL (€)	SUBVENTION PONCTUELLE			TOTAL (€)
			DESTINATION	MONTANT		
	Commission de sécurité, occupation du domaine public, patriotique Président: M. VUKOJEVIC Chapitre 65/33-6574 2 000,00 €					
1	ANCIENS COMBATTANTS MILITAIRES FRANCAIS - A. MAGINOT - N° 1729 Vol. XXXII C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00020027001 10	500,00			500,00	Maison des assoc.: 1 salle + réunions
2	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS N° 1680 Vol. XXXI C/c: CRCA Saint-Avoid 16106 00021 00896438000 47	50,00			50,00	Maison des assoc.: réunions
3	ASSOCIATION DE MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS - A. LOFI N° 93 Vol. II C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00026228740 72	500,00			500,00	
4	ASSOCIATION DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE - N° 118 Vol. III C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00020421501 07	100,00			100,00	
5	HOMMAGE AUX SOLDATS AMERICAINS DE LA WAR 2 Vol. 33 folio 1911 C/c: CRCA Folschviller 16106 00048 96001141691 90	100,00			100,00	Maison des assoc.: 1 salle + AG
6	ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS MOSELLE SECTION ST-AVOID ACPG CATM TOE N° 36 Vol. V C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00021000540 63	50,00			50,00	
7	ASSOCIATION EUROPEENNE CIVILE ET MILITAIRE DU DEVOIR DE MÉMOIRE Vol. XXXII Folio 1799 C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00020432201 14	600,00			600,00	

N° D'ORDRE	ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE			Utilisation Installations municipales	
		FONCTIONNEMENT NORMAL (€)	SUBVENTION PONCTUELLE			TOTAL (€)
			DESTINATION	MONTANT		
8	FRANCE ETATS UNIS Vol. XXIII Folio 1294 C/c: BP Lorraine Champagne 14707 00007 00719502106 40	100,00			100,00	
	TOTAL GENERAL	2 000,00 €			2 000,00	

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017
Pour le Maire absent, *✂*
Le 1^{er} adjoint délégué,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gibert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (8)**

M. KIEFFER
M. VUKOJEVIC
Mme JOHO
M. SLIWINSKI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

**37. DOMAINE : CESSION D'UNE EMPRISE COMMUNALE SISE AVENUE PATTON AU
REGARD DE LA STATION TOTAL**

Exposé de M TLEMSANI, Adjoint, rapporteur.

La société KL DISTRIBUTION représentée par M. Régis KLEINHENTZ souhaite agrandir l'activité de la station TOTAL pour se faire elle se porte acquéreur d'une emprise de terrain communal d'environ 348 m² à détacher de la parcelle cadastrée :

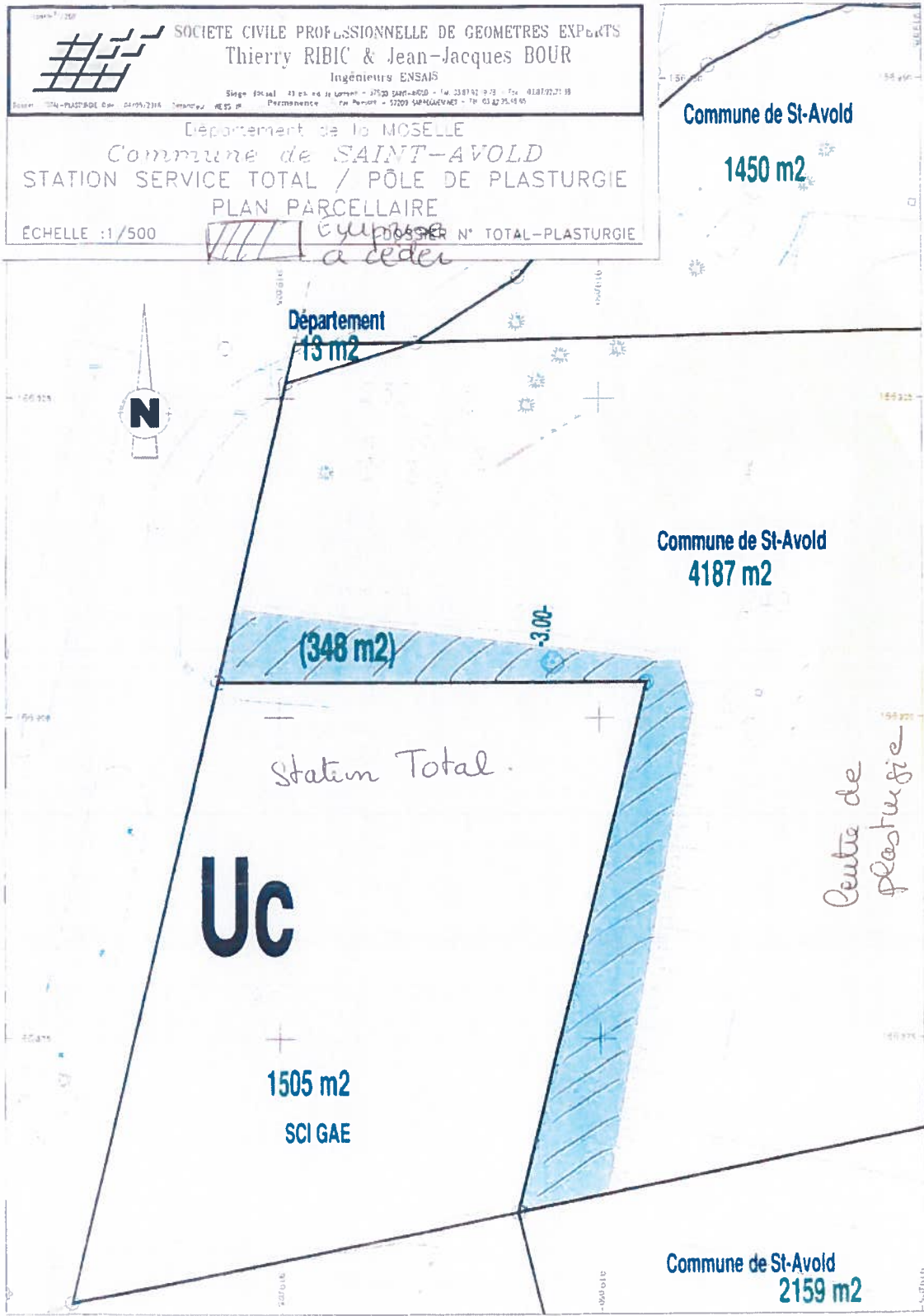
Ban de Saint-Avold
Lieudit « zweite Brücke »
Section 45 parcelle 249 – 41a 87ca

et située en zone UC3 du PLU de ville de Saint-Avold

Une proposition de cession a été acceptée au prix de 5 173 euros l'are conforme à l'estimation domaniale du 16 juin 2016.

En conséquence les commissions Foncier/ Opérations immobilières et des Finances vous proposent ;

- a) de céder à la Société KL DISTRIBUTION dont le gérant est M. Régis KLEINHENTZ et siégeant 10 rue des Vergers à 57450 HENRIVILLE, l'emprise en question à déterminer par procès-verbal d'arpentage, au prix de 5 173 (cinq mille cent soixante-treize) euros H.T l'are + TVA le cas échéant étant précisé que le prix de vente sera payable à la signature de l'acte à intervenir avant 1 juillet 2018;



- b) de donner tous pouvoirs à M. le Maire en vue de signer l'acte de vente sachant que les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter que M. VUKOJEVIC a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

A noter également que M. SLIWINSKI a quitté définitivement la séance lors de la présentation de ce point et par conséquent n'a pas participé au vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017
Pour le maire absent, †
Le 1^{er} adjoint délégué,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. SLIWINSKI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

**38. ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA SAS SAINTE BARBE SIS
IMPASSE GUTENBERG.**

Exposé de M THIERCY, Adjoint, rapporteur.

Par délibération du 6 février 2017, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition d'un terrain d'environ 3,5 ares appartenant à la SAS SAINTE BARBE, sis impasse Gutenberg en vue d'améliorer les possibilités de circulation et de stationnement aux abords de la chapelle protestante.

Or, à ce jour, la SAS SAINTE BARBE envisage de céder sa propriété aux différents riverains (église protestante- pharmacie) et le reste à la commune.

Par conséquent la municipalité devient acquéreur d'un terrain de 7,92a au lieu de 3,5a.


Vos commissions Foncier/Opérations immobilières et des Finances vous proposent ;

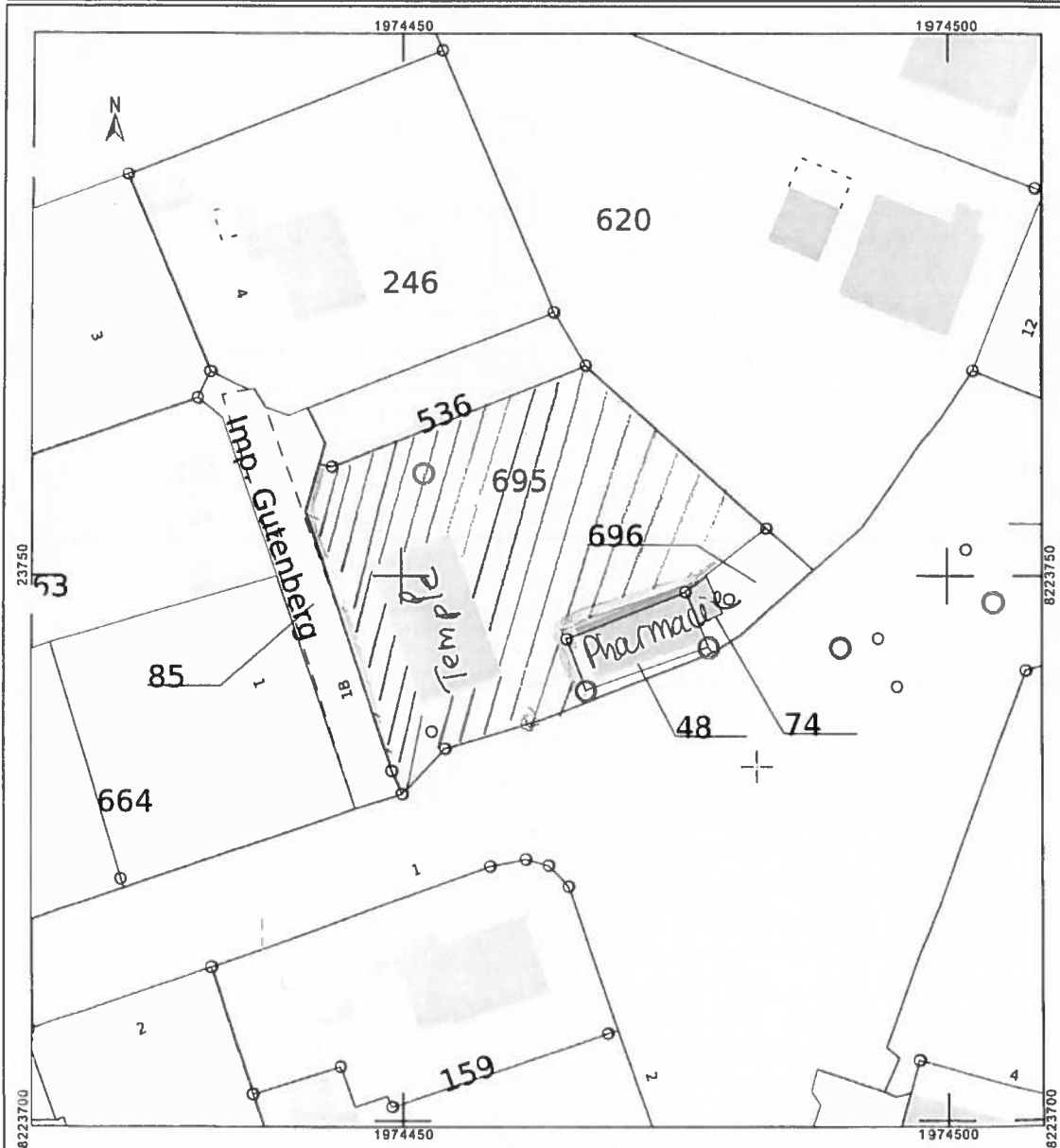
- a) de retirer la délibération du 6.2.2017 portant sur l'acquisition d'une emprise privée d'environ 3,5 ares sise impasse Gutenberg ;
- b) d'acquérir pour le compte de la Commune un terrain de 7,92 ares à détacher de la parcelle cadastrée :

Ban de Saint-Avold
Section 61 n° 695- d'une contenance de 8a85ca

au prix de 500(cinq cents) euros l'are.

Département : MOSELLE Commune : ST AVOLD	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : FORBACH 1, rue Félix Barth 57600 57600 FORBACH tél. 03.87.29.34.70 -fax 03.87.29.34.74 cdif.forbach@dgfip.finances.gouv.fr
Section : 61 Feuille : 000 61 01 Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 27/12/2010 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2010 Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	

 *Partie à acquérir*



- c) de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour comparaître à l'acte de vente à intervenir par devant l'un ou l'autre notaire à Saint-Avold sachant que les frais d'acte et d'arpentage sont à la charge de la Commune
- d) de payer le prix aussitôt après l'accomplissement des formalités de publicité foncière au service de la publicité foncière compétent et après remise d'une copie authentique portant mention de cette publicité ou au vu du certificat du notaire prévu à l'annexe I de l'article D.1617-19 du Code Général des collectivités territoriales sachant que les crédits nécessaires seront disponibles au chapitre 21/822-2112 du budget primitif 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017
Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint délégué,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mirelle STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (5)**
 Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
 Mme LAUER à Mme PISTER
 Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
 Mme PILI à Mme AUDIS
 M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (7)**
 M. KIEFFER
 Mme JOHO
 M. SLIWINSKI
 M. LANG
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

**39. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PRETRE ET AU CONSEIL DE FABRIQUE ET
 DEMANDE DE DESAFFECTATION DU PRESBYTERE DE DOURD'HAL AUPRES DE
 LA PREFECTURE**

Exposé de M BRETTNACHER, Conseiller municipal, rapporteur.

Vu la loi du 18 Germinal an X, sur l'organisation des cultes ;

Vu l'article 1er de l'ordonnance du 3 mars 1825 relative aux presbytères ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 23 novembre 1994 portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices culturels dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

Vu la circulaire du 8 juin 1998 du Préfet de la Moselle relative aux presbytères ;

Vu l'avis favorable des commissions foncier /opérations immobilières et des finances

Considérant que le presbytère dénommé « presbytère de Dourd'hal » situé 59 rue Principale 57500 Saint-Avold, cadastré :

Ban de Saint-Avold
 Section 66 n°35 d'une contenance de 7a17ca

est vacant.

Considérant qu'il ne sert plus puisqu'il est loué à un particulier depuis le 8 février 2012,

De ce fait la commune envisage de vendre cet immeuble à l'actuel occupant M. Emmanuel SOULIER.

Considérant qu'il est nécessaire pour la continuité de la vie paroissiale de mettre à disposition des locaux au prêtre de la paroisse et au conseil de fabrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

- a) de demander à M. le Préfet d'autoriser la désaffectation du presbytère précité et de ces dépendances ;
- b) de mettre à disposition un local communal dénommé de préférence « foyer des cerises » situé rue des Cerises à Dourd'hal et cadastré ;

Ban de Saint-Avoid

Section 66.n°14 -4a25ca

Section 66 n°15- 4a45ca

Section 66 n°16- 4a72ca

Section 66 n°17-19a04ca

comportant une salle polyvalente, cuisine, débarras et toilettes qui sera mis à disposition de la paroisse ;

- c) de charger M. le Maire de signer une convention de domaine public à titre précaire et révocable avec le prêtre de la paroisse d'une part et le conseil de fabrique d'autre part ;
- d) de dire que la convention prendra effet dès que le Préfet a pris la décision de désaffectation.

---discussion ---

Mme TIRONI JOUBERT indique que l'ASLD a une convention avec la mairie concernant l'utilisation du foyer, et ajoute que c'est elle qui gère le planning d'occupation.

M. le Maire répond que le Conseil de Fabrique se réunit 3 fois dans l'année, il ne devrait donc pas y avoir de problème selon lui. Il ajoute toutefois que si un problème d'organisation devait se présenter, la ville peut mettre à disposition une autre salle si besoin, pour une occasion spécifique.

M. BRETTNACHER explique qu'il n'y a jamais eu de problème avec le Conseil de Fabrique, des arrangements sont toujours possibles.

Selon Mme TIRONI JOUBERT, les termes de la délibération laissent penser que le Conseil de Fabrique va gérer lui-même cette occupation puisqu'il est écrit : attribuer un local dénommé (...) alors qu'il existe une convention entre la ville et l'ASLD.

M. le Maire et M. BRETTNACHER acquiescent et proposent en effet de compléter la délibération comme suit : *b) de mettre à disposition un local communal dénommé de préférence « foyer des cerises » ...*

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoird le 20 juillet 2017
Le Maire



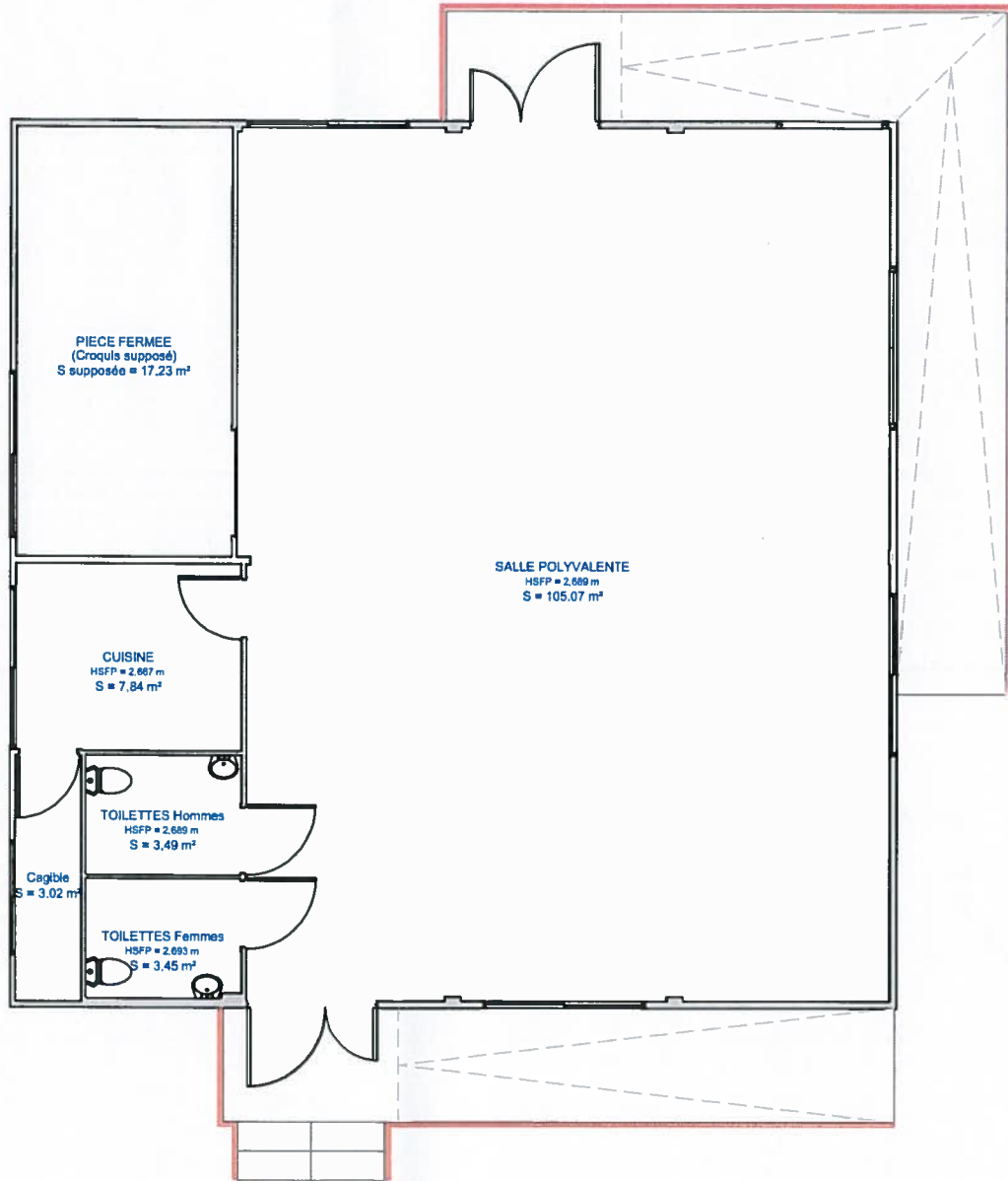
A. WOJCIECHOWSKI



VILLE de SAINT-AVOLD -- Serv. Plans-Etudes -- ST/PZ
DOURD'HAL - Foyer des Cerises
Plan d'ensemble du bâtiment

Le 3 avril 2017

Ech : 1/100



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michèle KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédérique SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
 Mme LAUER à Mme PISTER
 Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
 Mme PILI à Mme AUDIS
 M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
 Mme JOHO
 M. SLIWINSKI
 M. LANG
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

**40. DOMAINE : ACQUISITION ET ECHANGE DE PLACES DE STATIONNEMENT
 POUR LE FUTUR COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE**

Exposé de M TLEMSANI, Adjoint, rapporteur

En vue d'installer un nouveau commissariat de police nationale, il a été décidé, par délibération du 15 décembre 2016, point n° 14, de l'acquisition des locaux situés 23/25 rue du Général Mangin et cadastrés section 10 n° 256 pour 40a 35ca.

Il a été également décidé d'acquérir, par voie d'échange, les places de stationnement, lots n°31 et 75, situées dans le même ensemble immobilier.

Pour ce faire, il est nécessaire, dans un premier temps, d'acquérir les lots 60 et 61 appartenant à la SCI L'ECRIN, représentée par M. Didier LION, au prix fixé par le mandataire judiciaire, Me Nadège LANZETTA, à savoir 1700€ chacun et validé par le service des Domaines le 20 février 2017.

Dans un second temps, les lots 60 et 61 seront échangés contre les lots 75 et 31 appartenant respectivement à la SCI AZUR, dont le gérant est M. PECORARO, et à Mme Fabienne DUTT.

Ceci étant exposé, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) d'acquérir, pour le compte de la commune, les biens et droits immobiliers situés dans l'ensemble immobilier sis 23/25 rue du Général Mangin, à savoir les places de stationnement formant les lots n° 60 et 61 appartenant à la SCI L'ECRIN au prix de 1700€ chacune soit un total de 3400€ (TROIS MILLE QUATRE CENTS) ;

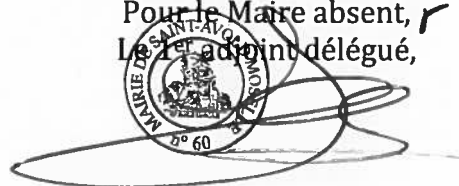
- b) de procéder à un échange sans soulte soit les lots 60 et 61 contre les lots 75 et 31 ;
- c) de donner tous pouvoir à M. le Maire pour signer les actes d'acquisition et d'échange et plus généralement de le charger de l'exécution de la présente délibération ;
- d) de payer le prix aussitôt après l'accomplissement des formalités de publicité foncière au service de la publicité foncière compétent et après remise d'une copie authentique portant mention de cette publicité ou au vu du certificat du notaire prévu à l'annexe I de l'article D. 1617-19 du Code général des collectivités territoriales, sachant que les crédits nécessaires seront à prévoir au chapitre 21/111 2138 du budget primitif 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017

Pour le Maire absent, ✓
Le 1er adjoint délégué,



R. STEINER

SAINT-AVOLD, rue du Général Mangin

Sous - Sol

ECHELLE : 1/500



ESQUISSE N°

Commune de SAINT-AVOLD Section 10 n° 256
20

Thiery RIBIC
Jean-Jacques BOUR
Ingénieurs ENSAS
48bis, bd de Lorraine
SAINT-AVOLD CEDEX 02.87.82.10.78

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. SLIWINSKI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

**41. DOMAINE : AVIS A DONNER SUR UNE OPERATION IMMOBILIERE PROJETEE
PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-NABOR.**

Exposé de M THIERCY, Adjoint, rapporteur.

Le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Nabor envisage de céder à la régie municipale ENERGIS une maison située 49 rue du Général Foch qu'elle a reçu en donation.

Ce bien est cadastré :

Ban de Saint-Avold
Section 29 n° 156/68 – 8a 16ca

Le prix convenu entre les parties est de 135 000€.

Afin de pouvoir réaliser cette transaction, l'avis du conseil municipal est sollicité par le diocèse de Metz.

De ce fait, vos commissions des opérations immobilières et des finances vous proposent d'autoriser cette vente.

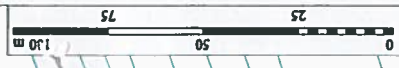
Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017

Pour le Maire absent, ✓
le 10 juillet 2017, adjoint délégué,


R. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. SLIWINSKI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

42. ATTRIBUTION DU MARCHE TRAVAUX DE GENIE CIVIL SUR LA VOIRIE

Exposé de M THIERCY, Adjoint, rapporteur

Conformément à l'article 42/2 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 2 mai 2017 afin de trouver un prestataire susceptible de réaliser des travaux ponctuels de génie civil sur la voirie.

Il s'agit d'un accord – cadre mono - attributaire fixant toutes les stipulations contractuelles et exécuté par bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, sans montant minimum et avec un montant maximum autorisé de 750 000 € HT.

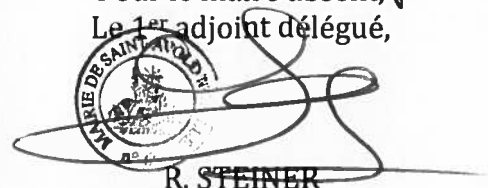
Le délai de rigueur était fixé au 30 mai 2017 à 11 heures. Deux entreprises ont répondu dans les délais impartis.

Les offres ont été jugées sur les critères de la valeur technique (60%) et du prix (40%). L'analyse des offres a révélé l'offre de la société BATI TP mieux disante.

Par conséquent, votre assemblée est appelée ce jour à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre portant sur les travaux de génie civil sur la voirie avec l'entreprise BATI TP, ainsi que tous documents y relatifs.

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017
Pour le maire absent,
Le 1^{er} adjoint délégué,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. SLIWINSKI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

43. - ASSOCIATION D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES DE SAINT-AVOLD ET SES CANTONS (AAFPA) – TRAVAUX DE REHABILITATION DU FOYER RESIDENCE LES PLATANES – EMPRUNT DE 1 500 000 € AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE D'ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE – GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100% - MODIFICATION DU TAUX

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur.

Vu les articles L2252-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 6 février 2017 relative à la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour les travaux de rénovation du foyer Résidence les Platanes ;

Vu la réévaluation du taux de l'emprunt ;

Considérant que la ville par l'intermédiaire du conseil municipal en date du 6 février 2017 a donné son accord pour garantir l'emprunt ;

Considérant la modification du taux de la Banque populaire d'Alsace Lorraine Champagne,

Il vous est proposé de :

- ✓ d'accorder la garantie d'emprunt de la ville sous la forme d'un engagement caution à hauteur de 100% pour l'emprunt de 1 500 000 €, que l'association d'action en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et ses cantons souhaite contracter auprès de la Banque populaire d'Alsace Lorraine Champagne pour une durée de 20 ans, au taux fixe de 1.45% pour ce financement de la réhabilitation des locaux situés : 8 Rue Mangin à Saint-Avold ;

- ✓ de s'engager au cas où l'Association d'Action en Faveur des Personnes Agées de Saint-Avold et ses cantons pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêt, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à effectuer le paiement en ses lieux et places sur demande de la BPALC adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la BPALC discute au préalable avec l'organisme défaillant ;
- ✓ de s'engager pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des charges exigibles de l'emprunt garanti ;
- ✓ d'autoriser M. le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui est passé entre BPALC et l'association d'action en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et ses cantons pour formaliser l'engagement de caution pris pour la Ville dans les conditions définies ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser d'une manière générale M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'emprunt de la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne sera donc réalisé aux conditions suivantes :

- montant : 1 500 000 €
- Taux fixe : 1.45%
- Durée : 20 ans
- Echéance mensuelle

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter que : M. le Maire, Mme PISTER et Mme BECKER ne participent pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017
Pour le Maire absent, f
Le 1^{er} adjoint délégué,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERYC
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. SLIWINSKI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

**44. STATIONNEMENT PAYANT – MODE DE GESTION – CONSTITUTION DE LA
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Stationnement sur voirie connaît actuellement d'importantes évolutions législatives et réglementaires qui se traduiront au 1^{er} Janvier 2018 par sa décentralisation et sa dépénalisation. Cette réforme va donner davantage de compétences aux collectivités locales pour permettre à chacune de mieux gérer son stationnement et l'utilisation de son espace public. Elle va entraîner un certain nombre de modifications dans l'organisation de cette compétence (notamment en termes de contrôle), ainsi que des évolutions fortes s'agissant de l'économie générale du stationnement.

Les principales évolutions de la réforme portent sur :

- La suppression de l'amende forfaitaire perçue par l'Etat
- La faculté pour chaque ville de décider de sa grille tarifaire : l'amende à 17 € est remplacée par un FPS (Forfait Post Stationnement)
- La possibilité pour la ville de globaliser l'ensemble des missions confiées à un opérateur privé : investissements, gestion et collecte des horodateurs, contrôle, gestion des recours.
- L'obligation de remplacer le parc d'horodateur pour l'adapter au dispositif, impliquant un investissement lourd

Les objectifs définis pour le stationnement à Saint-Avold :

- Répondre aux enjeux de rotation à proximité des commerces, de stationnement résidents, de qualité d'espaces publics
- Etre en cohérence avec la réforme de la dépénalisation du stationnement

Actuellement, le stationnement payant est géré à Saint-Avold par les agents en charge de la surveillance et du contrôle du stationnement payant de la Ville. Cette activité mobilise régulièrement 2 personnes de la police municipale.

Au vu des évolutions législatives, du mode de gestion actuel et du niveau des investissements à venir, l'opportunité de confier à un prestataire extérieur la gestion du stationnement payant semble être la meilleure option.

Après différents échanges avec des collectivités, de taille et de fonctionnement similaires à la Ville de Saint-Avold, ayant choisi de déléguer cette mission, le retour d'expérience est positif. La Ville de Saint-Avold envisage de suivre cette voie.

Le principal enjeu de cette mission sera de conduire une politique cohérente et efficace pour la gestion du stationnement, en faveur de l'attractivité de la Ville mais aussi de la préservation et du partage des espaces publics.

Les caractéristiques et objectifs du futur délégataire, pendant la durée du contrat de 3 ans :

- Exploiter le service dans le respect des principes de continuité, de sécurité, d'égalité des traitements des usagers ;
- Contrôler et surveiller le paiement du stationnement payant sur voirie et l'établissement de l'avis de paiement du FPS ;
- Assurer le traitement des RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) ;
- Supporter l'investissement des équipements, avec des matériels performant pour faciliter l'accès aux usagers par divers modes d'abonnement et de paiement ;
- Assurer l'exploitation technique du service du stationnement (matériel, maintenance, etc...) ;
- Collecter la redevance de stationnement acquittée par paiement immédiat ou par règlement spontané du FPS ;
- Garantir la transparence financière des activités ;
- Rendre compte de l'activité par des bilans réguliers.

Si l'Assemblée délibérante retient ce mode de gestion, une procédure de délégation de service public doit être lancée. L'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour cette procédure, la création d'une commission afin qu'elle procède à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres.

Par ailleurs, en cour d'exécution, les contrats de délégation peuvent faire l'objet de modifications par la voie d'avenants qui, selon les dispositions de l'article L 1411-6 du même code, doivent être soumis pour avis à la commission précitée, et ceci, préalablement à la saisine de l'Assemblée délibérante.

La commission de délégation de service public est présidée par le Maire ou son représentant dûment habilité par délégation, et constituée de cinq membres titulaires et de cinq suppléants, membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Selon les articles D 1411-3 et D1411-4 du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence seront invités à participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, pourront être invités en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Vu les articles L 1411-4, L 1411-5, L 1411-6, D1411-3 et D 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les caractéristiques ci-dessus des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public stationnement payant sur la Ville de Saint-Avold.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver les principes de gestion suivants :

- Point reporté**
- Le choix de la délégation de service public comme mode de gestion de la mission de surveillance et de contrôle du stationnement payant, sur la base d'un contrat de concession d'affermage d'une durée de 3 ans ;
 - Le contenu des caractéristiques des prestations que doit y assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies ci-dessus, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-4 et L1411-5 du Code Général des collectivités territoriales ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public ;
 - De procéder à la désignation des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, à voix délibérative, de la commission de délégation de service public.


Il vous est proposé de désigner les membres de la commission d'appel d'offres existants, c'est-à-dire :

Titulaires :

- M. Michel KIEFFER
- M. Yahia TLEMSANI
- M. Christian THIERCY
- M. Lothaire GAUDIG
- M. Jean Claude BREM

Suppléants :

- M. Gérard BRETTNACHER
- M. Pascal HELFENSTEIN
- Mme Josyane BECKER
- Mme Nathalie PILI
- M. Dominique LANG

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017
Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint délégué, 


R. STEINER

Point reporté

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique-BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilys SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. SLIWINSKI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

45. MOTION BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Expose de M le Maire, rapporteur

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est versée aux communes pour compenser le transfert de compétences assumées jusqu'alors par l'État ou ses services déconcentrés (par exemple : la construction et l'entretien des écoles maternelles et primaires, l'attribution de crédits aux écoles pour l'achat de livres et de fournitures pour les élèves conformément au principe législatif de la gratuité de l'enseignement scolaire, les passeports qui se font en mairie et non plus en préfecture...).

Dotation Globale de Fonctionnement :

2012 : 1 745 280,00
2013 : 1 739 964,00
2014 : 1 540 049,00
2015 : 1 000 780,00
2016 : 435 005,00
2017 : 0

La baisse des dotations aux collectivités est aussi injuste qu'inefficace !

Les services fiscaux nous ont informé du remboursement par la ville de 145 000€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée à titre d'acompte au titre de l'année 2017.

Ce remboursement demandé par l'Etat porte donc la diminution de plus à près de 4 000 000 d'euros (comparé à 2013) ce qui équivaut pour le budget de notre commune au financement annuel de 10 postes de catégorie C ou à environ 35 000 repas à la cantine scolaire !

Cette participation accrue et contrainte des collectivités locales au redressement des finances publiques est injuste et inefficace.

- injuste parce que les collectivités locales, astreintes à l'équilibre budgétaire, n'ont aucune responsabilité dans le creusement de la dette et la nette détérioration des finances publiques depuis une décennie ;
- injuste parce que les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont la compensation, souvent incomplète, des transferts de charge opérés par l'Etat depuis les premières Lois de décentralisation il y a plus de trente ans ;
- inefficace parce que les collectivités, en assurant près de 70 % de l'investissement public, participent à la croissance économique comme au développement de l'emploi.

En cette période de crise où les besoins de protection de la population explosent, où la nécessité de financer des projets d'aménagement structurants et de renforcer les services publics locaux est encore plus forte, diminuer les dotations aux collectivités réduit dangereusement l'action des communes, des départements et des régions.

Fragiliser encore davantage la situation de la grande majorité de nos concitoyens et ralentir l'activité économique locale constituent un non-sens au moment où l'action publique devrait être orientée uniquement vers l'emploi et la justice sociale.

Ainsi, il est rappelé que les collectivités de proximité, que sont les communes, sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur le territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Ainsi, plutôt que de multiplier les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, il est urgent :

- de revenir immédiatement sur la diminution des dotations aux collectivités ;
- de rétablir un impôt économique territorial assis sur le capital des entreprises et taxant les actifs financiers, afin de ponctionner efficacement la sphère financière et spéculative de l'économie au bénéfice des seuls secteurs productifs ;
- de procéder à l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux.

Plus largement, le conseil municipal de Saint-Avoid demande au gouvernement de mettre enfin en œuvre les mesures de justice fiscale nécessaires à la fois au consentement à l'impôt de nos concitoyens, à la libre administration des différentes collectivités territoriales ainsi qu'à la relance économique forte dont notre pays a besoin et dont les collectivités locales doivent être partie prenante.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 10 juillet 2017

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint délégué,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Małgorzata SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédérique SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. SLIWINSKI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

46. MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Exposé de M. le Maire, rapporteur.

Le 13 Septembre prochain à Lima, le Comité International Olympique désignera la ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Deux villes restent en compétition Paris et Los Angeles.

Avec près de 15 000 athlètes originaires du monde entier réunis pour donner le meilleur d'eux-mêmes devant quatre milliards de téléspectateurs et plus de 20 000 journalistes, les Jeux Olympiques et Paralympiques représentent le plus grand événement du monde.

Au-delà des émotions qu'elle peut susciter, cette fête populaire hors norme constitue une opportunité pour développer la pratique sportive de tous, changer le regard sur le handicap et faire rayonner nos savoir-faire et notre territoire.

A moins d'une heure trente de Paris, la Moselle Est et notre commune ont la stratégie Paris 2024 que ce soit sur le plan économique dans la mobilisation de nos entreprises, touristique pour l'hébergement des journalistes et des délégations, sportifs pour l'accueil de bases arrières d'entraînement des sportifs ou éducatif par la mobilisation citoyenne de notre jeunesse.

Pour toutes ces raisons, je vous propose que Saint-Avold s'engage pleinement aux cotés de Paris 2024 pour la réussite de la candidature française aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017

Pour le Maire absent,
le 1er adjoint délégué,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 30 juin 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (5)

Mme BOUR-MAS à M. TLEMSANI
Mme LAUER à Mme PISTER
Mme SALAMONOWSKI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
M. BREM à Mme IMBAUT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (7)

M. KIEFFER
Mme JOHO
M. SLIWINSKI
M. LANG
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

QUESTION ORALE

REPONSE DE M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MME. TIRONI JOUBERT

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Michèle TIRONI JOUBERT m'a adressée, par courrier réceptionné le lundi 26 Juin 2017, une question en ces termes :

Objet : question orale pour le conseil municipal du 30 Juin 2017

Monsieur,

Conformément à ce qui est prévu dans le CGCT, vous êtes tenu d'informer les membres du Conseil municipal des suites données aux délibérations relatives à la cession de biens communaux et/ou fonciers et notamment lorsque l'acquéreur n'a pas concrétisé dans le délai imparti l'achat et/ou l'aménagement des terrains.

Pourriez-vous par conséquent nous faire part de l'état actuel des transactions et projets non réalisés ?

Par ailleurs, vous devriez également nous faire part chaque année, des affaires portées en justice par la municipalité : leur nature, l'avocat nommé, le montant des frais engagés. Or je n'ai pas souvenir d'un compte rendu récent allant dans ce sens...

Pouvez-vous nous présenter un rapport des affaires confiées à des cabinets d'avocats de 2015 à ce jour ?

Par avance, nous vous en remercions.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Mme TIRONI JOUBERT
Conseillère Municipale
Du groupe St-Avoid Avenir*

Voici ma réponse :

Madame la Conseillère municipale,

L'article L2122-22 du CGCT prévoit les attributions dont M. le Maire peut être chargées par délégations de l'assemblée délibérante.

L'article L2122-23 du CGCT dispose que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 doivent faire l'objet d'une information au Conseil Municipal.

Régulièrement, une information sur les décisions prises en vertu de l'article L2122 est portée à votre connaissance.

Lors du prochain Conseil un nouveau point vous sera présenté

S'agissant des cessions de biens communaux, les articles L2121-11 et suivants prévoient que tout Conseiller Municipal a droit à être informé des affaires de la commune faisant l'objet d'une délibération.

Pour votre parfaite information, les cessions de biens communaux n'ayant pas été réalisées sont les suivantes :

- Cession d'un terrain communal situé en bordure de la rue du Niedeck en vue d'y réaliser un programme immobilier : délibération du 20 décembre 2006 (délai expiré) ;
- Cession d'un terrain communal sis sur le ban de Boucheporn : délibération du 31 août 2016 ;
- Déclassement du domaine public et cession d'une parcelle communale sis au passage des Poilus au profit de la SCI 7^{ème} ART : délibération du 19 décembre 2013 ;
- Cession d'un terrain communal à la CCPN en vue d'aménager une aire de covoiturage : délibération du 19 novembre 2013 ;
- Cession d'une parcelle communale sise 6 rue du Maréchal Joffre : délibération du 10 décembre 2015 ;
- Cession de parcelles communales sises rue des Jardins à la régie municipale ENERGIS : délibération du 11 décembre 2012 ;

- Déclassement du domaine public communal et cession d'un terrain sis au droit de l'immeuble ex-France Télécom allée Paul Harris : délibération du 10 décembre 2015 ;
- Cession d'un terrain communal aux abords de l'agora en vue d'y implanter une activité commerciale ; délibération du 24 juin 2013 ;(délai expiré) ;
- Cession d'une emprise communale sur le site des anciens courts de tennis en vue d'y implanter une opération immobilière ; délibération du 17 juin 2014 (délai expiré).

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juillet 2017
Pour le Maire absent, ~~*~~
Le 1^{er} adjoint délégué,



R. STEINER

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS*Prière de signer dans la case correspondante, sous votre nom.*

M. André WOJCIECHOWSKI	M. René STEINER	M. Yahia TLEMSANI
M. Michel KIEFFER ABSENT	Mme Gabrielle PISTER	M. Christian THIERCY
Mme Mireille STELMASZYK	Mme Nadine AUDIS	M. Gilbert VUKOJEVIC
Mme Véronique BOUR-MAS ABSENTE	M. Gérard BRETTNACHER	M. Lothaire GAUDIG
Mme Josyane BECKER	M. Antoine PELLEGRINI	M. Sylvain BECKER
Mme Anne LAUER ABSENTE	Mme Sylvie BOISSENOT	Mme Michèle JOHO ABSENTE
M. Pascal HELFENSTEIN	Mme Estelle ELMERICH	Mme Nathalie PILI ABSENTE
Mme Marilyn SALAMONOWSKI ABSENTE	M. Raphaël WITTMER	M. Frédéric SLIWINSKI
Mme Sophie HALBWACHS	M. Serge HAYDINGER	M. Jean-Claude BREM ABSENT
Mme Monique IMBAUT	Mme Michèle TIRONI JOUBERT	M. Dominique LANG ABSENT
M. Patrick MALICK ABSENT	Mme Nathalie PIGEOT ABSENTE	Mme Virginie ODDO ABSENTE

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,
M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 18h28